

CHRONIQUE

NUMERO 15

Européenne

PAYS DE LA LOIRE

DOSSIER - p. 23

HISTOIRES D'EUROPE

ÉDITORIAL

par M. Émile NOEL

Secrétaire Général honoraire
de la Commission des
Communautés Européennes

RUBRIQUES

Sommaire	p. 2
Informations générales	p. 3
Politique régionale communautaire	p. 20
Education - Formation	p. 55
Recherche et développement	p. 57
Environnement	p. 65
Tourisme et Culture	p. 66
Agenda	p. 68

SOMMAIRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Présidence allemande p3
- Le médiateur p3
- Parlement Européen p4
- Société de l'Information p7
- Autoroutes de l'Information p8
- La Région et l'Information p9
- L'agent commercial p15
- L'identité européenne p18
- Jurisita p19

POLITIQUE RÉGIONALE COMMUNAUTAIRE

- L'Objectif 3 p20
- Article 10 du FEDER p20
- Débat dans le secteur de la pêche p21
- Réseaux de transport de l'énergie p22
- Les Initiatives communautaires p47
- ERGD II p52
- Europe 2010 p52
- La Banque de France et la façade atlantique p53
- La Schleswig-Holstein p54

ÉDUCATION - FORMATION

- TOPE Partenaire p55
- Jeunesse pour l'Europe III p56
- Socrates et Comenius p56

DOSSIER

- Histoire d'Europe p23

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

- Les programmes de Recherche du 4^{ème} PCRD p57

ENVIRONNEMENT

- Office National des Forêts p65

TOURISME ET CULTURE

- Tourisme rural p66
- Challenge à la voile de l'Arc Atlantique p66
- Le cinéma européen à La Baule p67

AGENDA

- p68

Éditorial de Monsieur Emile NOËL Secrétaire Général honoraire de la Commission des Communautés Européennes

Etudier l'histoire de l'Europe, ou plutôt des Européens, c'est constater la diversité des origines, la fréquence des invasions comme des migrations successives, l'apport des civilisations et des grandes religions, les brassages de populations et de cultures.

L'Empire romain contribua à une fécondation mutuelle des civilisations qui se sont développées autour de la Méditerranée. Les structures qu'il aura établies - administratives, politiques et culturelles - vont marquer profondément le comportement des peuples européens, bien au-delà de sa disparition. L'Europe du Moyen-Âge connaît l'unité de l'éducation et des lettres. Le latin donne un langage commun aux clercs qui circulent entre les premiers grandes universités. Au moment de la Renaissance, les cités-états jouent un rôle de premier plan dans la protection des arts, l'animation du commerce, la mise en place des premiers réseaux financiers.

Au XVII^{ème} siècle, le continent européen est devenu un foyer de civilisation avancée, également en matière scientifique et technologique. L'Océan Atlantique portera les caravelles qui léonard les Européens à la conquête (et à la colonisation) d'une partie du monde.

De grands empires se forment (sur le continent européen comme outre-mer) et se défont. Certains vont durer jusqu'à l'époque contemporaine. L'empire austro-hongrois et l'empire allemand (héritiers du Saint-Empire romain germanique), ainsi que l'empire ottoman vont profondément marquer les peuples européens et laisser des facteurs durables de division.

L'Océan Atlantique, aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, jouera un rôle comparable à celui de la Méditerranée dans l'Antiquité. Son contrôle exprime la puissance de l'Europe au XIX^{ème} siècle. Plus près de nous, il a permis la survie d'une Europe affaiblie, devenue un simple promoteur de l'Asie.

La proximité géographique et les parentés de cultures des peuples et des nations d'Europe ont rendu bien vite familière l'idée d'une Europe unie, que ce soit à l'initiative d'un souverain éclairé ou d'un concert de nations. Les expériences qui ont été faites, celle de l'empire napoléonien, celle de la Sainte-Alliance à la suite du Congrès de Vienne, ou la tragédie de la seconde guerre mondiale, ont consacré l'échec et le refus de toute unification imposée par la force.

L'Europe n'était-elle qu'un mythe, propre à enflammer les poètes, mais sans réalité politique ? Les données géopolitiques du XX^{ème} siècle ont imposé de reprendre la réflexion. Les guerres civiles Européennes de la première moitié du siècle ont fait s'évanouir les ambitions (ou les rêves) d'une suprématie Européenne sur le monde, qui avaient guidé les desseins de nombre de nations Européennes, jadis grandes.

La multiplication des États sur l'étroit territoire de l'Europe (à la suite de l'éclatement des Empires continentaux), si elle a favorisé parfois l'affirmation des identités et des cultures nationales, est devenue cause de faiblesse économique et d'impuissance politique, quand les décisions majeures se prennent désormais à l'échelle de la planète.

Penseurs et hommes politiques ont repris la réflexion sur l'Europe à partir de ces bases nouvelles. L'Europe des Communautés - l'Union Européenne - est la réponse moderne au vieux défi de l'unité et de la diversité de l'Europe. Elle tire les leçons du passé, les leçons des guerres et des échecs. Elle rassemble des démocraties volontairement associées par le choix libre de leurs citoyens et de leurs institutions, en vue de contribuer au progrès économique et social et au maintien de la paix. Que tout cela progresse lentement et difficilement, que tout cela peut sembler fragile, et pourtant les rapports entre pays jadis ennemis ont été profondément transformés et les bases existent désormais d'une organisation de l'ensemble de l'Europe.

En donnant un panorama de l'histoire de notre continent, la "Chronique Européenne des Pays de la Loire" offre à chacun les éléments d'une approche rationnelle du dossier Européen, l'explication objective de ce qui a été fait et la possibilité d'apprécier sereinement ce que peut et doit être les avancées de demain.

Emile Noël

Emile Noël, secrétaire général honoraire de la Commission des Communautés européennes, a été président de l'Institut universitaire européen de Florence d'octobre 1987 à décembre 1993.

Il a été auparavant secrétaire exécutif, puis secrétaire général des Commissions successives depuis 1958 : secrétaire exécutif de la Commission de la Communauté économique européenne présidée par Walter Hallstein (1958-1967), puis secrétaire général de la Commission des Communautés européennes, issue de la « fusion » des trois exécutifs communautaires, sous les présidences successives de Jean Rey, Franco-Marina Maloffi, Sicco Mansholt, François-Xavier Ortoli, Roy Jenkins, Gaston Thorn et Jacques Delors.

Durant presque trente années (1958-1987), Emile Noël a mis la main à la conception et à l'élaboration de tous les grands dossiers de la Communauté européenne.

Né en 1922 à Istanbul, de nationalité française, ancien élève de l'École Normale Supérieure, licencié en sciences physiques, licencié en sciences mathématiques, Emile Noël s'est très vite tourné vers l'Europe.

Avant d'être nommé, en 1958, secrétaire exécutif de la Commission de la Communauté économique européenne, Emile Noël avait été secrétaire de la commission des affaires générales (commission constitutionnelle de l'assemblée consultative de la commission politique) de l'assemblée ad hoc chargée d'élaborer un projet de communauté politique européenne (1952-1954), chef de cabinet de Guy Mollet, président de l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe (1954-1955), chef de cabinet, puis directeur adjoint du cabinet de Guy Mollet, chef du gouvernement français (1956-1957).

Priorités de la Présidence allemande

La présidence du Conseil des Ministres des Douze est assurée par l'Allemagne pour six mois (juillet à décembre 1994).



Klaus Kinkel, Président du Conseil

Comme de coutume la Présidence s'est fixée un certain nombre de priorités à savoir : la lutte contre le chômage, la promotion de la sécurité interne et externe de l'Europe, le développement des relations extérieures de l'Union Européenne, en particulier avec les pays d'Europe centrale et orientale (PECO), la lutte contre le crime international et la drogue, l'application du traité de Maastricht. L'Allemagne entend aussi rapprocher l'Union de ses citoyens.

En outre, durant sa présidence, l'Allemagne devra mener à terme des projets politiques importants :

- la préparation de l'entrée des nouveaux membres dans l'Union (Autriche, Norvège, Suède, Finlande),
- la mise en œuvre du Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi,

- la conclusion formelle et la mise en pratique des résultats de l'Uruguay Round,
- la finalisation de la mise en œuvre du Traité de l'Union Européenne.

Afin qu'il y ait une certaine continuité et homogénéité dans les travaux menés par la présidence, celle-ci s'exercera en "Troika", c'est-à-dire en concertation avec la présidence précédente (la Grèce, janvier-juin 1994) et la présidence suivante (la France, janvier-juin 1995).

L'Espagne prendra la succession de la France en assurant la présidence du Conseil de juillet à décembre 1995.

Contact :
Martine ALLAIS
Bureau de Bruxelles
Tél : 19 (32) 2 231 00 10

Un médiateur pour les Européens

Le médiateur contribue à déceler les cas de mauvaise administration dans l'action des institutions et organes communautaires (à l'exclusion de la Cour de Justice et du Tribunal de première instance).

Qui peut saisir le médiateur ?

Tout citoyen de l'Union Européenne ou toute personne physique ou morale résident ou ayant son siège statutaire dans un Etat-membre de l'Union Européenne.

Pour quels motifs ?

Pour une plainte relative à un cas de mauvaise administration dans l'action des institutions ou organes communautaires.

Toutefois, celle-ci ne peut avoir trait aux rapports de travail entre les institutions et organes communautaires et leurs fonctionnaires.

Comment ?

Le médiateur peut être saisi soit directement par le citoyen, soit par le biais d'un membre du Parlement Européen. La plainte doit faire apparaître son objet, ainsi que l'identité de la personne dont elle émane (la plainte peut demeurer confidentielle).

Elle doit être introduite dans un délai de deux ans à compter de la date à laquelle les faits sont portés à la connaissance du plaignant. Les démarches administratives auprès des institutions et

organes concernés doivent avoir été faites au préalable.

Le médiateur procède à toutes les enquêtes qu'il juge utiles. Les institutions communautaires sont tenues de lui fournir les renseignements demandés et de lui permettre l'accès aux dossiers concernés (sauf motifs de secret d'Etat justifiés).

Les fonctionnaires et autres agents des institutions et organes communautaires sont tenus de témoigner à la demande du médiateur au nom et sur instruction de leur administrateur.

Les autorités des Etats-membres sont également tenues de fournir au médiateur toutes les informations utiles.

La procédure et ses conséquences

Le médiateur, dans la mesure du possible, recherche avec l'institution une solution de nature à éliminer les cas de mauvaise administration en lui soumettant des projets de recommandations. L'institution rend un avis circonstancié au médiateur dans un délai de trois mois. Il transmet ensuite au Parlement Européen et à l'institution un rapport accompagné de ses recommandations.

Puis il informe la personne dont émane la plainte de l'avis rendu par l'institution, ainsi que des recommandations émises.

Comment est nommé le médiateur ?

Le médiateur est nommé par le Parlement Européen après chaque

élection de celui-ci pour la durée de la législature. Son mandat est renouvelable. Il est assisté par un secrétaire.

Décision du Parlement Européen du 9 mars 94 concernant le statut et les conditions générales d'exercice des fonctions du médiateur.
JOCE n° L 113/15 du 4 mai 1994.

L'évolution de la construction navale en Europe

Le Conseil Régional des Pays de la Loire lors de la séance du 11 avril 1994 avait adopté un vœu concernant l'inquiétude sur l'avenir des aides accordées à la construction navale, notamment dans le cadre des négociations découlant des accords du GATT.

Le Conseil Régional des Pays de la Loire a donc demandé au Président de la Commission Européenne de "refuser les dispositions qui menaceraient des millions d'emplois en France et le maintien des aides nationales à cette industrie conformément au Traité de Rome".

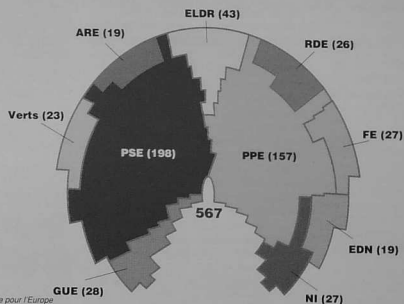
Ainsi transmis au Président Jacques Delors, ce vœu a fait l'objet de la réponse suivante : "Suite à l'inquiétude du Conseil Régional quant à l'évolution de la construction navale en Europe, je puis vous assurer que les services compétents de la Commission tiendront compte de cette prise de position dans l'appréciation de la situation de ce secteur face à la concurrence mondiale".

Le nouveau visage du Parlement Européen

(Voir Chronique Européenne n°13 et 14)

Les groupes politiques

PSE	Parti des Socialistes Européens	Présidente	Pauline Green (R-U)	198 membres
PPE	Parti Populaire Européen	Président	Wilfried Martens (B)	157 membres
ELDR	Parti Européen des Libéraux Démocrates et Réformateurs	Président	Gijs De Vries (NI)	43 membres
GUE	Gauche Unitaire Européenne	Président	Alonso Puerta (E)	28 membres
RDE	Rassemblement des Démocrates Européens	Président	Jean-Claude Pasty (F)	26 membres
ARE	Alliance Radicale Européenne	Présidente	Catherine Lalumière (F)	19 membres
EDN	Europe des Nations	Président	Jimmy Goldsmith (F)	19 membres
FE	Forza Europa	Président	Giancarlo Ligabue (I)	27 membres
VERTS	Verts	Présidents	Claudia Roth (A) et A. Langer (I)	23 membres
NI	Non-Inscrits			27 membres
				567 membres



Source : Le Parlement Européen - Tribune pour l'Europe

La configuration politique : 9 groupes politiques (au lieu de 8)

Trois nouveaux groupes

Le groupe **Forza Europa**, seul groupe uninational, regroupe autour de son Président Giancarlo Ligabue les 27 élus de la liste Forza Italia. L'**Alliance Radicale Européenne**, présidée par la française Catherine Lalumière, ancien secrétaire général du Conseil de l'Europe, réunit 13 Français, 2 Italiens, 1 Belge et 1 Espagnol. Le groupe **Europe des Nations**, présidé par M. Jimmy Goldsmith (F) rassemble autour des 13 Français, 4 Danois et 2 Néerlandais.

Deux groupes disparaissent du Parlement Européen

Les députés du groupe **ARC**, composé de régionalistes, se sont dispersés, certains de ses anciens membres allant siéger dans d'autres groupes et notamment au groupe ARE. Les députés du **groupe technique des droites Européennes**, présidé par Jean-Marie Le Pen, n'étant plus assez nombreux pour se constituer en groupe politique sont allés grossir les rangs des Non-Inscrits.

Président

M. Klaus Hänsch (PSE, D)

Vice-présidents

Mme Nicole Fontaine (PPE, F)
 M. David Martin (PSE, R-U)
 Mme Nicole Pery (PSE, F)
 M. Georgios Anastasopoulos (PPE, GR)
 M. Paraskevas Avgerinos (PSE, GR)
 M. Poul Schlüter (PPE, DK)
 Mme Ursula Schleicher (PPE, D)
 M. Antonio Capucho (ELDR, P)
 M. José Maria Gil Robles Gil Delgado (PPE, E)
 Sir Jack Stewart-Clark (PPE, R-U)
 M. Josep Verde I Aldea (PSE, E)
 M. Renzo Imbeni (PSE, I)
 M. Antoni Gutierrez Diaz (GUE, E)
 M. Alessandro Fontana (FE, I)



Klaus Hänsch 7^{ème} Président du Parlement Européen



M. Klaus Hänsch, tête de liste du SPD, est né en Silésie le 15 décembre 1938, aujourd'hui territoire polonais. Diplôme de sciences politiques, d'histoire et de sociologie, il a été attaché de presse, professeur à l'Université de Duisburg, conseiller au Ministère du Land du Nord-Westphalie, avant de siéger au Parlement Européen depuis 1979. Lors de la dernière législature, il était Vice-président du groupe PSE, siégeait à la Commission des affaires étrangères et de la sécurité, à la Commission institutionnelle et à la délégation à la Commission parlementaire mixte CEE/Finlande.

Extraits du discours-programme du président Hänsch

«Je ne me contenterai pas de représenter notre Parlement à Bruxelles et dans les capitales des Etats-membres, j'ai l'intention de me rendre dans les différentes régions de l'Union et d'y prendre la parole ; ce sera ma manière de contribuer à rendre notre Parlement et ses activités plus proches des citoyens»...

«L'Union n'a pas besoin de compétences supplémentaires, mais de plus de démocratie parlementaire, elle a besoin d'un nouvel équilibre entre les institutions afin d'agir et de décider efficacement»...

«Notre diversité constitue la force de l'Europe»...

Les dernières nouvelles du Parlement Européen

Le nouveau Parlement Européen s'est constitué le 19 juillet 1994. Un Parlement de 567 députés qui compte 321 nouveaux élus contre 246 sortants (sur 518). Ce sont l'Italie avec 66 nouveaux députés et la France avec 56 qui ont renouvelé le plus radicalement leurs députés européens.

Un quart de l'hémicycle est féminin

Dans ce nouveau Parlement, les femmes occupent une place plus importante. Elles sont au nombre de 145, soit 25,6% contre 18,5% en 1989.

Questeurs

Les questeurs sont chargés des tâches administratives et financières concernant directement les députés, selon les directives arrêtées par le Bureau.

- M. Joao Soares (PSE, P)
- M. Jean-Pierre Raffarin (PPE, F)
- M. Otto Bardong (PPE, D)
- M. Richard Balte (PSE, R-U)
- M. Sergio Ribeiro (GUE, P)

Après 34 ans de Parlement Européen (voir Chronique Européenne n° 13 p. 40), **M. Christian de la Malene**, Président du groupe du Rassemblement des Démocrates Européens depuis 1975, est remplacé par M. Jean-Claude Pasty.

Le nouveau visage du Parlement Européen

Les députés Européens des Pays de la Loire, dans quelles Commissions sont-ils ?

- Jean-Pierre Bazin :**
Commission des budgets
- Thierry Jean-Pierre :**
Commission du contrôle budgétaire
Commission du règlement, de la vérification des pouvoirs et des immunités
- Dominique Souchet :**
Commission des affaires étrangères, de la sécurité et de la politique de défense
- Philippe de Villiers :**
Commission des libertés publiques et des affaires intérieures



Les nouvelles Commissions et leurs Présidents

- **Commission des Affaires étrangères, de la sécurité et de la politique de défense :** M. Abel Matutes (PPE, E).
- **Commission de l'Agriculture et du Développement rural :** M. Christian Jacob (RDE, F).
- **Commission des budgets :** M. Detlev Samland (PSE, D).
- **Commission économique monétaire et de la politique industrielle :** M. Karl von Wogau (PPE, D).
- **Commission de la recherche, du développement technologique et de l'énergie :** M. Claude Desama (PSE, B).
- **Commission des relations économiques extérieures :** M. Willy De Clercq (ELDR, B).
- **Commission juridique et des droits des citoyens :** M. Carlo Casini (PPE, I).
- **Commission des Affaires sociales et de l'emploi :** M. Stephen Haggus (PSE, R-U).
- **Commission de la politique régionale :** M. Roberto Spadolini (PSE, I).
- **Commission des transports et du tourisme :** M. Petrus Cornelissen (PPE, NL).
- **Commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs :** M. Kenneth Collins (PSE, R-U).
- **Commission de la culture, de la jeunesse, de l'éducation et des médias :** Mme Luciana Castellina (GUE, I).
- **Commission du développement et de la coopération :** M. Bernard Kouchner (PSE, F).
- **Commission des libertés publiques et des affaires intérieures :** M. Antonio Vitorino (PSE, P).
- **Commission du contrôle budgétaire :** Mme Diemut Theato (PPE, D).
- **Commission institutionnelle :** M. Fernando Moran Lopez (PSE, E).
- **Commission de la pêche :** M. Miguel Arias Cañete (PPE, E).
- **Commission du règlement, de la vérification des pouvoirs et des immunités :** M. Ben Fayot (PSE, L).
- **Commission des droits de la femme :** Mme Nel van Dijk (Verts, NL).
- **Commission des pétitions :** M. Edward Newman (PSE, R-U).
- **Commission temporaire pour l'emploi :** Mme Celia Villalobos Talero (PPE, E).

Les Députés français et leur Groupe au Parlement Européen

NOM	GROUPE	NOM	GROUPE	NOM	GROUPE
d'Aboville Gérard	RDE	FONTAINE Nicole	PPE	MOSCOVICI Pierre	PSE
AINARDI Sylviane	GUE	FOLLANE Antoinette	ARE	PAILLER Aline	GUE
ALDO Blaise	RDE	GOLJAND Yves	ELDR	des PLACES Edouard	EDN
ANTONY Bernard	NI	de GAULLE Charles	EDN	PASTY Jean-Claude	RDE Pot
BAGGIONI Jean	RDE	GOLDSMITH Jimmy	EDN Pot	PERY Nicole	PSE
BARTHET MAYER Christine	ARE	GOLINSCHI Bruno	NI	PIQUET René	GUE
BAUDIS Dominique	PPE	GROSSETTE Françoise	PPE	POISSON Annie-Christine	EDN
BAZIN Jean-Pierre	RDE	GUINGOU Elisabeth	PSE	POMPIDOU Alain	RDE
BEAUBAT Jean-Pierre	PPE	GUINBERTIERE Armelle	RDE	PRADIER Pierre	ARE
BEBES Pervenche	PSE	HERMANGE Marie-Thérèse	RDE	RAFFARIN Jean-Pierre	PPE
BERNARD REYMOND Pierre	PPE	HERZOG Philippe	GUE	ROCARD Michel	PSE
BERNARDINI François	PSE	HORY Jean-François	ARE	de ROSE Marie-France	EDN
BERTHU Georges	EDN	JACOB Christian	RDE	SAINJON André	ARE
BIOT Yann	NI	JEAN-PIERRE Thierry	EDN	SAINT-PIERRE Dominique	ARE
BOURLANGES Jean-Louis	PPE	KOUCHNER Bernard	PSE	SCHAFFNER Annie-Marie	RDE
BREDIN Frédérique	PSE	LAIGNEL André	PSE	SELLIER Françoise	EDN
de BREMOND d'ARS Georges	PPE	LALLUMIERE Catherine	ARE Pde	SOUCHEZ Dominique	EDN
CABROL Christian	RDE	LANG Carl	NI	SOUJIER André	PPE
CAIRRECH d'ENCAUSSE Helene	RDE	LANG Jack	PSE	STASI Bernard	NI
CASTAGNÈRE Bernard	ARE	LE CHEVALLIER Jean-Marie	NI	STRIBIS Marie-France	EDN
CAUDRON Gérard	PSE	LE GALLOU Jean-Yves	NI	STRIBY Frédéric	ARE
CHESA Raymond	RDE	LE PEN Jean-Marie	NI	TAPIE Bernard	ARE
COT Jean-Pierre	PSE	LE RACHINEL Fernand	NI	TAUBIRA DELANNOON Christiane	ARE
DARRAS Danièle	PSE	LINDEPERG Michèle	PSE	TRAUTMANN Catherine	PPE
DARY Michel	ARE	MAMERE Noël	ARE	VERRIER Odile	PPE
DESGOURRIÈRE Francis	PPE	MARTIN Philippe	EDN	VERWAERDE Yves	EDN
DONNAY Jacques	RDE	MARTINEZ Jean-Claude	NI	de VILLIERS Philippe	GUE
ELMALAN Mireille	GUE	MEGHET Bruno	NI	WURTZ Francis	GUE
FABRE-AUBRESPY Hervé	EDN	MOREAU Ghislain	GUE		

Société de l'information

L'ambitieux programme de la Commission

Profitant de l'intérêt suscité par son rapport et prenant à la lettre la demande du Conseil européen de Corfou d'accélérer les travaux sur la mise en place de la société de l'information, Martin BANGEMANN (Commissaire européen chargé de ce dossier) a présenté le 19 juillet dernier un plan d'action impressionnant à double titre : par le nombre de ses propositions et par les délais extrêmement courts prévus pour leur mise en œuvre.

- Ce plan s'articule autour de quatre axes :
- le cadre réglementaire et légal,
- les réseaux, services de base et applications,
- les aspects sociaux, sociétaux et culturels,
- la promotion de la société de l'information.

Cadre réglementaire légal

Le plan d'action propose d'abord de fixer des dates claires pour la libéralisation des infrastructures. La Commission prévoit à cet effet une communication pour septembre, suivie d'un Livre vert fin 1994 comprenant des propositions plus détaillées.

De même, il est prévu d'organiser une consultation avec les Etats-membres sur la mise en place de l'autorité de régulation européenne, qui, selon le rapport Bangemann, était censée suivre ce processus de libéralisation.

Par ailleurs, des efforts importants vont rapidement être entrepris sur les problèmes de normalisation, d'interconnexion et d'interopérabilité des réseaux. Un séminaire sera organisé en novembre 1994 sur ce thème et il sera suivi d'actions diverses pendant l'année 1995. L'adaptation des règles de l'ONP (Open Network Provision, accès ouvert au réseau) à la société de l'information (avec notamment des règles pour garantir aux nouveaux prestataires de services, l'accès aux réseaux) figurera parmi les objectifs prioritaires.

Concernant le problème de l'ajustement des tarifs sur les coûts, la Commission précise qu'elle mettra en route des procédures d'infraction contre les Etats-membres n'ayant pas transposé la directive sur les lignes louées. Elle développera parallèlement un système commun de taxation pendant l'année 1995.

Au sujet des règles de concurrence, qui devraient jouer un rôle essentiel dans le fonctionnement harmonieux du système, la Commission a l'intention de les adapter aux nouveaux marchés globaux qui émergent et à la rapidité des évolutions. Sur le volet sensible de l'audiovisuel, elle prévoit de faire une communication de "suivi

du Livre vert" sur le pluralisme et les concentrations des médias.

On se souvient que la protection de la propriété intellectuelle et des données privées figurait en bonne place dans le rapport Bangemann. Là encore, la Commission regorge de propositions : Livre vert sur la protection de la propriété intellectuelle, proposition de directive sur la copie privée, propositions de directives sur la protection des bases de données et la protection des données à caractère personnel. En outre, un Livre vert sur la protection juridique des diffusions codées, qui visera à harmoniser les législations des Etats-membres en matière d'accès non autorisé, est en préparation.

Une proposition supplémentaire, sur les exigences de codage dans le monde des affaires et du commerce ainsi que sur l'intégrité des signatures, devrait être présentée en septembre. Une communication générale sur les questions de sécurité de l'information dans cette nouvelle société de l'électronique devrait être également présentée.

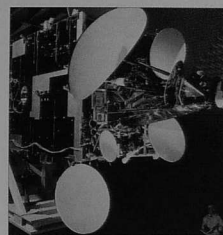
Enfin, toujours à l'intérieur de ce premier volet, le plan d'action suggère une coopération accrue dans le cadre du GATT avec les Etats-Unis, le Japon et le Canada. La Commission prévoit d'organiser pour la fin de l'année une conférence ministérielle à Bruxelles afin de discuter de la mise en place d'une infrastructure mondiale de l'information, ouverte, concurrentielle et intégrée.

Réseaux, services de base et applications

Le plan d'action prévoit la présentation d'un cadre conceptuel global pour le développement des réseaux trans-européens de télécommunications (le TEN-RNIS sera adopté fin 1994). Les propositions concrètes suite au Livre vert sur les communications mobiles seront faites courant 1995.

Parallèlement, la Commission mettra sur pied un "Comité directeur européen" fin 1994 pour travailler sur les communications intégrées à large bande. Elle proposera en outre une directive "article 90" sur la libéralisation des équipements et des services de télécommunications par satellite. Un "forum européen" devrait aussi être créé pour assurer la coexistence et la convergence des services de base.

Enfin, le plan d'action prévoit la mise en place d'un "bureau des projets pour la société de l'information" (l'idée étant de créer un guichet unique) pour recueillir les projets dans les dix domaines identifiés par le groupe Bangemann et confirmés à Corfou.



La Commission, à cet égard, est prête à apporter son soutien logistique et financier au montage de ces projets, que ce soit à travers les programmes du 4^{ème} PCRD, par le biais de bonifications d'intérêt, de garanties de prêts, de financements d'études de faisabilité via les initiatives TEN-RNIS et TEN-IBC (réseaux à bande étroite et large) mais aussi par une attention accrue envers les projets qui entrent dans le cadre des Fonds structurels. L'initiative PME devrait, par exemple, permettre aux Etats-membres de présenter des projets en liaison avec la société de l'information.

Aspects sociaux, sociétaux et culturels

Il est prévu la mise sur pied rapide d'un "groupe d'experts à haut niveau" chargé de réfléchir sur les bénéfices potentiels des autoroutes de l'information (nouveaux emplois, flexibilité, formation continue...) mais aussi sur ses conséquences sociales (risques d'exclusion et d'isolement).

Promotion de la société de l'information

Dans ce dernier volet du plan d'action, l'accent sera mis sur la sensibilisation de tous les utilisateurs potentiels via des campagnes de promotion ("journées d'information") des démonstrations multimédias et des conférences, des brochures grand public ou destinées aux milieux spécialisés.

Sur ce dossier où la Commission tente visiblement d'exploiter à fond son pouvoir d'initiative, on s'attend donc à un calendrier chargé dès la rentrée de septembre et tout au long de l'année 1995.

Contact :
Alexandre KRIEF
Bureau de Bruxelles
Tél : 19 (32) 2 231 00 10

L'Europe et la société de l'information

Les "Autoroutes de l'information" : de quoi s'agit-il ?

Bill Clinton et Al Gore aux Etats-Unis en avaient fait leur cheval de bataille lors de la campagne présidentielle en 1992, Jacques Delors à son tour, avait placé ce thème au centre de son Livre blanc "Croissance, compétitivité, emploi" présenté aux Douze à Bruxelles en décembre 1993.

Les "autoroutes de l'information" ont, depuis, donné lieu à un rapport rédigé par les représentants de l'industrie européenne des télécommunications, sous la direction de Martin Bangemann, Commissaire européen en charge des affaires industrielles. Le rapport figurait parmi les grands dossiers évoqués lors du Sommet européen de Corfou.

L'avènement de la société de l'information y est présenté sous la forme d'une nouvelle révolution industrielle, à savoir une mutation radicale des systèmes de production, d'organisation du travail et des modes de consommation. Cette mutation est permise par le développement spectaculaire des technologies de l'information et des communications, et l'apparition en particulier des technologies numériques qui rendent désormais possible, à un niveau de performance très élevé, l'intégration dans un seul système de communication de la transmission des données : le son, le texte, l'image.

La mise en place concrète de la société de l'information suppose la présence de trois ingrédients essentiels :

- **des autoroutes** : c'est-à-dire des réseaux à double voie de circulation (qu'ils aient pour support le téléphone, le satellite ou le câble) capables d'acheminer par "paquets" des données numérisées (image, son, texte) ;

- **des transporteurs** ou logiciels de pilotage, capables d'acheminer ces paquets numériques d'un point à un autre. Pratiquement, il peut s'agir de services comme le courrier électronique ou la vidéo interactive ;

- **des marchandises** ou logiciels de numérisation de l'information, chargés de mettre à disposition de l'utilisateur un certain nombre d'applications (apprentissage à distance, télétravail...).

De l'information à sens unique à l'information à double sens

Point important : l'enjeu des "autoroutes de l'information" ne réside pas tant dans la modernisation de l'infrastructure centrale ou tête de réseau (la pose de la fibre optique pour remplacer le cuivre a débuté en France depuis plusieurs années déjà) que dans celle de sa "chevelure". En effet, on pourra parler "d'autoroutes de l'information" quand les foyers (immeubles, zones pavillonnaires) et les entreprises seront directement reliés aux réseaux. Pour l'instant, qu'il s'agisse du câble ou du téléphone, l'utilisateur est connecté par du fil de cuivre aux réseaux en fibre optique.

C'est cette partie là qu'il faut enlever et remplacer par de la fibre optique pour autoriser une circulation à double sens de toute information.

Un défi majeur pour l'Europe

A l'heure où l'Europe compte près de 20 millions de chômeurs, les "autoroutes de l'information" portent en elles des bénéfices potentiels considérables pour tous et donc l'espoir d'une sortie durable de la crise.

Pour les citoyens et consommateurs européens, elles seront susceptibles d'améliorer la qualité de la vie, par le biais d'une gamme élargie de services et de divertissements. Elles permettront un renforcement de la cohésion économique et sociale en Europe en minimisant les effets de la distance pour les régions périphériques. Elles accroîtront l'efficacité des gouvernements et surtout des administrations, en les rendant plus proches des citoyens à un coût moindre. Enfin, elles amélioreront l'organisation et la gestion des entreprises, en leur procurant de nouveaux services (télétravail, échanges de données informatisées...).

Néanmoins, ces bouleversements bien que positifs ne sont pas sans danger sur le plan social. Le risque le plus évident est en effet la création d'une société à deux vitesses, une seule partie de la population ayant accès aux nouvelles technologies et étant capable d'en jouir pleinement, les autres refusant cette nouvelle culture de l'information et ses instruments. Préparer les Européens à cette nouvelle société est par conséquent une tâche prioritaire pour les pouvoirs publics, ou l'éducation, la formation et la promotion des nouvelles technologies devront jouer un rôle central.

Par ailleurs, il est clair que la société de l'information n'apportera ses bienfaits que si elle résulte d'une création stratégique et coordonnée à l'échelle de l'Union Européenne, et non pas d'un amalgame d'initiatives individuelles dans chaque Etat-membre. D'où la recommandation du rapport Bangemann de créer un cadre réglementaire cohérent au niveau européen qui soit propice au développement harmonieux des "autoroutes de l'information".

Mais le temps presse. La plupart des technologies nécessaires pour cette révolution sont au point et les concurrents américains et japonais se font de jour en jour plus menaçants sur le marché européen. Il est urgent que les pouvoirs publics se mobilisent sur ce projet et envoient un signal clair au secteur privé qui n'attend que cela pour investir massivement.

Une approche libérale et fédéraliste

Les auteurs du rapport sont convaincus de la capacité des mécanismes de marché à assurer l'émergence de la société de l'information. Selon eux, le secteur privé peut à lui seul donner à l'Europe une industrie des télécommunications compétitive au plan mondial, pourvu que le secteur public s'abstienne de tout dirigisme et protectionnisme, et également de toute assistance financière, sous forme de subventions notamment.

Dix domaines d'application

Le rapport Bangemann a identifié dix domaines d'application où pourrait concrètement se mettre en œuvre la société de l'information :

- télétravail
- enseignement à distance
- réseau entre université et centres de recherche
- services télématiques pour les PME
- gestion du trafic routier
- contrôle de la navigation aérienne
- réseaux de santé
- réseaux entre administrations publiques
- informatisation des appels d'offres
- autoroutes urbaines de l'information

Ce document rompt avec la logique de déréglementation progressive, née du subtil équilibre de forces qui présidait au sein de la Commission, lui-même reflet des divergences entre Etats-membres. Il propose un véritable et radical "big bang" :

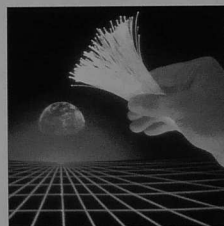
- la déréglementation accélérée du secteur des télécommunications par la suppression des monopoles sur les infrastructures et les services ;
- la mise en place d'une autorité de régulation européenne qui définisse un cadre réglementaire commun et soit chargée de la surveillance du secteur ;
- le développement de travaux en commun pour assurer l'interconnexion et l'interopérabilité des services et des applications ;
- la définition de normes communes en matière de télécommunications afin que celles-ci ne soient pas un obstacle à la croissance du marché ;
- la réduction des tarifs pour les communications longue distance dans le but de stimuler la demande et contribuer ainsi à la création de nouvelles infrastructures, qui, à leur tour, généreront des revenus.

Parallèlement à cette libéralisation, le rôle des pouvoirs publics est de mettre en place les "garde-fous" destinés à préserver une compétition saine et loyale dans un marché unifié. Reste qu'un secteur tel que les télécommunications laissé aux seules forces du marché peut avoir son revers : appétits commerciaux, risques déontologiques, maquis juridique, sans compter les violations possibles de la vie privée. Le rapport Bangemann semble conscient de ces dangers et affirme la nécessité de protéger la propriété intellectuelle et les données privées, ainsi que d'harmoniser les

législations nationales sur la possession des médias.

Paradoxalement, les pouvoirs publics, au-delà de ces aspects réglementaires et malgré la prééminence donnée au secteur privé, auront à l'avenir un rôle clé d'impulsion et de diffusion des nouvelles technologies. Ils devront informer les citoyens sur les nouveaux services disponibles et les expérimenter eux-mêmes dans le but de leur faire atteindre une taille critique indispensable à leur décollage. La connexion à un service ne vaut en effet que si une proportion suffisante de la population y est déjà connectée.

Le rapport Bangemann sur "la société de l'information" commence à faire beaucoup de bruit dans les milieux des télécommunications et de l'audiovisuel. Il faut



Fibre optique - vers la multiplication des canaux

dire que le message n'a jamais été aussi clair : la fin des monopoles et la mise en place d'une autorité de régulation européenne signifie que les Etats doivent cesser d'exercer une tutelle directe sur le secteur des communications.

Une orientation radicale que ne préconise pas en France le rapport Thery⁽¹⁾ car chacun sait qu'aucun gouvernement ne peut, sans troubles politiques et sociaux majeurs, casser brutalement le monopole de France Télécom. Une déréglementation accélérée provoquerait certes une croissance rapide du secteur mais d'abord au profit des marchés les plus rentables, ceux des entreprises.

Que devient alors le grand projet social et éducatif qui vise à raccorder chaque foyer aux "autoroutes de l'information" ?

Contact :
Alexandre KRIEF
Bureau de Bruxelles
Tél : 19 (32) 2 231 00 10

(1) Gérard Thery, ancien directeur général des Télécom a été chargé par le Premier Ministre de rédiger un rapport sur les "autoroutes de l'information".

EURATHLON : nouveau programme européen en faveur du sport



Encourager les projets sportifs de dimension européenne, tel est l'objectif du futur programme de la Commission européenne en faveur du sport, dénommé EURATHLON, qui devrait voir le jour prochainement. Ce programme, encore en cours d'élaboration, sera ouvert aux activités sportives impliquant des

organismes publics ou privés, des fédérations sportives, d'au moins trois Etats-membres. La participation de partenaires d'autres pays européens et en particulier de pays candidats à l'adhésion et d'Europe centrale et orientale sera admise.

Ce programme financera deux types de projets :

- d'une part, les **activités sportives**, visant le rapprochement des citoyens communautaires et en particulier les femmes et les jeunes (notamment dans le cadre du sport scolaire) ;

- d'autre part, les **actes de formation** sportive qui s'adressent aux athlètes et aux cadres sportifs dans le contexte de stages de formation en commun. Seront considérés comme prioritaires les programmes d'échanges pour les jeunes sportifs, sans exclure l'organisation de séminaires et de programmes de formation internationaux sur les effets de la législation communautaire sur le sport, la législation sportive nationale et la réglementation des fédérations, la technique de gestion du sport, la recherche scientifique et sociale européenne sur l'activité sportive.

Les projets ne pourront être soumis à la Commission européenne que par le biais d'un formulaire de candidature qui sera disponible après parution au Journal Officiel des Communautés Européennes d'un appel d'offres EURATHLON. Les projets soumis seront ensuite sélectionnés par un Comité Eurathlon composé d'experts.

Contact :
Martine ALLAIS
Bureau de Bruxelles
Tél : 19 (32) 2 231 00 10



La Région et l'information européenne

En créant EUROUEST en 1989, l'un des objectifs du Conseil Régional était de mettre en place dans la Région des Pays de la Loire un réseau destiné à faciliter l'accès des citoyens à l'information européenne.

Une convention passée avec le Bureau de Représentation en France de la Commission des Communautés Européennes (BRE) et le Centre Européen "Sources d'Europe", fait de l'Association EUROUEST leur relais privilégié en matière d'information européenne et de diffusion de la documentation.

Grâce à l'Association EUROUEST, la Région des Pays de la Loire est devenue aujourd'hui la plate-forme régionale d'information et de communication pour la Communauté Européenne.

Les Points Information Europe

Une des premières actions mises en place pour pallier ce déficit d'informations européennes ressentit par le grand public, a

consisté à mettre en place au sein des bibliothèques ou médiathèques de ces villes chefs-lieux de département, des Points Information Europe.

C'est ainsi que des conventions ont été signées entre l'Association EUROUEST d'une part, et les municipalités suivantes d'autre part :

- le 22 novembre 1991 avec les villes de Nantes et de La Roche-sur-Yon,
- le 13 janvier 1993 avec la ville d'Angers,
- le 28 septembre 1994 avec la ville du Mans.

Un double aspect

Un aspect financier (130 000 francs par Point Information Europe).

Un aspect documentaire.

En effet, outre une première dotation documentaire de base, le nouveau Point Information Europe devient alors via l'avis de l'Espace Régional Européen, un relais d'information et à ce titre, dépositaire de documentation européenne.

Après avoir ainsi mis en place des relais dans les villes chefs-lieux de département et afin de poursuivre son action d'information européenne, notamment en milieu rural, EUROUEST souhaite, toujours par le biais de conventions, mettre en place des Points Information Europe au sein des bibliothèques centrales de prêt relevant des départements.

C'est chose faite en ce qui concerne le département de Loire-Atlantique. Par l'intermédiaire d'une convention avec le Conseil Général, des Points Information Europe commencent à se mettre en place (voir article page 14).

Le Point Information Europe de Nantes

Adresse : Médiathèque - 24, quai de la Fosse
44041 Nantes cedex 01

Contact : Martine GARNIER
Téléphone : (33) 40 41 95 95

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 12h à 19h
sans interruption
Samedi : 10h à 18h sans interruption

Conditions de prêt :

Le Point Information Europe est accessible sans formalités particulières.

Une carte d'adhérent est simplement exigée pour le prêt des documents.

Pour mieux comprendre les enjeux et répondre à une demande d'information de plus en plus grande, la Médiathèque de Nantes a développé un fonds documentaire spécialisé sur les questions européennes.

Inauguré en novembre 1991, le Point Info Europe, installé au sein de la Médiathèque de Nantes, s'attache à présenter une documentation adaptée à tout public.

Il se compose d'un fonds documentaire spécifique pour répondre aux questions de ceux qui cherchent à comprendre l'Europe et s'interrogent sur les activités de la Communauté Européenne à travers :

- un service de documentation générale sur la Communauté Européenne dans les domaines concernant notamment la construction européenne, les institutions, la vie politique, économique et sociale (voir liste ci-contre),
- le dépôt des publications de la Commission des Communautés Européennes (Europe en mouvement, Documentation Européenne, Dossier de l'Europe...),

- la mise à disposition de dossiers de Presse et revues en langues française et étrangère de la Communauté et des Etats qui la constituent.

Le Point Information Europe de la Médiathèque de Nantes a mis plus particulièrement l'accent sur les aspects économiques, historiques et sociologiques en constituant par pays, des dossiers sur ces thèmes.

Ces documents font l'objet, selon leur spécificité, soit de prêts, soit d'une consultation sur place.

La Médiathèque de Nantes est actuellement en cours de réalisation d'une vidéothèque sur l'Europe.



L'Europe des Douze en 12 points

Bibliographie

- Où trouver l'information ?
- Politique européenne
- Vie économique
- Communication
- Genèse et fondateurs
- Institutions et traités
- Enseignement-Formation
- L'Europe au quotidien
- L'Europe et ses voisins
- Droit européen
- Environnement
- L'Europe et ses régions

Le point Information Europe de La Roche-sur-Yon

Adresse : Bibliothèque Centrale - Espace Etudes
17 bis, rue La Fayette - 85000 La Roche-sur-Yon

Contact : Corinne SABOURIN
Téléphone : (33) 51 47 48 09

Horaires d'ouverture : (horaires de la bibliothèque)

Mardi, jeudi, vendredi : 13h30 - 18h00
Mercredi : 9h30 - 18h00
Samedi : 9h30 - 12h00 et 14h00 - 17h00

Conditions de prêt :

Le Point Information Europe est accessible sans formalités particulières.

Une carte d'adhérent est simplement exigée pour le prêt des documents.

Information particulière :

36-15 TELRY - Le catalogue des bibliothèques sur minitel.

Depuis plusieurs années, la Ville de La Roche-sur-Yon s'est attachée à intégrer la dimension européenne dans la vie municipale et à sensibiliser les Yonnais à la notion de citoyenneté européenne.

Au service de tous, le Point Europe de la Bibliothèque Municipale créé à l'initiative de la Ville de La Roche-sur-Yon et du Conseil Régional des Pays de la Loire par l'intermédiaire de l'Association Euroouest et du Bureau de Représentation en France des Communautés Européennes, s'attache à présenter :

- une documentation générale adaptée à tous les publics,
- mais aussi, une documentation spécialisée multimédias à l'attention des enseignants et de leurs classes.

Le Point Europe de la Bibliothèque Municipale : un fonds documentaire de base sur la Communauté Européenne d'environ 300 ouvrages (institutions, histoire, géographie, aspects sociaux et culturels, droit, économie...).

La majorité de ces ouvrages peut être empruntée.

- 25 dossiers d'actualité sur la Communauté Européenne, réalisés à partir du dépouillement des abonnements de la Bibliothèque et des fascicules publiés par la Communauté (à consulter sur place).

- Des valises pédagogiques multimédias, en direction des classes de CM2, 6^{ème}, 4^{ème}, 1^{ère}, et Adultes, mises gratuitement à la disposition des établissements scolaires (durée de prêt 1 mois) (voir encadré).

- Des cassettes vidéo et des diapositives sur la Communauté Européenne, peuvent être empruntées.



Valise Europe - Classes de 4^{ème}

Littérature européenne

Textes en français d'auteurs européens

- Dahl Roald - Le Cygne - La Merveilleuse histoire de Henry Sugar - Gallimard
- Suskind Patrick - L'Histoire de Monsieur Sommer - Gallimard
- Teixidor Emili - La Drôle de valise de Renco - Hachette
- Calvino Italo - Le Baron perché - Seuil
- Patrim Ets - Les Enfants de la huitième forêt - Gallimard - (Page-blanche)

• Une Europe des poètes / poèmes choisis par Bernard Loraine - Hachette (Le Livre de poche jeunesse ; 128)

Poesie

• Une Europe des poètes / poèmes choisis par Bernard Loraine - Hachette (Le Livre de poche jeunesse ; 128)

Livres bilingues

- Les Idiomatics - Français / Allemand
- Les Idiomatics - Français / Anglais

- Les Idiomatics - Français / Espagnol

- Les Idiomatics - Français / Portugais

- Les Idiomatics - Français / Italien

Collection Point Virgule

Histoire, géographie, institutions de l'Union Européenne

- Merienne Patrick - Petit atlas de l'Europe et de la CEE - Ouest France
- Histoire de l'Europe écrite par 12 historiens Européens - Hachette
- Roberts Elisabeth et Morzac Louis - La Nouvelle Europe - Maastricht et après - Gamma

Coutumes, traditions, société

- The European anthem - IRDECE / DMP (Compact Disc)
- Danses d'Europe - Unidisc / Avidis (Compact Disc)

- Macs Geneviève et Valérie Anne - La Grand livre de la cuisine européenne - CIE / Fixot
- Simon Christian - Les institutions européennes - CLET - (Fiches express)

Revues

- Gullivore n°38 - Tout savoir pour comprendre demain l'Europe

Diapositives

- Premiers regards sur l'Europe - 48 diapositives + 1 livret - Diapofilm
- Mon pays l'Europe - Fleurus / CRDP Poitiers

Cartes

- Carte de la CEE - Ed MDI (92x126 cm) Recto : chronologie de la formation de la CEE Verso : les échanges économiques de la France avec la CEE

La Région et l'information européenne

Le point Information Europe d'Angers

Adresse : Médiathèque TOUSSAINT
49, rue Toussaint - 49000 Angers

Contact : Françoise LAUNAY - Christine SERIEILLE
Téléphone : (33) 41 88 08 19 - Fax : (33) 41 81 05 72

Horaires d'ouverture : (horaires de la bibliothèque)

Mardi, mercredi, jeudi :	9h30 - 18h30
Vendredi :	13h00 - 18h30
Samedi :	9h30 - 17h30

Conditions de prêt :
Consultation sur place des documents libre et gratuite.
Prêt à domicile des documents pour les inscrits à la bibliothèque.

Interrogation du catalogue par minitel en composant le 41 86 18 00

Dès 1990, les premiers contacts sont pris pour la mise en place d'un Point Europe à la Bibliothèque Municipale d'Angers.

Il n'existe alors aucune structure ou service municipal susceptible d'apporter des réponses au grand public.

La Bibliothèque Municipale dispose de livres sur le sujet mais disséminés dans le fonds général.

En 1992, le projet prend forme sous l'impulsion d'Eurowest et à l'initiative de Madame Perreau, adjointe au Maire chargée des affaires européennes et de Madame Chevalier, conservateur responsable de la Bibliothèque Municipale.

Les deux missions

Mission d'information et de documentation par l'enrichissement des fonds existants, la recherche de documents, la mise à disposition du public de la documentation émanant des Communautés Européennes.

La Bibliothèque étant un lieu généraliste, toute demande particulière est orientée vers une structure spécialisée.

Mission d'animation : la participation à des manifestations visant à mieux faire connaître l'Europe (rencontres, expositions par exemple), la promotion de valises pédagogiques ou encore la collaboration avec tous les autres partenaires concernés sur Angers (Point Information Jeunesse, Chambres Consulaires, associations à vocation européenne) s'inscrivent dans cette mission.

Présentation du Point Europe

Situé au premier étage de la Bibliothèque Municipale, le Point Europe propose plusieurs types de documents :

- Un fonds documentaire de 500 livres :
 - des usuels : histoire générale de l'Europe, atlas,
 - des ouvrages généraux sur l'histoire économique, financière et politique de l'Europe,

- des ouvrages plus spécifiques notamment des publications éditées par la Communauté Européenne (Marché Unique, législation communautaire...).

- Des dossiers thématiques constitués autour de vingt thèmes à partir de la presse reçue à la Bibliothèque Municipale et de la documentation diffusée par la Communauté Européenne.

■ Des périodiques

En français (ou bilingues) informant sur la Communauté et ses institutions : sept jours d'Europe, l'Europe sans frontières, Echos du Parlement Européen, Chronique Européenne des Pays de la Loire, Bulletin des Communautés Européennes, Europe et Liberté, Eurodiagnostic, Forum du Conseil de l'Europe.

■ Le Minitel

Il donne accès à un certain nombre de services vidéotex européens :

• "3615 CEE", la plus généraliste des bases européennes ou "3617 EURO-GUIDE" mais aussi "3614 ENSUP" et "3615 ONISEP" qui donnent des infor-

mations sur l'enseignement et la formation dans les Pays de la CEE, sur les programmes de mobilité des jeunes, etc.

■ Un fichier d'adresses utiles

Permettant d'orienter le public dans le cas de questions trop spécifiques vers des services compétents et spécialisés (PJJ, Chambre de Commerce, Universités...).

■ Des valises pédagogiques

Proposées aux enseignants, elles se composent de "Kits sur l'Europe" : livres, jeux, cartes visant à sensibiliser le public scolaire à la construction européenne et à lui faire découvrir les pays européens. Chaque valise fait l'objet d'une présentation à la classe qui emprunte.

Depuis janvier 1994, des valises sont prêtées aux écoles primaires. D'autres valises seront proposées aux collèges en janvier 1995.

■ Une exposition : Jean Monnet

Exposition de quinze affiches montées sur carton plume prêtées gratuitement en Maine-et-Loire.



Le point Information Europe du Mans

Adresse : Médiathèque Louis Aragon
54, rue du Port - 72000 Le Mans

Contact : Téléphone : (33) 43 47 47 47

Horaires d'ouverture :

Mardi, mercredi, vendredi :	10h00 - 19h00
Jeudi :	15h00 - 19h00
Samedi :	10h00 - 18h00

Le 28 septembre dernier, la convention concernant le point Information Europe de la Médiathèque Louis Aragon, a été signée entre l'Association EUROWEST et la Ville du Mans.

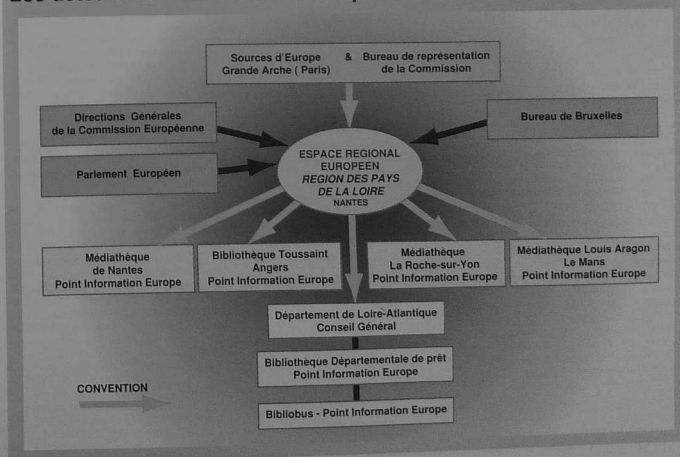
Rédigée dans les mêmes termes que celles signées avec Nantes, Angers et la Roche-sur-Yon, cette convention fait de la Médiathèque du Mans un nouveau relais documentaire de l'Espace Régional Européen de la Région des Pays de la Loire.

Le Point Information Europe, situé dans l'Espace Adultes de la médiathèque, près du bureau d'aide aux lecteurs, met à la disposition du public :

- des ouvrages généraux sur la politique, l'économie, les aspects sociaux, culturels et scientifiques européens,
- des ouvrages de référence,
- des essais et des ouvrages de réflexion,
- l'actualité à travers la presse communautaire,
- des dossiers de presse thématiques,
- et... des personnes pour aider le public dans ses recherches.



Les acteurs de l'information européenne



Le réseau de la Bibliothèque Départementale de Prêt de Loire-Atlantique

Le Conseil Général de Loire-Atlantique a engagé - en cohérence avec la Région des Pays de la Loire et Euroouest - une politique européenne dont l'un des aspects importants est l'information.

C'est ainsi qu'il s'associe largement à la mise en place des Cercles Europe dans les collèges de Loire-Atlantique.

Conformément à sa vocation qui consiste à assurer la solidarité entre milieu urbain et rural, le Conseil Général a souhaité prolonger l'action entreprise par la Région des Pays de la Loire et Euroouest dans les bibliothèques des grandes villes par la création de "Points Info Europe" décentralisés au sein du réseau de la Bibliothèque Départementale de Prêt.

Cette diffusion de l'information Européenne en milieu rural fait l'objet d'un soutien financier d'Euroouest à hauteur de 50 000 F.

Les raisons d'un projet

Avec pour mission de contribuer au développement, au fonctionnement et à l'animation des Bibliothèques Municipales, principalement dans les communes de moins de 10 000 habitants, la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP), service culturel du Conseil Général de Loire-Atlantique, appuie les efforts des collectivités locales pour offrir partout, y compris en secteur rural, des équipements de proximité de qualité en matière de lecture publique.

La BDP constitue ainsi la tête d'un réseau de bibliothèques au maillage serré et participe à l'aménagement culturel du territoire rural.

Un des soucis actuels d'un tel réseau est de diversifier les services offerts afin que, au-delà du simple prêt de livres, mission traditionnelle des petites bibliothèques, l'accès aux ressources de documentation et d'information, de plus en plus nécessaires à chacun dans le monde contemporain, ne demeure pas seulement l'apanage des bibliothèques des grandes villes.

La création de Points Info Europe dans ce réseau s'inscrit parfaitement dans cette logique : il s'agit en effet d'apporter au plus près du citoyen, ou qu'il réside,



Le Service des Affaires Européennes a fait créer un présentoir aux couleurs des Points Info Europe, qui accueille dossiers, plaquettes et dépliants des publications officielles des Communautés Européennes.

La Bibliothèque Départementale de Prêt encourage la Bibliothèque Municipale à installer le présentoir dans le voisinage immédiat d'un rayonnage destiné à promouvoir de façon large tout ouvrage pouvant faire découvrir la diversité des pays et cultures de l'Union Européenne. Elle propose le prêt de valises thématiques sur ce thème tant pour les enfants que pour les adultes, ainsi que des méthodes audiovisuelles d'apprentissage de langues européennes.

Le premier Point Info Europe a été inauguré à la Bibliothèque Municipale de Savenay (5 363 habitants) le 9 mai 1994, jour de la fête de l'Europe, en présence de M. Pognant, Député, Vice-président du Conseil Général et M. Jam, Maire de Savenay.

A cette occasion, une borne de consultation à écran tactile proposant le logiciel "l'Europe assistée par ordinateur" a été conçue par la

Direction de l'Organisation et des Systèmes d'Information. Par ailleurs, une exposition européenne réalisée par Euroouest et complétée par des panneaux concernant la politique européenne du Département a été présentée au public.

Avant la fin de 1994, deux nouveaux Points Info Europe seront mis en place dans les bibliothèques du département de Loire-Atlantique. D'autres suivront en 1995. Le développement de ces "Points Info Europe" au sein du réseau pourrait également passer par des relais d'information dans les bibliobus et une formation des responsables des Points Information Europe par Euroouest.

Contact :
Jean-Jacques GROSSO
Bibliothèque Départementale de Prêt
Tél : (33) 40 30 52 30

L'agent commercial au sein de l'Union Européenne : aspects contractuels

Le recours à un agent commercial est un moyen de développement à l'international souvent utilisé par les PME. Cette formule permet en effet à ces entreprises de disposer d'un réseau de vente et de distribution à l'étranger, tout en limitant les risques financiers et les contraintes d'organisation. Mais lors de la rédaction du contrat avec l'agent commercial, formalisant les droits et obligations des deux parties, une difficulté majeure surgissait : l'absence de règles de droit uniformes.

Dans ce contexte, et avant d'en analyser l'environnement juridique, il est utile de définir d'abord l'agent commercial.

L'agent commercial : un professionnel indépendant

Il n'y a pas de définition universelle de l'agent commercial. Néanmoins, on peut retenir les trois critères suivants :

- L'agent est un professionnel indépendant. (Il ne doit avoir aucun lien de subordination avec la personne physique ou morale qu'il représente. Ni salarié, ni associé, il organise lui-même ses activités).
 - Qui agit au nom et pour le compte d'autrui. (Il exerce une activité de représentation, avec des pouvoirs de négociation. Cet aspect le différencie du commissionnaire).
 - En tant que mandataire permanent (contrairement au courtier, qui intervient de façon ponctuelle, l'agent commercial agit de manière continue).
- Ainsi, à l'international, l'agent commercial :
- représente une entreprise (le "mandant")
 - mène des négociations commerciales au nom et pour le compte de ce mandant de façon continue et dans un territoire déterminé situé dans un pays différent de celui du mandant.

Un besoin d'harmonisation du statut d'agent commercial

Les analyses faites par la Commission des Communautés Européennes des dernières années ont mis en évidence des disparités parfois importantes entre les traditions juridiques des Etats-membres (certaines législations - Belgique, Espagne, Grèce - ne prévoient d'ailleurs aucun statut légal de l'agent commercial). Il est donc apparu nécessaire, dans la perspective de réalisation du Marché Unique, de procéder à une harmonisation du statut de l'agent commercial, visant, par la mise en place de dispositions communes, à faciliter la négociation des contrats. La directive



86/653 du 18 décembre 1986⁽¹⁾ a pour objectif de rapprocher les réglementations des Etats-membres, mais elle n'édicte que des dispositions minimales et laisse ainsi aux Etats-membres une marge de manœuvre importante : des divergences entre les législations nationales vont donc subsister.

LE DROIT COMMUNAUTAIRE : UNE HARMONISATION LIMITEE, LAISSANT SUBSISTER DES DIFFERENCES ENTRE LES DROITS DES ETATS-MEMBRES

L'harmonisation

L'harmonisation réalisée par la Directive se limite à quelques aspects essentiels de la représentation commerciale.

■ Champ d'application :

La définition de l'agent commercial donnée par la Directive est centrée sur la distribution commerciale : elle ne vise que les agents intervenant dans l'achat ou la vente de marchandises, et laisse hors de son champ d'application les professionnels travaillant dans les services. En outre, elle exclut expressément certains agents (e.g. agents non rémunérés, agents opérant dans les bourses de commerce...) et laisse aux Etats-membres la possibilité d'élargir ces exclusions.

■ Contrat d'agence : preuve, durée, modalités d'exécution

La Directive n'impose aucun formalisme au contrat d'agence, mais se limite à prévoir que "chaque partie a le droit, sur demande, d'obtenir... un écrit signé..." mentionnant l'ensemble des dispositions convenues entre les parties. Sur ce point également, elle laisse une latitude aux Etats-membres qui peuvent imposer la rédaction d'un écrit. En pratique, l'écrit

restant l'élément de preuve déterminant, on ne saurait trop insister sur l'intérêt de rédiger un véritable contrat détaillé et explicite.

Il est possible de conclure des contrats à durée déterminée, mais, dès lors qu'ils continuent à être exécutés par les parties après leur terme, ils sont réputés transformés en contrats à durée indéterminée.

En ce qui concerne l'exécution du contrat, la Directive confère un caractère impératif aux droits et obligations réciproques des parties, mais se contente d'énoncer des principes directeurs (bonne foi et loyauté) et leur application (e.g. devoir d'information, de professionnalisme).

■ Rémunération de l'agent

La Directive pose le principe du droit à rémunération, déterminée par l'accord des parties ou, à défaut par les usages du lieu d'exercice de l'activité de l'agent ; faute de convention ou d'usage, l'agent a droit à une "rémunération raisonnable".

La Directive fixe aussi le principe que la rémunération soit proportionnelle au volume ou au chiffre d'affaires. Elle fixe des règles détaillées applicables aux agents payés en tout ou partie à la commission : droit à la commission pendant et après le contrat, naissance du droit à commission, délai impératif de paiement des commissions, justificatifs du calcul des commissions.

■ Fin du contrat : préavis, indemnisation de l'agent et clause de non-concurrence post-contractuelle

La Directive prévoit que la cessation d'un contrat à durée indéterminée ne peut être réalisée que par le respect d'un préavis ; elle impose en outre un préavis minimal, fonction de la durée du contrat. Ceci n'exclut pas l'application de droits nationaux prévoyant une rupture immédiate (i.e. sans préavis) en cas de manquement au respect d'une obligation ou de circonstances exceptionnelles.

La Directive pose le principe du droit à l'indemnité de l'agent du seul fait de la cessation du contrat, et fixe limitativement trois exceptions à ce principe (faute grave de l'agent ; rupture par l'agent non justifiée par des circonstances attribuables au mandant ou par l'âge, l'infirmité, la maladie ou la mort de l'agent ; cessation de ses droits par l'agent à un tiers). Cette indemnité de cessation du contrat qui peut prendre, au choix des Etats-membres, la forme d'une indemnité de clientèle ou d'une réparation du préjudice, est plafonnée (au maximum une année de commission calculée d'après la moyenne des 5 dernières années ou, si le contrat a duré moins de 5 ans, d'après la moyenne de la période).

L'agent commercial au sein de l'Union Européenne : aspects contractuels (suite)



Enfin, la Directive reconnaît la validité d'une clause de non concurrence post-contractuelle dès lors qu'elle respecte certaines conditions.

Les limites

Même esquissée aussi rapidement, l'analyse du contenu de la Directive met en évidence les limites de l'harmonisation. Ainsi, le texte :

■ Est muet sur de nombreux aspects du statut d'agent commercial (e.g. sanction frappant la partie qui refuse de délivrer un contrat écrit ; notification à l'agent des modifications relatives aux produits, aux tarifs, aux délais de fabrication et/ou de livraison ; protection de l'agent en cas de paiements tardifs répétés des commissions ; commandes minimales ; mode de notification de la résiliation du contrat ; sanction de l'absence ou de l'insuffisance du préavis).

■ Elicite différentes dispositions minimales, et s'en remet pour le surplus aux réglementations nationales (e.g. durée du préavis ; causes de résiliation immédiate ; conditions de validité de la clause de non-concurrence post-contractuelle).

■ Donne aux Etats-membres le choix entre deux solutions à propos d'un point fondamental, l'indemnité de cessation de contrat.

■ N'envisage pas les questions de loi applicable et de juridiction compétente. Or, comme tout contrat international, celui d'agent commercial soulève un double

problème : quelle loi nationale régit les rapports entre le mandant et l'agent ? Quel tribunal étatique est compétent (à moins que l'on ne choisisse l'arbitrage) ? Il est vrai néanmoins que différentes conventions (internationales ou communautaires) réglementent ces aspects et fournissent des solutions harmonisées. Ces deux questions distinctes sont d'une telle importance qu'il est bon d'y consacrer quelques commentaires, même schématiques, donc incomplets.

Qu'il s'agisse du choix de la loi applicable ou de celui du tribunal compétent, les parties sont libres. Cette liberté est en réalité un peu surveillée, car elle comporte quelques limites.

Il n'en demeure pas moins que les parties ont tout intérêt à exercer expressément ce choix et à mentionner clairement dans leur contrat la loi et le tribunal étatique qu'ils désignent compétents pour, d'une part, régler leurs relations contractuelles, et d'autre part trancher leurs éventuels différends. (S'ils n'exercent pas ce choix et qu'il n'existe pas de convention internationale apportant une solution, la durée de la procédure judiciaire sera considérablement augmentée par la recherche préalable du tribunal compétent et de la loi applicable.

Les différences entre les droits des Etats-membres

Toute directive lie les Etats-membres quant au résultat à atteindre, mais elle les laisse libres des moyens à mettre en œuvre : les Etats-membres doivent donc prendre des mesures nationales pour appliquer les directives en droit interne. Les Etats-membres (à l'exception de l'Italie, du Royaume-Uni et de l'Irlande qui bénéficient d'un délai supplémentaire) auraient dû prendre les dispositions nécessaires pour se conformer à la Directive avant le 1^{er} janvier 1990. Force est de constater que ceci n'a pas été respecté. Le tableau ci-dessous récapitule l'état actuel de ces transpositions.

Transposition de la Directive européenne dans les Etats-membres

ALLEMAGNE	Loi du 23 octobre 1989, intégrée dans les articles 84 à 92C du H.G.B. ("Handelsgesetzbuch", i.e. Code de Commerce allemand)
BELGIQUE	Pas de transposition
DANEMARK	Loi du 2 mai 1990 n°272
ESPAGNE	Loi n°12-1992 du 27 mai 1992
FRANCE	Loi n°91-593 du 25 juin 1991
GRECE	Décret présidentiel n°2319/91 du 18 mai 1991
IRLANDE	European Community (Commercial Agents) Regulations 1994
ITALIE	Décret-loi n°303 du 10 septembre 1991
LUXEMBOURG	Loi du 17 juin 1992 et loi du 3 juin 1994
PAYS-BAS	Loi du 5 juillet 1989, insérée dans les articles 74 à 75 du W v K. (Wetboek van Koophandel, i.e. Code de Commerce néerlandais)
PORTUGAL	Décret-loi n°178/86 du 3 juillet 1986 et décret-loi n°118/93 du 13 avril 1993
ROYAUME-UNI	The Commercial Agents (Council Directive) Regulations 1993

Au nombre des divergences existant entre les Etats-membres, on peut citer les suivantes, à titre d'illustration :

- Sur la notion d'agent commercial : en Espagne et aux Pays-Bas, le "négociateur" désigne toute une série d'intermédiaires. En Belgique, l'agent commercial ne bénéficie pas d'un statut spécifique (si son indépendance par rapport au mandant n'est pas effective, il risque d'être assimilé à un représentant commercial salarié). En Italie, la désignation expresse d'un territoire d'activité délimite est une condition indispensable à la reconnaissance du statut d'agent commercial. Selon les réglementations, le statut d'agent commercial est soumis aux règles civiles (e.g. France), ou aux règles commerciales, ou encore à un panachage.

- Sur l'exclusivité territoriale : selon la réglementation néerlandaise, l'agent commercial responsable d'un territoire est présumé en avoir l'exclusivité. En Italie, l'exclusivité réciproque est de droit.

- Sur les commissions : en France et aux Pays-Bas, le droit à la commission naît à la date de l'acceptation de la commande par le mandant. En Allemagne et en Italie, l'agent doit percevoir un acompte à la date de livraison. En Italie, en Espagne et au Danemark, la commission est exigible au moment du paiement par le tiers.

- Sur les frais de l'agent : en Espagne et en Italie, l'agent n'a pas droit au remboursement de ses frais. En Allemagne, les frais sont à la charge du mandant.
- Sur les informations en cas de baisse d'activité : les lois espagnole, française, allemande et néerlandaise obligent le mandant à prévenir l'agent en cas de baisse prévisible de ses activités.

- Sur l'indemnisation de fin de contrat : les lois néerlandaise, allemande, espagnole, danoise et italienne ont opté pour l'indemnité de clientèle, alors que la réparation du préjudice est retenue en France et en Belgique. Au Royaume-Uni, les deux modes d'indemnisation sont retenus, mais, à moins que les parties n'optent expressément pour l'indemnité de clientèle, la réparation du préjudice est réputée s'appliquer de plein droit.

L'un des principaux apports de la réglementation communautaire - qui a le grand mérite d'exister ! - a été de diminuer les incertitudes tout-puissantes des agents commerciaux ne bénéficiant pas dans certains Etats-membres d'un statut légal ou réglementaire. Elle avait aussi une vocation économique, la sécurité juridique procurée par une harmonisation du droit contribuant à l'augmentation et à l'amélioration

des relations d'affaires entre mandants et agents commerciaux des Etats-membres.

Mais, résultat de compromis entre les Douze, cette harmonisation n'a pu être totale, et se limite à quelques aspects essentiels de la représentation commerciale, laissant en outre aux Etats-membres des choix entre plusieurs solutions. Les législations des Etats-membres, même conformes aux dispositions de la Directive, présentent toujours des différences parfois sensibles, et les règles applicables au contrat d'agence demeureront en partie variables selon que la loi applicable est celle d'un Etat-membre qui s'en est tenu au respect des prescriptions minimales de la Directive ou d'un autre qui assure une protection plus complète de l'agent.

Il faut donc prendre quelques précautions et recueillir les conseils de professionnels avant de conclure un tel contrat.

Euro-Info, Centre Pays de la Loire
Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes et de Saint-Nazaire

Contact :
Isabelle CHARLOT BLANCHARD
Tél : (33) 40 44 60 64

1. Directive 86/653/CEE relative à la coordination des droits des Etats-membres concernant les agents commerciaux indépendants - JOCE L322 du 21 décembre 1986.
2. Convention sur la loi applicable aux contrats d'intermédiaires et à la représentation.
3. Convention sur la loi applicable aux obligations contractuelles.
4. Convention sur la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale.

12 et 13 avril 1995

Euratlantique 95

La Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie des Pays de la Loire, le CACI, l'Euro-Info-Centre, les CCI des Pays de la Loire associés au CCFI et Ouest Atlantique organisent à Nantes les 12 et 13 avril 1995, Euratlantique, soutenu par la Commission des Communautés Européennes.

Cette initiative permettra à au moins 90 entreprises des Pays de la Loire d'établir des coopérations commerciales, techniques ou financières avec environ 75 entreprises européennes venant d'Allemagne, de Belgique, d'Espagne, du Portugal, et de Suède également convaincues de l'intérêt de cette nouvelle forme d'internationalisation.

En effet, les entreprises des Pays de la Loire sélectionnées parmi les secteurs suivants :

- agro-alimentaire (y compris produits de la mer),
- agro-industrie (matériels agro-alimentaires et équipements agricoles),
- mécanique (produits et sous-traitance),
- fonderie et travail des métaux,
- matières plastiques,
- textile et confection,
- cuir et chaussure,
- bâtiment,
- second œuvre du bâtiment,

figureront dans un catalogue qui sera diffusé en Europe. Celui-ci reprendra une présentation rapide de l'entreprise et sa proposition de coopération.

A l'occasion de ces deux journées, les entreprises européennes intéressées par les propositions de coopération viendront rencontrer les entreprises des Pays de la Loire au CACI. Des rendez-vous fixes à l'avance, avec présence d'interprètes, faciliteront les premiers contacts.

Il s'agit là d'une opportunité intéressante pour toutes les entreprises en voie d'euro-pénétration et ce, pour un coût limité à 800 F HT, comprenant l'identification des entreprises européennes, le dîner de prestige et l'interprétariat du jour de la rencontre.

Pour toutes informations complémentaires, contactez :
Marie DANIEL,
CRCI des Pays de la Loire
TEL : (33) 40 44 63 31
ou le service Relations Internationales de votre CCI locale.

Annuaire de conférenciers Team Europe - France 1994

Team Europe est un groupe d'experts-conférenciers créé par la Commission Européenne dans chaque Etat-membre pour informer les citoyens sur la construction européenne. La représentation en France de la Commission Européenne possède son propre réseau de conférenciers, Team Europe France. Un annuaire donne la liste détaillée et les coordonnées de tous les conférenciers en France.

Disponible sur demande écrite à Marie-Thérèse Bartholomé.

Représentation en France de la Commission Européenne,
288, bd St Germain, 75007 Paris.
Fax 33 (1) 40 63 38 40

Encore du chemin à parcourir vers l'identité européenne

56 % des citoyens de l'Europe des Douze ressentent leur identité européenne à côté de leur identité nationale.

La montée du nationalisme un peu partout en Europe a-t-elle un impact sur le sentiment qu'ont les Européens de leur identité ? Le sondage réalisé par Eurobaromètre pour le compte de la Commission Européenne aurait tendance à montrer une légère hausse du sentiment d'appartenance nationale dans la plupart des Etats-membres depuis la dernière enquête réalisée au printemps 1992. Seuls trois pays font exception : la Belgique, l'Irlande et les Pays-Bas. Dans ces trois Etats-membres, le nombre de personnes déclarant ressentir uniquement leur identité nationale a diminué au profit de ceux qui se sentent "nationaux et Européens", voire même "Européens et nationaux". Partout ailleurs, le nombre de personnes ressentant uniquement leur identité nationale a augmenté avec des pointes au Luxembourg, en Allemagne et au Royaume-Uni.

Les Italiens, Européens avant tout

Le sentiment d'identité nationale est le plus fort au Royaume-Uni (59% des gens se déclarent "uniquement nationaux"), au Danemark (50%) et en Irlande.

En revanche, les plus "Européens" sont les Italiens (26% "nationaux uniquement", 55% "nationaux et Européens", 11% "Européens et nationaux"), suivis par les Français et les Belges, qui ne se sentent "uniquement nationaux" qu'à 32% et "nationaux et Européens" à 52%. Le Luxembourg vient en troisième position avec 36% d'"uniquement nationaux" et 50% de "nationaux et Européens". En Allemagne, les gens sont très divisés entre le sentiment d'appartenance nationale et celui d'être en partie Européens (45% de part et d'autre).

Dans l'ensemble, le sondage montre que 40% des citoyens européens se sentent uniquement appartenir à leur pays, 46% se sentent "nationaux et Européens", 7% "Européens et nationaux" et 4% "uniquement Européens".

Si les gens qui se sentent aussi Européens restent plus nombreux que les tenants de la seule appartenance nationale, il faut noter toutefois une très légère augmentation (+ 2%) de cette dernière catégorie par rapport au printemps

1992 : un phénomène qui a de quoi inquiéter dans le cadre actuel de la montée des nationalistes et de la xenophobie. Heureusement, le sondage montre par ailleurs que les Européens n'ont pas perdu leur sens de la solidarité puisque 96% estiment que tout citoyen a droit à un logement convenable pour un prix raisonnable, 89% estiment qu'il faut garantir un toit aux personnes sans abri et 82% que le droit de vote doit être réclément garanti à tous. Les notions de solidarité et d'Etat providence, qui sont à la base de la démocratie et qui font la fierté de notre vieille Europe, ne sont donc pas mortes !



Les Européens mal informés sur l'Europe

Si 57% des Européens ne s'intéressent guère aux affaires européennes, c'est dû à un manque d'information dans 71% des cas.

Selon le sondage Eurobaromètre réalisé pour le compte de la Commission Européenne, 57% des citoyens européens ne sont "pas très" ou "pas du tout" intéressés par les affaires européennes. Les plus indifférents sont les Allemands (66% de non intéressés) et les Belges (62%), tandis que les Danois et les Grecs sont les plus intéressés (68% et 54%). Mais, même si on a constaté un léger regain d'intérêt au cours des six derniers mois, il faut bien reconnaître que cet intérêt reste limité à une minorité de la population.

Pourquoi ce désintérêt ?

Le sondage montre que ce "désintérêt" proviendrait d'un manque d'information : 71% des gens se sentent, en effet, mal informés sur la Communauté Européenne, ses politiques et ses institutions, surtout dans les pays méridionaux et au Royaume-Uni où la proportion des sondés qui se disent mal informés dépasse la barre des 75%.

Or, la très large majorité des citoyens Européens ne sont pas satisfaits de cette situation : 23% réclament "beaucoup plus" d'informations et 38% "un peu plus". Les gens voudraient, avant tout, recevoir des informations générales leur permettant de mieux comprendre comment fonctionne la Communauté Européenne et ce qu'elle fait. Ils jugent également très importantes les informations spécifiques et pratiques qui peuvent les aider en tant que consommateurs ou dans leurs activités professionnelles.

La Commission Européenne a mis en place dans tous les Etats-membres des bureaux d'information, des "Euro-guichets" et des "Euro-bibliothèques" pour informer citoyens et entreprises européennes sur le fonctionnement des institutions et les implications concrètes de la législation européenne. Mais force est de constater que ces sources d'information sont totalement inconnues de la plupart des Européens.

Les Britanniques les plus mal informés

Si on laisse de côté les 15% de citoyens qui ne sont absolument pas intéressés par le sujet et qui ne cherchent pas à s'informer, parmi les 85% restants seuls 2% en moyenne connaissent véritablement des services offrant des informations spécifiques concernant la Communauté Européenne. Les plus mal informés sont les Britanniques : 87% des personnes interrogées n'ont jamais entendu parler de tels services. Ils sont 86% en France et 84% en Italie, en Espagne, au Portugal et en Irlande. A l'inverse, 28% des Danois sont au courant et 13% sont capables de citer des noms de services, contre seulement 1% des Espagnols, des Italiens et des Portugais.

On constate donc, chez la majorité des Européens, un intérêt plus ou moins vif pour les affaires européennes, mais ils éprouvent les plus grandes difficultés à trouver les informations qui les intéressent. C'est pourquoi la Commission, par

le biais de l'Eurobaromètre, a exploré deux nouvelles voies de communication, de messages et d'information directes.

Le téléphone rouge

La première est l'idée de mettre en place un "téléphone rouge" qui fournirait des informations sur toutes les questions communautaires susceptibles d'intéresser les citoyens européens. Un tel système avait été mis en place en Belgique durant la période où elle présidait le Conseil des Ministres de l'Union Européenne (de juin à décembre 1993) et il existe actuellement en Suède dans le cadre de la préparation de l'adhésion à l'Union. La généralisation de ce type d'initiative reçoit l'appui de 59% des citoyens européens qui estiment que ce serait "une bonne idée". Seuls les Danois, qui sont parmi les mieux informés, ne sont pas très chauds pour cette initiative. 45% pensent que ce n'est pas une "bonne idée", en revanche les Portugais (74%) et les Grecs (72%) soutiennent massivement le "téléphone rouge". Mais idée ? Cela va d'un Portugais à un Grec sur deux jusqu'à un Danois et un Néerlandais sur quatre. Au total, plus d'un tiers des Européens disent qu'ils utiliseraient le "téléphone rouge" et un cinquième le ferait même si c'était payant.

L'Europe et la télévision

L'autre idée lancée par Eurobaromètre était de placer des annonces concernant l'Union Européenne sur les chaînes de télévision, puisque c'est par ce média que la plupart des gens s'informent. Ces annonces pourraient revêtir différentes formes (simple indication du numéro de "téléphone rouge" ou dossiers sur des sujets-clés, par exemple) et seraient financées par le contribuable. Les Grecs, les Italiens et les Néerlandais y sont favorables à plus de 70% et l'idée est soutenue par une majorité absolue de gens dans tous les Etats-membres, sauf en Allemagne où les opposants et ceux qui pensent que les médias couvrent déjà suffisamment les questions européennes représentent 50% des avis.

Il y a évidemment une marge entre le sondage et la réalité et il est fort probable, par exemple, que tous les gens qui se sont dits intéressés par le "téléphone rouge" ne le décrocheraient pas forcément une fois qu'il serait disponible. Toutefois, le décalage important entre le manque d'information et la soif d'information sur les affaires européennes est tel que cela vaudrait peut-être la peine de lancer un ballon d'essai.

Source : Euro Focus 17/94

Juristia : une histoire d'amitié entre juristes

Le salon Juristia a été créé en 1988 à l'initiative des avocats du barreau de Nantes et des enseignants de la Faculté de droit.

L'objectif était double :

- amener un large public professionnel et étudiant à discuter de thèmes d'intérêt juridique commun,
- faire connaître les métiers du droit à un plus large public, en montrant à travers un salon de la documentation les outils de travail du juriste d'aujourd'hui.

Le pari audacieux reçut un large soutien des collectivités locales et une très forte couverture médiatique. Des le premier salon, tenu dans les locaux habituellement réservés à une Foire Internationale, un public de près de 2 000 personnes assista aux diverses manifestations.

L'édition de 1990 marqua un nouveau pas dans le développement de Juristia. Non seulement l'assistance passa à environ 2 700 personnes, mais en outre, les notaires de Loire-Atlantique décidèrent de se joindre pleinement à l'opération, à l'initiative de M. Luc Dejoie, ancien président du Conseil Supérieur du Notariat.

Le salon Juristia prenait alors une dimension supplémentaire en étant choisi comme lieu de multiples réunions professionnelles des trois familles (avocats, notaires, universitaires). En particulier, à chaud, la loi de 1990 sur "l'exercice du droit" était commentée par l'ensemble des présidents nationaux des organismes professionnels concernés. L'écho dans la presse fut remarquable : à chaque fois, la tonalité des articles exprima une sorte d'étonnement des journalistes devant le visage des professionnels du droit ainsi revêtu, celui de professions ouvertes et solidaires.

JURISTIA

Le salon de 1992 marqua une triple extension :

- La construction récente de la Cité des Congrès permit d'accueillir les participants dans un cadre mieux adapté à l'organisation concomitante d'un salon et de multiples réunions professionnelles et colloques scientifiques.
- L'internationalisation des thèmes de réflexion et de la fréquentation fut en particulier révélée par la présence de 15 juristes américains, au rang desquels

figurent le précédent Président de l'American Bar Association - M. Robert Mac Crare - et le doyen de la prestigieuse Faculté de droit de l'université Columbia à New-York, M. Lance Liebman.

- L'augmentation de la fréquentation fut étonnante : plus de 4 000 entrées furent enregistrées au cours du salon.

Juristia aujourd'hui

- Une Association qui regroupe les avocats du barreau de Nantes, les notaires de Loire-Atlantique, les huissiers de Loire-Atlantique et la Faculté de droit.
- Une équipe de bénévoles qui assure les contacts avec les exposants, l'organisation des colloques et réunions professionnelles, la publicité et les relations avec la Presse, la préparation avec les étudiants des "festivités Juristia", l'administration et le financement.
- La collaboration et le soutien
 - du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,
 - de la Mairie de Nantes,
 - du Conseil Général de Loire-Atlantique,
 - de la Région des Pays de la Loire,
 - du Crédit Industriel de l'Ouest,
 - de la compagnie Air Inter,
 - du quotidien Ouest-France,
 - du syndicat des Editeurs juridiques ("Angle Droit").
- Des innovations :
 - la collaboration directe des éditeurs juridiques,
 - une rencontre avec les professionnels des majors de promotion de licence de chaque Faculté de droit française (opération Air Inter),
 - une réunion de tous les étudiants en thèse dans les Facultés de droit françaises,
 - une mise en scène de la vente immobilière et du procès civil en Grande-Bretagne, en Espagne et en France.

Contact :
Eric TESSON
Maison de l'Avocat
5, rue Haroups - Nantes
Tél : (33) 40 89 03 75

JURISTIA

"4^{ème} Salon de la documentation, de l'informatique et de la bureautique juridiques"
L'Atlantique
Cité des Congrès - Nantes
3, 4, 5 novembre 1994.

Une aide socio-régionale pour la France

Le document unique de programmation régionale "Objectif 3" que la Commission Européenne a approuvé le 27 juillet dernier va permettre d'octroyer à la France 2 562,4 millions d'Ecus sur le Fonds Social Européen pour la période de 1994-1999.

Le coût global du Docup est de 6 588,3 millions d'Ecus et correspond aux cibles du Livre Blanc "Croissance, emploi et compétitivité".

Les interventions du Fonds Social, prévues de 1994 à 1999 au titre de l'objectif 3 des Fonds Structurels, viseront cinq axes prioritaires : faciliter l'insertion des personnes au chômage ou menacées de chômage de longue durée, faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, promouvoir l'insertion des personnes exposées à l'exclusion du marché du travail, promouvoir l'égalité des chances hommes/femmes, apporter une assistance technique.

Le dernier est un axe horizontal nécessaire à la mise en œuvre du Docup. Il comprend l'information, la publicité, la gestion et l'évaluation des mesures du Docup, ainsi que l'appui à des projets pilotes.

Dans le cadre de chaque axe prioritaire seront mises en œuvre des mesures (22 au total) dont le Docup détaille le contenu.

On sait que le chômage a augmenté en France de 390 000 personnes en 1973 à 2 millions en 1982, et plus de 3 millions



en 1993 ; soit, actuellement, un taux de 11,6% de la population active (pour une moyenne européenne de 10,6%).

Les mesures approuvées dans le Docup s'insèrent dans la ligne stratégique de la politique française pour l'emploi et la formation professionnelle : l'aide financière du FSE contribuera ainsi en priorité à favoriser l'accès à l'emploi et à la qualification par des mises en situation de travail, à la création d'activités, au développement de la qualité de la formation et des dispo-

sitifs d'insertion, à l'adaptation des travailleurs aux besoins du marché du travail.

Le Docup contient, comme éléments marquants, les caractéristiques suivantes :

- Des mesures proposant aux chômeurs de longue durée des "parcours d'insertion", intégrant l'ensemble des opérations nécessaires au passage à une situation d'activité (accueil, information et orientation préformation, formation, aide à la recherche d'un emploi, etc.).

- Des mesures en faveur des jeunes revalorisant l'approche "expériences pratiques dans des situations de travail" ; ce qui favorise une intégration rapide dans un emploi (apprentissage, formation en alternance, initiatives d'installation et création d'activités).

- Des mesures spécifiques aux publics en très grande difficulté visant des solutions socialement et économiquement positives, par des situations de formation et de travail destinées à préparer ces publics à un futur accès au marché de l'emploi compétitif (insertion par l'économie).

- Des mesures favorisant l'égalité des chances entre les hommes et les femmes permettant une approche globale à travers tous les axes prioritaires du Docup.

- Une concentration accrue de l'aide du FSE sur des mesures bien ciblées et innovantes (permettant un taux d'intervention du FSE, proche de 40%, nettement plus élevé par rapport au passé).

FEDER Article 10... une nouvelle donne

L'Article 10 du règlement FEDER permet à la Commission Européenne de financer des études et des actions-pilotes concernant le développement régional au niveau européen, en faisant notamment intervenir la coopération interrégionale.

Dans les prochaines années (1995/1999), la Commission propose de concentrer son action sur quatre priorités, qui se partagent 400 millions d'Ecus :

- coopérations interrégionales,
- aménagement du territoire,
- actions innovantes et développement régional,
- politique urbaine.

En matière de coopération interrégionale, le programme d'échanges d'expériences sera poursuivi, et un nouvel appel d'offres RECITE permettra de promou-

voir les réseaux de coopération, notamment entre les régions maritimes.

Les projets seront présentés par un groupe de régions ou de villes, dès la fin 1994, pour la période 1995/1997.

40 à 45 projets seraient sélectionnés pour l'ensemble de l'Europe.

Sur l'aménagement du territoire au niveau européen, la Commission s'intéressera à des études et à la diffusion d'informations concernant l'aménagement du territoire (programme Europe 2000 par exemple).

Les actions innovantes et le développement régional concernent :

- la mobilisation des forces endogènes pour le développement régional (réseaux d'entreprises, méthodes innovantes, accès au savoir-faire, etc.) ;
- le développement technologique et télématique en faveur des régions les moins développées ;

- l'héritage culturel et impact économique (création d'emplois par le développement culturel).

Le développement des politiques urbaines complètera les actions de l'initiative communautaire URBAN et permettra la réalisation d'études sur les problèmes urbains à l'échelle de l'Europe.

Ainsi, un très vaste domaine est couvert par l'Article 10 du FEDER. Mais des sommes modestes, on l'a vu, seront dispensées à chaque action-pilote dont le caractère transnational est obligatoire.

Des informations plus précises seront disponibles au dernier trimestre 1994.

Contact :
Michel DUTHILLEUL
Conseil Régional des Pays de la Loire
Direction des Affaires Européennes
Tél : (33) 40 41 41 46

La Commission entend lancer un débat sur la crise du secteur de la pêche

L'inadaptation structurelle est une des raisons essentielles de la crise dans le secteur de la pêche. Pour y remédier, la Commission propose différentes actions dans les domaines des conservations des ressources, du contrôle des activités de pêche, des structures et des marchés.



Mais elle entend surtout, par le biais de la communication qu'elle vient de soumettre au Parlement Européen et au Conseil, lancer un large débat sur ce secteur en crise afin que des décisions appropriées soient prises à tous les niveaux de responsabilité, communautaires, nationaux et professionnels.

Quelques chiffres significatifs

La production communautaire (des douze Etats-membres actuels) est passée de 7 millions de tonnes en 1983 (sans l'aquaculture) à 5,5 millions en 1990. Durant la même période la consommation per capita de poissons est passée de 15 à 22 kg. Les importations qui représentaient 29% des captures communautaires en 1984 ont atteint 54% en 1992.

Alors que les prix relatifs du poulet et du porc sont aux alentours de l'indice 40 par rapport à l'indice 100 en 1980, les prix relatifs de la majorité des espèces de poissons sont supérieurs à 50%.

Les particularités du secteur

Depuis que la zone de pêche nationale a été étendue à la zone des 200 milles en 1983, les conditions d'accès aux ressources ont été modifiées de façon radicale. La situation de dépendance dans laquelle se trouve le marché communautaire, le met dans une position d'équilibre délicat.

Il est nécessaire de l'approvisionner pour répondre à la demande des consommateurs et des industries de transformation tout en préservant les intérêts des producteurs communautaires. Or le régime tarifaire applicable aux produits de la pêche est dans sa quasi-totalité consolidé au GATT.

Ce qui signifie que le Tarif Douanier Commun est la seule expression du prin-

cipe de la préférence communautaire à l'égard des pays tiers dans ce secteur. Les engagements internationaux de l'Union ne permettent donc pas de revoir les conditions d'importation des produits de la pêche en provenance des pays tiers. Par contre il existe des risques de fraudes non négligeables qui impliquent des efforts constants de la part des services douaniers nationaux.

A cet égard, la Commission rappelle l'adoption récente par le Conseil du règlement de débarquements directs en provenance des pays tiers dont la mise en application contribuera à améliorer la situation.

Il est donc indispensable d'appliquer strictement les réglementations communautaires existantes et d'éviter de donner l'impression d'un certain laxisme dans les relations de l'Union avec les Pays tiers. Le marché est dépendant des importations pour une grande partie de son approvisionnement, en particulier pour les industries.

Les raisons de la crise

Le secteur présente d'importantes disparités selon les Etats-membres, voire à l'intérieur d'un même Etat.

La crise actuelle est due à de nombreux facteurs, tels que :

- la perte de compétitivité des produits communautaires (concurrence des produits importés, des produits aquacoles, des productions animales) ;
- des circonstances conjoncturelles (crise économique, variation de parités monétaires, fluctuation des apports sur le marché) ;
- la surcapacité de la flotte et la surexploitation des ressources qui sont à l'origine du déséquilibre des comptes d'exploitation d'une partie de la flotte commu-

nautaire en raison d'une faible productivité, alors que de nombreuses entreprises souffrent d'un surendettement,

- l'inadaptation des structures commerciales (régulation de l'offre, qualité des produits, promotion, rapports entre la production et la distribution).

La crise ne sera enrégulée que moyennant un ensemble d'initiatives énergiques et simultanées sur tous les aspects identifiés.

Les éléments de réponse

Une série d'actions ont déjà été entreprises au niveau communautaire.

- L'OCM (Organisation Commune des Marchés) a fait l'objet d'une réforme substantielle qui est entrée en vigueur en janvier 1993. La Commission considère que cette réglementation constitue un ensemble cohérent bien adapté aux objectifs qui lui sont impartis, ce qui ne signifie pas néanmoins qu'il ne soit pas possible, voire souhaitable de l'améliorer sous certains aspects.

- Un nouveau régime de contrôle qui prévoit un dispositif renforcé pour permettre à chaque Etat-membre de contrôler de manière efficace les captures et les débarquements de navires battant pavillon d'un Etat tiers et les importations en provenance des pays tiers a été adopté par le Conseil le 12 octobre 1993.

- Sur le plan structurel la Commission a clairement manifesté le désir que des mesures d'accompagnement socio-économiques puissent être mises en œuvre afin de neutraliser les effets indésirables de la restructuration du secteur sur les populations maritimes, notamment dans les zones dépendantes de la pêche.

La Commission constate que les mesures qui s'imposent n'ont pas toujours été appliquées des premiers constats et avec suffisamment d'ampleur.

Ainsi à titre d'exemple, la Commission n'a cessé de rappeler que les mesures de restructuration de la flotte sont des facteurs essentiels pour la restauration de la compétitivité de l'industrie des pêches et leur niveau doit être suffisant pour assurer la pérennité du secteur.

Si les dispositions adoptées dans le cadre des programmes d'orientation pluriannuels de troisième génération vont dans le bon sens, elles ont été adoptées trop tardivement pour juguler à temps les effets d'une surcapacité notoire de la flotte qui explique aujourd'hui en grande partie la crise des marchés.

En outre ces dispositions pourraient s'avérer très insuffisantes si le niveau de progrès technique constaté ces dernières années devait se maintenir.

La Commission entend lancer un débat sur la crise du secteur de la pêche (suite)

Pour les nouvelles actions à mettre en œuvre, la Commission considère que, d'une part, aucune mesure restrictive ne peut être envisagée à l'égard des importations et que, d'autre part, les mesures structurelles constituent l'approche privilégiée pour préserver l'avenir du secteur de la pêche.

Aucun élément ne doit toutefois être négligé et certaines initiatives, y compris dans le domaine des marchés, doivent également être considérées.

- La politique existante de gestion des ressources doit être renforcée, pour que les réalités rejoignent les ambitions affichées.
- Le contrôle des captures doit être renforcé.

- Les mesures d'élimination des surcapacités de pêche représentent la condition première pour remédier à la crise des marchés.

Elles doivent être complétées par des mesures d'accompagnement socio-économiques adéquates.

- La gestion des marchés doit être améliorée (échange d'informations, de la qualité, compensations financières en cas de crise).

La Commission propose, en particulier après avoir reçu des contributions des États-membres, de renforcer le rôle des organisations de producteurs (procédure d'examen a posteriori de l'extension des disciplines aux non adhérents, incitations et aides temporaires aux organisations qui mettent en place une politique de qualité, soulagement de la trésorerie en cas de perturbation grave du marché, obligation pour tous les producteurs de respecter le prix de retrait communautaire, en cas de perturbation grave du marché).

En présentant ce rapport à la Commission, le Commissaire Paleokrassas a indiqué qu'il devait servir de base à un débat approfondi au sein des institutions, afin que les décisions appropriées soient prises à tous les niveaux de responsabilité, communautaires, nationaux ou professionnels. Les décisions à prendre doivent être courageuses et lucides. Elles ne peuvent que résulter d'une analyse sérieuse et sans complaisance des causes de la crise et des contraintes générales du secteur.

Contact :
Martine ALLAIS
Bureau de Bruxelles
Tél. : 19 (32) 2 231 00 10

Réseaux de transport de l'énergie



A Corfou les Douze ont donné leur feu vert aux onze projets d'infrastructure de transports, retenus comme hautement prioritaires par le "Groupe Christophersen". Celui-ci devra présenter, lors du prochain Conseil européen de décembre à Essen, le plan de financement de chacun des onze projets ainsi que le calendrier de leur mise en œuvre.

Quant aux huit projets énergétiques initialement sélectionnés par la Commission, ils devront faire l'objet de travaux complémentaires pour s'assurer de leur viabilité économique.

Point important : le Conseil a précisé que la mise en œuvre des projets prioritaires ne devait pas se heurter à des obstacles financiers. Le débat sur l'opportunité d'émettre des emprunts européens ou "Eurobonds" pour financer une partie des projets d'infrastructures du Livre blanc n'est donc pas totalement clos, en dépit des réticences formulées à maintes reprises par l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Projets routiers ou ferroviaires engagés ou susceptibles d'être engagés dans les 2 ans

- Axe du Brenner : TGV, transport combiné
- TGV : Paris - Bruxelles - Cologne - Amsterdam - Londres
- TGV-Sud : Madrid - Barcelone - Perpignan - Madrid - Vitoria - Dax
- TGV-Est : Paris - Metz - Strasbourg (Karlsruhe) - jonction avec Metz - Saarbrücken - Mannheim et Metz - Luxembourg - Munich - Nuremberg - Hestfurt-Halle/Leipzig-Berlin
- Ligne Betuwe, transport combiné/rail conventionnel : Rotterdam - frontière allemande
- Liaison Lyon - Turin - TGV transport combiné France-Italie

- Autoroutes grecques : Patras - frontière bulgare, Corridor est-ouest : via Ignatia - Igoumenitsa - Thessalonique - Alexandropolis.
- Autoroute Lisbonne-Valladolid
- Liaison ferroviaire : Cork - Dublin - Belfast - Larne - Stranraer
- Aéroport de Malpensa (Milan)
- Viaduc entre le Danemark et la Suède

Projets prioritaires en matière d'énergie

- Câble électrique sous-terrain Italie-Grece
- Liaison électrique France-Italie
- Interconnexion électrique Espagne-Portugal
- Liaison sous-marine électrique entre l'Est et l'Ouest du Danemark
- Introduction du gaz naturel en Grèce
- Introduction du gaz naturel au Portugal
- Interconnexion gazière Espagne-Portugal et introduction du gaz naturel en Galice et en Estrémadure
- Pipe-line Algérie-Maroc - Union européenne.

Contact :
Alexandre KRIEF
Bureau de Bruxelles
Tél. : 19 (32) 2 231 00 10

LE DOSSIER

CHRONIQUE EUROPÉENNE DES PAYS DE LA LOIRE - NUMÉRO 15

HISTOIRES D'EUROPE

«Alors qu'une histoire proche court vers nous à pas précipités, une histoire lointaine nous accompagne à pas lents.»

Fernand BRAUDEL,
Grammaire des civilisations

Les institutions humaines ont donné à l'Europe, plusieurs fois dans l'Histoire, un semblant d'unité qui ne fut pas simplement le produit de la géographie.

Institutions éphémères pour la plupart mais qui, longtemps après leur disparition, ont continué de peser dans la mémoire des hommes, ont guidé leurs actions avec la force d'un idéal.

Le but de ce dossier n'est ni de retracer l'histoire de l'Europe, ni d'énumérer les projets nombreux et variés d'unification, mais de présenter quelques-uns de ces **RÊVES D'UNION EUROPÉENNE**

«Quelles idées s'est-on fait de l'Europe depuis que ce mot existe ? L'analyse des représentations politiques de l'idée d'Europe depuis l'Antiquité grecque permet de montrer que l'Europe est une construction de l'esprit humain à partir d'une réalité géographique mal délimitée et que l'invention de l'Europe comme unité politique est singulièrement récente.»

Jean-Baptiste DUROSELLE

I. Trois regards sur l'Europe antique

par Jean-René JANNOT - Professeur d'histoire ancienne à la Faculté des lettres de Nantes

L'Europe est une héroïne mythologique

Pourquoi son nom a-t-il été donné à un territoire ?

Hérodote, au V^{ème} siècle avant J.C. se posait déjà la question : "Le plus curieux, c'est que la Tyrrhène Europe était de naissance asiatique et n'est jamais venue sur cette terre que les Grecs appellent maintenant Europe". Et concluait avec philosophie : "Nous utiliserons donc les noms établis par la coutume". (Histoires VII, 185).
Le mystère n'a pas été percé.



«Quant à l'Europe, il ne paraît pas que l'on sache ni d'où elle a tiré son nom, ni qui le lui a donné.»

HERODOTE

Cinq siècles avant Jésus-Christ, Hérodote avoue une incertitude qui durera.

• L'enlèvement d'Europe

Au Musée du Louvre*, une peinture célèbre évoque l'enlèvement d'Europe : dans un pré fleuri, de jeunes princesses entourent un taureau blanc qui bientôt se lève et emporte sur son dos la plus blonde et la plus belle d'entre elles.

* Voir photo de couverture

• Alpha, Beta...

A la vérité, l'un des tous premiers facteurs qui nous semble définir l'Europe n'est ni politique, ni géographique, mais bien culturel : c'est l'alphabet.

• Les Lois

Evoquer la constitution territoriale de l'Empire romain, cadre initial d'une Europe unitaire, c'est bien souvent imaginer les légions de César ou de Trajan, les camps fortifiés, une présence militaire assimilée à une occupation.

Trois regards sur l'Europe antique

L'enlèvement d'Europe

Trois déesses Europe, trois destins exceptionnels

Cette histoire a été contée par Homère qui, dans l'Illiade évoque cette fille, ou petite fille, d'Agénor qui fut aimée de Zeus. Elle jouait, dit-on, sur la plage de Sidon dont son père était le roi. Zeus, prenant la forme d'un taureau blanc, vient sagement se coucher à ses pieds, la jeune fille s'enhardit et s'assied sur son dos. Alors le dieu se lève et entre dans la mer, emportant la jeune fille jusqu'en Crète.

On montre encore à Gortyne le lieu de leur union où miraculeusement les immenses platanes ne perdent jamais leurs feuilles.

De ces amours divins devaient naître Minos, Sarpédon et Rhadamante, ces rois dont la sagesse et la justice étaient si manifestes qu'ils devinrent après leur règne terrestre les juges des enfers.

Les Grecs d'Occident, qui furent parmi les premiers imagiers du mythe, ont montré vers 560 le même épisode sur une métope d'un temple de Sélimonte en Sicile : le taureau divin franchit la mer que symbolisent deux dauphins⁽¹⁾.

Mais ce récit avait des cette époque dépassé les limites du monde grec et les Etrusques en Italie centrale appréciaient des vases qui illustraient ce même mythe⁽²⁾. Europe, princesse asiatique de naissance semi-divine, s'unissait au maître des dieux pour faire naître la civilisation dans la Crète légendaire, avant même la venue des Grecs : elle apparaissait ainsi comme la mère de la civilisation méditerranéenne.

Mais on oublie un peu que l'"Europe" crétoise (Eurwph) n'est pas la seule femme de ce nom que connaisse le mythe grec : deux autres héroïnes au moins étaient ainsi nommées.

L'une, fut la mère d'un des navigateurs du navire Argo et elle apparaît ainsi liée à l'expédition légendaire qui devait, en empruntant les mers occidentales, la Manche puis la Baltique et les fleuves des plaines russes, faire le tour du continent européen.

Une autre "Europe" fille de l'Océan et de Thétis, régnait avec ses sœurs sur les contrées maritimes de l'extrême Occident. Hésiode, qui est aux origines même de la pensée explicative et qui semble attaché à fournir la justification des mythes, en rapporte l'histoire complexe et évoque les lointains horizons où elle vit, aux confins du monde connu.

Le cadre européen est ainsi posé : qu'il s'agisse de l'une ou de l'autre de ces héroïnes, leur origine est divine, leur destin exceptionnel. L'une, préside à la naissance de la première civilisation crétoise ; c'est la mère de la justice, de la sagesse et du droit. L'autre engendre l'un des explorateurs de l'espace européen continental. La troisième tournée vers le grand large, dilate jusqu'aux confins de l'Océan l'espace méditerranéen originel.

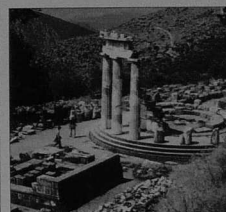
Il est vain de tenter de savoir comment naquirent ces mythes, en revanche on ne peut manquer d'évoquer la manière dont les écrivains un peu plus tardifs, les contem-



porains de la République romaine et plus encore ceux de l'Empire, ont assumé cet héritage, comment ils ont pris possession de ces récits légendaires en leur donnant un sens conforme à une réalité culturelle et politique dans laquelle ils vivaient. L'héroïne du mythe grec, mais surtout la première d'entre elles, la mère de Minos, donne son nom à une entité, à un espace géographique dont la cohérence doit être justifiée par un récit originel.

(1) Musée de Palerme.
(2) Hydries de Caere, vers 520. Paris, Louvre n° E696 et Rome Villa Giulia, 50643.

L'Europe "géographique" de l'Antiquité



Delphes

La première mention de l'idée géographique d'Europe se trouve dès le VI^{ème} siècle dans l'hymne homérique à Apollon, elle est encore très restrictive et ne désigne que la partie continentale de la Grèce, par opposition au Péloponèse et aux îles. Apollon qui vient de choisir le site de Delphes pour y fonder un oracle et s'y tailler un domaine parle ainsi :

«Telphouse, j'ai l'intention de bâtir ici un temple magnifique... oracle pour les hommes... pour ceux qui habitent le gras Péloponèse, comme pour ceux d'Europe ou des îles...»

Mais un siècle plus tard, l'expression est déjà employée dans un sens tout différent par Hérodote, le père de l'Histoire. Evoquant les territoires où l'on rencontre des lions, écrit :

«Nulle part dans toute la partie de l'Europe située en avant du Nestos vers l'est, on ne rencontre de lion et on n'en rencontre pas non plus à l'ouest de l'Achéloos.»

Dans tous les textes des auteurs qui suivent, le mot "Europe" désigne la partie non asiatique du monde grec. Eurypôle dans les Troyennes, oppose l'Europe, considérée comme une unité géographique et terre des Grecs à l'Asie, terre des Troyens.

Quand les successeurs d'Alexandre se partageront l'Empire du fondateur, le mot "Europe" désignera tout ce qui, à l'ouest du Bosphore et du rivage de l'Asie, sera soumis à l'autorité gréco-macédonnienne.

Dès ce moment, il y a donc une double dimension de l'idée même d'Europe, l'une est naturellement géographique et repose sur la conscience de limites physiques, l'autre est en revanche politique et implique que le mot d'Europe recouvre une unité au moins culturelle.

Alpha, Beta...

A la vérité, l'un des tous premiers facteurs qui nous semble définir l'Europe n'est ni politique ni géographique, mais bien culturel : c'est l'alphabet.

Si l'écriture naît de manière concomitante et parfaitement indépendante en Chine, en Mésopotamie et sur les rives du Nil, cette invention stupéfiante n'est d'abord qu'un outil très complexe et si difficile à maîtriser, qu'elle demeurera pour cette raison le monopole d'une classe de lettrés, scribes ou mandarins.

Les inscriptions phéniciennes
14 siècles avant J.C.

C'est en Phénicie que l'écriture vise pour la première fois à devenir un outil pratique, c'est là que l'on passe du signe-mot ou du signe-syllabe au signe-lettre, transcrivant un son simple. L'alphabet est né. Le mot est à la vérité un peu excessif car le système de lettres employé dans l'écriture des cités phéniciennes ne comporte pas de signe destiné à transcrire les voyelles : seule la trame des consonnes est inscrite. Aujourd'hui l'Hebreu et l'Arabe gardent partiellement cette caractéristique qui était celle des inscriptions phéniciennes.

Les premiers alphabets grecs

Mais au contact de ce peuple marchand qui sillonne toute la Méditerranée, les commerçants grecs, marins et aventuriers, qui sur leurs "nefs de cinquante rameurs", se lancent de tous les ports de Grèce pour vendre, acheter (ou razzier), les aristocrates grecs, acteurs de cette expansion qui va répandre sur tous les rivages de la Méditerranée les émules d'Ulysse et des Argonautes, s'emparent avidement de l'invention phénicienne. Ils la perfectionnent, la simplifient et commencent, d'abord à des fins économiques, à transcrire leur propre langue grâce à cet outil merveilleux.



Ils ont depuis plusieurs générations oublié leur propre écriture, celle assez incommode des Mycéniens dérivée de l'antique écriture crétoise, mais ils s'approprient très vite ce nouvel instrument qui ne tarde pas à se répandre au même rythme que leurs marchandises.

Les premiers alphabets sont des outils commerciaux, mais aussi des signes manifestes de richesse et comme nous dirions aujourd'hui, de développement. Ils décorent des tablettes à écrire mais aussi des objets de luxe et de prestige, ils font partie de ces "cadeaux" qu'échangent, parallèlement aux marchandises, les acteurs du commerce au long cours.

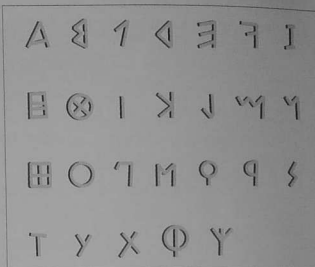
Nous sommes au début du VIII^e siècle avant J.C., les Grecs se sont installés en Italie du sud, en Sicile, sur le pourtour de la Mer Noire, aux bouches du Nil, et jusque dans la lointaine Andalousie. Ils ne vont pas tarder à fonder Marseille, à s'installer en Crimée, à pousser des reconnaissances vers l'Océan Atlantique.

L'alphabet étrusque

Mais en Italie, ils ont rencontré les Etrusques, un peuple actif, développé et maître d'une terre aux vastes ressources agricoles et minérales. Ces derniers adoptent aussitôt l'écriture que leur ont transmis les Grecs d'Italie du sud : la langue de ces habitants de la péninsule italienne, tout à fait étrangère au grec, se trouve ainsi transcrite dans l'alphabet de leurs clients et de leurs fournisseurs. Pour ce faire, il faut changer la valeur de certains signes, en inventer d'autres, mais c'est bien l'alphabet grec, à peine modifié, qui sert à transcrire les textes juridiques ou religieux du peuple toscan.

Lorsque la petite cité de Rome, encore sous l'emprise de la civilisation étrusque, commence à prendre une certaine force, c'est l'alphabet étrusque (c'est-à-dire, l'abécédaire grec partiellement adapté) qui va fournir l'outil indispensable à la transcription de la langue latine. Les premiers textes, des lois à caractère religieux, des hymnes, des inscriptions juridiques ou rituelles, commencent à être rédigés dans cet alphabet.

Ainsi se fixe l'écriture de ce qui va devenir l'Europe. Dans ses deux formes,



étrusco-latine et grecque, l'écriture inventée en Grèce à l'aube du premier millénaire avant J.C. s'étend mille ans plus tard à tout le bassin méditerranéen hellénisé puis romanisé, à toute l'Europe continentale, à tout l'espace à l'ouest des plaines russes et au sud des forêts germaniques.

Le lointain alphabet grec se modifie, s'adapte et transcrit les langues locales

Comme les Gaulois de Gaule méridionale avaient adopté les lettres grecques pour transcrire leurs rares inscriptions, les peuples nordiques vont partiellement s'inspirer de l'alphabet étrusque pour composer leurs runes et dans les confins balkaniques les évangélistes des peuples slaves, Cyrille et Méthode, vont doter d'un alphabet issu du grec les populations slavophones de l'Europe balkanique et orientale.

Ainsi naît une unité dont nous avons un peu oublié l'importance. L'alphabet s'est répandu bien au-delà de son territoire initial mais l'originalité de cette écriture demeure : elle est simple, souple, adaptable à un nombre considérable de langues (songeons au turc et au vietnamien). L'alphabet grecolatine a d'abord transcrit avec un nombre peu élevé de caractères l'ensemble des langues européennes et sa simplicité a rendu plus facile la diffusion de la lecture et de l'écriture. Ce fut dès l'antiquité, et cela demeure, un des facteurs essentiels du développement et l'un des éléments constitutifs fondamentaux de l'Europe.

Les lois

Evoquer la constitution territoriale de l'Empire romain, cadre initial d'une Europe unitaire, c'est bien souvent imaginer les légions de César ou de Trajan, les camps fortifiés, une présence militaire assimilée à une occupation.

Les clichés de ce type sont partout répandus et les Romains eux-mêmes sont les premiers à les avoir diffusés tant ils se sentaient valorisés par l'image militaire de la conquête. L'unité de l'Empire semblerait à ce titre exclusivement politico-militaire et l'Europe romaine ne serait qu'un vaste ensemble de conquêtes.

Les crises de l'Empire tardif prendraient l'aspect d'une sorte de libération et d'un effondrement d'une autorité totalitaire qui ne se serait maintenue jusque-là que par la force. Ces vues ont été, au long de l'histoire, confortées par l'exemple napoléonien et ceux, plus systématiques encore, de notre siècle.

On a certes tenté de reconnaître d'autres facteurs dans la constitution de l'Empire, on a évoqué l'unification linguistique (mais n'est-ce pas encore une forme de domination ?), le réseau routier, les usages urbains, tout un mode de vie qui à sans aucun doute joué un rôle à la fois unificateur autant que réducteur.

Le droit romain

On a moins souvent parlé des lois ou plus exactement de leur application privée, c'est-à-dire du droit privé. Or, le rôle de celui-ci fut sans aucun doute très important. Pour qui regarde attentivement les débuts de l'expansion romaine, d'abord en Italie centrale puis en Gaule méridionale, en Espagne, et en général dans l'espace occidental de l'aire romanisée, l'accession au droit romain semble un facteur essentiel de ralliement des aristocraties locales puis des populations dans leur ensemble.

Cet attrait de ce qui, à l'époque de la république romaine n'est encore pour la plupart qu'un droit incomplet, ne comprenant pas les droits politiques (c'est le "droit

latin"), nous semble surprenant mais en fait il représente un formidable tremplin vers l'intégration et il offre une protection juridique très recherchée.

Nul doute que cet attrait n'ait joué un rôle majeur dans l'extension surprenante de l'espace romanisé. La fin progressive des lois familiales, des usages juridiques secrets, de l'arbitraire des sociétés sans lois écrites a attiré les classes montantes, commerçants ou propriétaires ruraux ; la définition de la propriété, les règles successorales, le fonctionnement théorique régulier de la justice, pour imparfaite qu'elle ait été, ont joué un rôle unificateur dont les exemples sont communs.

Des exceptions

C'est presque seulement dans les anciennes cités grecques d'Asie que cette généralisation du droit civil romain souffre des exceptions. Ces dernières cités gardent assez souvent leurs dispositions légales antérieures à leur entrée dans l'univers romain, et se définissent ainsi comme extérieures à cet espace juridique unifié.

Ce qui n'avait été qu'un privilège accordé à quelques notables puis à certains groupes de populations devint, à la suite de l'édit de Caracalla en 212, la règle dans tout l'Empire : tous les habitants libres de cet immense espace deviennent citoyens romains. Le droit politique ainsi conféré n'est plus qu'un cadre sans contenu : les élections ne sont que des parodies et le Sénat lui-même est sans pouvoirs, mais le droit civil qui lui est attaché conserve toute sa valeur, et cette généralisation attire à son tour les voisins qui souhaitent en profiter.

L'idée d'Europe est une notion bien étrangère au monde antique qui se pense d'abord comme méditerranéen : Aristophane évoquait les "grenouilles" dispersées autour de la mer connue, la république romaine devait en faire cette "mare nostrum" où nous reconnaissons nos origines. Le nom même d'Europe n'a jamais eu dans l'Antiquité le sens que lui donnent les hommes du Moyen-Âge et moins encore celui que connaissent nos contemporains. Mais derrière le mot se profilent les mythes, tout essentiel de la pensée antique où Europe, fille de Sidon en Phénicie, devient tantôt la mère des rois les plus sages de la Crète, tantôt celle des navigateurs de l'extrême occident et des explorateurs des grands fleuves russes.

Le continent se dote d'une écriture elle aussi originaire de Phénicie, mais nouvelle et protégée, apte à traduire tous les langages au moyen d'un système unique.

Les peuples enfin se retrouvent dans l'usage d'un même droit dont l'attrait est un des moteurs de l'unification politique. Voici évoqué très rapidement trois aspects très inhabituels de cette unité inconsciente, cachée derrière la façade un peu voyante d'un empire destiné à disparaître. Ils demeurent l'un des fondements de l'Europe d'aujourd'hui.



Université de Bologne - Ministère italien - un maître bolognais en chaire enseignant le droit romain - Bologne, Musée Civ.

Une dimension nouvelle se dessine : le droit privé romain

Une dimension nouvelle se dessine : le droit privé romain qui s'applique des bouches du Danube aux landes de l'Ecosse et des colonnes d'Hercule aux confins asiatiques, unit temporairement ces populations diverses qui n'en perdront jamais complètement le souvenir. Les grands recueils de droit qui sont alors rédigés et qui fixent cet état demeurent une référence et le point de départ de futures, quand, rompant avec les apports "barbares", elles tenteront de se rationaliser et de se présenter comme universelles.

II. Penser déjà l'Europe unie

Du XVI^{ème} siècle à la fin de l'Empire napoléonien

par Michèle BORDEAUX - Professeur à la Faculté de droit de Nantes

• La paix en Chrétienté médiévale

Pierre DUBOIS

Un projet intitulé "Traité de politique de la récupération des Terres Saintes" (1306).

Georges PODIEBRAD (Roi de Bohême)

Un projet d'alliance politique doublé d'un plan de fédération européenne "La Confédération de Georges PODIEBRAD" (1463).

• La paix et l'équilibre européen

Aymeric CRUCÉ

Une proposition d'un véritable marché commun des hommes et des biens intitulée "Discours des occasions et moyens d'établir une paix générale et la liberté du commerce par tout le monde" (1463).

Duc de SULLY

Le Grand Desseyn (1620 et 1635).

William PENN

Un ouvrage intitulé "Essai en vue d'une paix présente et future en Europe" (1623).

• La paix dans l'Europe cosmopolite

Charles Irénée CASTEL, Abbé de SAINT-PIERRE

Un projet pour "rendre la paix perpétuelle en Europe" (1712 - 1717).

Comte de SAINT-SIMON

De la réorganisation de la société européenne par le couple anglo-français (1814).

Des projets émanant d'intellectuels ou de politiques, de clercs ou de laïcs, de philosophes ou de puissants, jalonnent la fin du Moyen-Age et les Temps Modernes.

Ces œuvres ont toujours été minimisées, décriées, critiquées car considérées, de leur temps, comme porteuses de sédition envers l'équilibre (le douteux équilibre) des pouvoirs politiques en place, par les philosophes et historiens jusqu'aux années 1960 et plus, qui les qualifiaient d'irréalistes, de projets utopiques d'auteurs mineurs à n'évoquer qu'en note.

Bref une occultation qui ne s'éclaircit qu'à de brèves occasions, au cours du XIX^{ème} siècle¹ et avec le Pan-Européanisme de Koudenhove-Kalergi dans l'Entre-deux guerres.

L'intérêt renaît en France aux alentours du traité de Rome, ainsi que l'indique l'accroissement sensible des publications en la matière durant les années 1960. Les années 90 redécouvrent ce courant intellectuel et rééditent quelques ouvrages².

Les quelques développements qui vont suivre ont pour but de mettre en évidence l'ancienneté des propos visant à l'édification d'une Europe unie, la pérennité des questions institutionnelles posées aux États, royaumes et principautés, l'existence de deux voies pensées comme accès à l'intégration européenne : l'une dominante, la voie politique (un espace de paix et de liberté), l'autre politique et économique qui souhaite voir un "marché commun" et une structuration politique marcher de pair. La prééminence de l'économique n'apparaît qu'avec Bentham et plus spécifiquement après la Guerre de 14-18.

Toujours les mêmes questions

On est frappé, à la lecture de quelques projets exemplaires, par cette permanence des questions soulevées, permanence qui illustre une résistance à l'Histoire qui est mouvement, adaptation, changement, prévision. Quelles sont les principales ?

- Celle de la souveraineté
A peine théorisée par les légistes de la Monarchie. Une supra-souveraineté? Une confédération d'états égaux acceptant de contribuer à certaines fonctions communes proportionnellement à leur nombre d'habitants, et/ou à la surface de leur territoire ou à leur richesse ? Une fédération avec représentation des États et organes souverains fonctionnant à la majorité ou à l'unanimité ?
- Celle de la taille des États concernés
Doit-on redessiner les frontières, figer les situations issues de diplomatiques et laborieux traités ? Peut-on rapprocher de petits et de grands États ?

- Celle de la nature des régimes en place
Peut-on concevoir un minimum d'orientation politique ou économique commune entre des républiques ou royaumes constitutionnels ayant déjà réalisé une révolution bourgeoise, et des principautés féodales ou des monarchies absolutistes parfaitement autocratiques ? Est-il vrai cependant que les "États historiques", ne pouvant, moins encore que maintenant, répondre à la modernité relative du Fédéralisme ?
- Celle de la force
Qu'en est-il de ces armées royales dont la fonction n'est pas prioritairement défensive ? Quid d'une armée commune ? On verra que l'on songe dès le XV^{ème} siècle à en alimenter une sur des fonds communs issus des fiscaux nationaux.
- Celle de la monnaie
Fonds communs et/ou monnaie commune ? Ce dernier instrument si unie à la libre circulation des biens et des personnes contrarie totalement les droits féodaux (voire féodaux) de battre monnaie.
- Celle du siège des organes européens
Comment choisir une implantation sans vexer personne, sans faire perdre à son propre état sa place prééminente dans le concert des nations ou au contraire la lui restituer ? Comment organiser les séances, les préséances sans choquer les grands dignitaires des États ?

La recherche de la paix...

Selon leurs implications personnelles dans des écoles de pensée ou des factions politiques et religieuses, d'assez nombreux auteurs ont posé tôt plusieurs de ces questions dans le but avoué (affiché...) et quasi unique de la recherche de la Paix. Car guerres féodales, guerres de successions, guerres de religion, guerres de conquêtes et de reconquêtes, guerres de colonisation et de croisades, étaient le contexte quotidien des "Européens" du Moyen-Age et des Temps Modernes. Tous les auteurs européens³ invoquent la paix, la nécessité d'une Europe unie dans la paix, même si sa réalisation doit passer par une guerre de pacification ou de reconquête sur les infidèles... puisque ceux-ci ne sont pas des Européens.

On assiste ainsi dans les années 90 à la création dans les Universités de cours spécialisés d'histoire de l'idée européenne ou de la Construction européenne en Droit et sciences politiques principalement, par exemple à la Faculté de Droit de Nantes en Maîtrise de Droit communautaire et de Droit public, ou à Aix-Marseille. Il existe un Diplôme d'Études spécialisées (DEA) à Paris XIII-Villetaneuse. Il s'agit en effet de ne pas confondre l'idée de construction européenne avec une Histoire européenne, une histoire de l'Europe, difficile voire impossible suivi comparatif d'histoires nationales reliées par des conflits et des traités plus que par une culture.

Une Europe unie, ou mais sous quelle direction ?

L'Europe étant pensée avant tout comme chrétienne et plus souvent comme catholique jusqu'à la fin du XVII^{ème} siècle, que l'on en appelle au Pape et à l'Église, agents affichés de la paix de Dieu et de la haïne du sang, n'a rien d'étonnant, malgré les violences des Croisades et de l'Inquisition (la paix grâce à un seul chef, un seul empire sous l'égide du pape à la manière guelfe). Mais d'autres états en vue d'affermissement théorique et concret du pouvoir civil ne manqueraient pas d'affirmer ce soit la France ou les princes allemands persuadés déjà d'être la Mitteleuropa.

Rares seront ceux qui, comme William Penn, un quaker, feront de la Paix universelle l'unique objet de leurs propositions d'équilibre européen puis mondial ; de plus, l'auteur donne à la France la mission clef d'abolition radicale et définitive du militarisme guerrier.

Retrouvons ces combinaisons de questions-reponses sur quelques exemples s'échelonnant du XIV^{ème} siècle au début du XIX^{ème}.

1. Les congrès de la paix et les congrès fédéralistes de Sciences politiques dont celui de 1902.
2. par exemple Denis de Rougemont, Bernard Voyenne, Jean-Baptiste Durand, Abonati, qui privilégient une idée européenne de culture par rapport au choix politique et institutionnel d'unanimité (voir les ouvrages cités pages 44 et 45, de nombreux articles n'étant pas répertoriés ici).
3. nécessité de trouver un terme pour séparer les auteurs d'origine européenne de ceux qui proposent un projet de construction européenne.

Penser déjà l'Europe unie

De l'Europe chrétienne à l'Europe cosmopolite

Du XVI^{ème} siècle à la fin de l'Empire napoléonien

La paix en Chrétienté médiévale

L'originalité de Pierre DUBOIS : un projet intitulé "Traité de politique générale de la récupération des Terres Saintes" (1306)

Dans le contexte de la fin du Moyen-Age, on soulignera tout d'abord l'originalité de Pierre DUBOIS (1250-1320).

Ancien élève de Thomas d'Aquin à l'Université de Paris, disciple de Francis Bacon et de Siger de Brabant, cet avocat au Bailliage de Coutances a été redécouvert par Ernest Renan qui expose une partie de sa doctrine dans son "Histoire littéraire de la France". Légiste de Philippe Le Bel, il a connu Marsile de Padoue, s'exprime comme lui en anti-papiste et s'oppose au pouvoir politique de la papauté sur le Royaume de France tout en s'inquiétant des fractures de la Chrétienté dont il dénonce la source dans l'hégémonie pontificale.

En 1306, cet homme à l'esprit fertile et pour certains bouillonnant, voire "brouillonnant" (ainsi qu'on le constate à la lecture de l'ouvrage principal) publie le manuscrit du **De recuperatione terrae sanctae**. Sous l'inévitable motif de combattre les infidèles et de récupérer le tombeau du Christ au profit de la seule terre chrétienne, il expose bien d'autres idées sur une nouvelle et indispensable organisation politique et sociale de l'Europe, idées assez novatrices pour qu'il en soit mal reçu de son temps.

Ce n'est pas son "arbitrage" international entre les États qui domine car il est déjà largement pratiqué au XIII^{ème} siècle⁽¹⁾, mais bien plutôt les idées avancées qui pourraient s'épanouir dans une sorte de confédération européenne car il ne croit pas à une monarchie universelle.

« La pensée dominante de Pierre Dubois était la résistance aux empiétements de l'Église et l'extension des pouvoirs de la société civile »

Ernest Renan

Pierre Dubois vise à affranchir les princes (principalement le roi de France) de la tutelle des Papes comme du Saint-Empire romain germanique tout en évitant les conflits entre principautés souveraines désormais égales. Comme l'écrivait Renan : "la pensée dominante de Pierre Dubois était la résistance aux empiétements de l'Église et l'extension des pouvoirs de la société civile."

Pierre DUBOIS

Légiste français (né près de Coutances, v. 1250 - 1320).

Il fut représentant aux Etats-Généraux de 1302 et 1308. Partisan de l'absolutisme royal, il prit parti pour Philippe Le Bel dans sa lutte contre le Pape Boniface VIII.

Il se fit théoricien de l'impérialisme français, rêvant de mettre la France à la tête de l'Europe.

(Le Robert - Dictionnaire Universel des Noms Propres)

Une république contractuelle

L'Europe doit donc être une république contractuelle très chrétienne, dirigée par un concile des princes flanqué d'une cour d'arbitrage dont la structure et la mission sont assez détaillées.

Elle serait composée de trois laïcs prudents et de trois sages ecclésiastiques soit six incorruptibles qui arbitreraient les différends.

Ils possèderaient un pouvoir de sanction telle la mise hors pacte de la principauté récalcitrante, mise hors pacte accompagnée de mesures réalistes telles un "embargo" sur les importations vivrières afin de réduire les résistances par la faim et la déportation du souverain et de ses proches en Terre Sainte où ils pourraient exercer à l'aise leurs vertus belliqueuses enfin pour la bonne cause.

A cette position politiquement avancée s'ajoute, dans un désordre logique certain, toute une série de propositions impliquant un changement culturel en Europe comme favoriser l'éducation des femmes, réformer les couvents de femmes, enseigner les langues vivantes, accepter les mariages mixtes sarrasins-chrétiens, réformer les procédures judiciaires.

(1) d'autant moins que le "concile des Princes" qui le rendrait pourrait voir ses décisions saisis d'appel devant... le Pape.



Jérusalem

Les propositions du Roi de Bohême Georges PODIEBRAD : un projet d'alliance politique doublé d'un plan de fédération européenne, "La confédération de Georges PODIEBRAD" (1463)

Au milieu du XV^{ème} siècle, le jeune roi de Bohême Georges PODIEBRAD, inspiré par un négociant français Antoine Marini, toujours sous le prétexte de mieux organiser la lutte de l'Europe, de La Civilisation contre les infidèles, produit un projet institutionnel qu'il fait parvenir aux principaux princes de l'époque, dont Louis XI.

Ce projet, (écrit en latin dans les années 1460-62 et que l'on peut retrouver dans les Mémoires de Philippe de Comines), est une sorte de traité personnalisé à l'intention de chacun des augustes contractants potentiels (Bourgogne, Venise, Pologne, Hongrie, Bavière). Ainsi pour Louis XI auquel il est remis en 1463 s'agit-il du "Traité d'alliance et confédération entre le Roi Louis XI, Georges Roi de Bohême et la Seigneurie de Venise pour résister au Turc".

La partie principale du texte consiste en 21 articles explicitant les structures de cette "Congregatio concordiae" (congrégation de la paix) préfigurant une "Europe nouvelle, celle des États et des nations naissantes, celle de Pierre Dubois", fondée sur un pacte fédératif et chargée de "prévenir le péril de l'anarchie des souverainetés" (De Rougemont, 1960) en les limitant tout en garantissant l'autonomie de ses membres.

Quelles sont les pièces essentielles de ce projet ?

Il repose sur le principe de non-agression (art. 1- les cocontractants ne recourront pas aux armes entre eux ; art. 2- ils ne s'allieront pas aux ennemis des autres) et sur celui de l'entraide (art. 3- ...s'entraideront pour poursuivre les ennemis... ; art. 4- ...aideront financièrement celui des confédérés qui serait attaqué...).

Des organes communs et des règles communes :

• Une Assemblée ou Diète composée d'ambassadeurs votant à la majorité simple (chaque principauté ayant une voix) et dont le siège serait tout d'abord à Bâle puis changerait tous les cinq ans.



la confédération de G. Podiebrad

- Une Cour de Justice ou Consistoire dont les membres et la composition sont décidés par l'Assemblée européenne et siégeant dans la même ville.
- Une armée commune entretenue en cas de guerre et de dépenses exceptionnelles par l'équivalent de trois jours de ce que chaque sujet dépense annuellement pour son habitation.
- Un "code" de procédure et de sanction d'arbitrage.
- Un budget commun et un corps de fonctionnaires (officiers). Ce budget serait régulièrement alimenté par une partie des dîmes ecclésiastiques.

Ceci explique en partie le vigoureux rejet du projet par le Pape et par l'appareil ecclésiastique, comme par un Louis XI qui ne désirait ni baisser sa garde face à la Bourgogne, ni accepter le projet d'un prince qu'il soupçonnait, en raison de son origine pragoise, d'être un hussite hérétique.

Non-agression et entraide

Article 1 :
Les cocontractants ne recourront pas aux armes entre eux.

Article 2 :
Ils ne s'allieront pas aux ennemis des autres.

Article 3 :
Ils s'entraideront pour poursuivre les criminels.

Article 4 :
Ils aideront financièrement celui des confédérés qui serait attaqué.

Penser déjà l'Europe unie

De l'Europe chrétienne à l'Europe cosmopolite

Du XVI^{ème} siècle à la fin de l'Empire napoléonien

La paix et l'équilibre européen

Une proposition d'un véritable marché commun des hommes et des biens intitulée "Discours des occasions et moyens d'établir une paix générale et la liberté du commerce par tout le monde" : Aymeric CRUCÉ et son "Nouveau CYNÉE" (1623)

Le début du XVII^{ème} siècle est marqué par l'extension du commerce international, des richesses, par le développement des nouveaux mondes, mais aussi par la violence fratricide des guerres de religion et des rivalités politiques entre la France et l'Empire dit de Charles Quint.

Un marché commun

Cette dualité engage à rechercher la paix pour profiter d'une prospérité nouvelle. Deux essais européens relèvent bien cette époque en quête d'une paix des religions, d'un équilibre politique dans et pour un accroissement de la production et des échanges. Aymeric Crucé dans son "Nouveau Cynée" (1623), dans la lignée de Pierre Dubois propose un véritable marché commun des hommes et des biens bien avant la théorie libérale et le mondialisme.

Sully rêve une nouvelle Europe pacifiée plus favorable à la France et réorganise pouvoirs et frontières (Mémoires des Sages

et royaux oeconomies d'Estat... compilation 1638-1662).

La paix par le commerce

Le "nouveau Cynée" (du nom du pacifique précepteur du roi Pyrrhus) porte un sous-titre révélateur "Discours des occasions et moyens d'établir une paix générale et la liberté du commerce par tout le monde" : paix et prospérité partout et pour tous (la mission de l'Europe).

Le commerce est pour lui un sûr instrument de paix et malgré les différences de religion, la guerre n'est pas inévitabile entre "Turcs, Persans, Français et Espagnols, Juifs ou Mahométans". Son projet part de l'Europe mais vise à unir tous les peuples dont il donne une savoureuse énumération dans la terminologie de l'époque : plus qu'une ligue européenne, on approche d'une ONU à dominante chrétienne.

Un Sénat et une Assemblée

Son système repose sur une organisation permanente ou Sénat d'ambassadeurs des Etats et sur une Assemblée des princes

- La libre circulation des personnes et des biens
- Une unification des systèmes des poids et mesures
- Une monnaie commune
- Un plan d'éducation pour tous

présidée par le Pape, garante de la paix perpétuelle, qui se réunirait périodiquement en cas de conflit.

Le siège choisi est Venise dans toute sa richesse, là se rencontreraient ces princes dont on a évoqué la liste, et pour lesquels Crucé prévoit un protocole de préséance choquant à l'époque et pas seulement à l'époque... "Le Pape, le Sultan des Turcs (comme tenant l'Empire d'Orient), l'Empereur chrétien, le Roy de France, le Roy d'Espagne, les roys de Perse et de Chine, le Prêtre-Jan, le précep de Tartarie et le Grand duc de Moscovie"... Il est un des premiers à penser la Moscovie comme l'est de l'Europe.

« Le labourage nourrit un Etat, le trafic l'agrandit »

Dans ces vastes espaces pacifiés et surveillés, chaque Etat relèvera de l'adage crucial "le labourage nourrit un Etat, le trafic l'agrandit". Il prévoit donc face à un mode de production féodal un plan de développement agricole mais aussi la libre circulation des personnes et des biens, une unification des systèmes des poids et mesures, une monnaie commune, un plan d'éducation pour tous.



Venise : siège de l'Europe de Crucé

"Le grand Desseyen" du Duc de SULLY : une Europe composée de 15 États

Le Grand Desseyen attribué par Sully à Henri IV, sans doute écrit pour partie entre 1620 et 1635 émane d'un homme qui veut aménager les intérêts de la France, et d'un protestant qui ne veut plus connaître les guerres de religion.

Il opère donc un remodelage des frontières des Etats afin de les rendre à peu près égaux. L'Europe serait composée de 15 États. Elle serait la "République très chrétienne d'Europe" où "les trois religions" seraient représentées (calvinisme, confession d'Augsbourg, catholicisme).

Elle serait dirigée par un "Conseil très chrétien de l'Europe" assisté par un Sénat permanent de 60 membres (quatre membres par Etat) chargés de régler les différends majeurs avec, si nécessaire, intervention de l'armée commune.

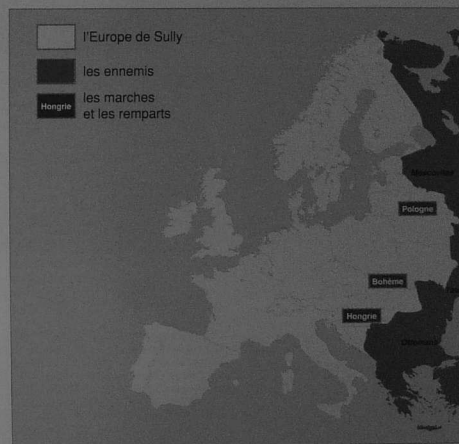
Une armée commune

Sully la prévoit sous commandement et financement communs, riche de 270 000 fantassins, de 50 000 cavaliers, de 200 canons et de 120 navires, assez pour développer son activité non seulement dans des opérations de police européenne mais aussi dans celles de défense commune et de conquête de nouveaux territoires sur les infidèles qui constitueraient finalement de nouveaux Etats-membres.

Les quinze Etats composés de "six monarchies héréditaires" (France, Espagne, Grande-Bretagne, Danemark, Suède, Lombardie), de "cinq monarchies électives" (Empire, Papauté, Pologne, Hongrie, Bohême) et quatre républiques (Venise, Suisse, Belgique, Italie) ; toutes les "colonies et Amérique" sont considérées comme des prolongements de chaque Etat européen.

On peut constater le démembrement souhaité de la puissance des Habsbourg et l'absence de la Moscovie, de la Grèce, bref des orthodoxes.

Le plan a prévu de plus six Conseils provinciaux statuant en premier ressort et pouvant demander l'aide de l'armée commune. Chaque Conseil provincial a son siège déterminé et regroupe six ou sept Etats proches géographiquement mais aux régimes politiques variés car Sully ne touche pas à la forme politique des Etats, mais à leur taille et n'y voit pas cet obstacle rédhibitoire qu'un Saint-Simon cherchera à évacuer.



Une Europe composée de quinze Etats :
"six monarchies héréditaires" (France, Espagne, Grande-Bretagne, Danemark, Suède, Lombardie),
"cinq monarchies électives" (Empire, Papauté, Pologne, Hongrie, Bohême)
et quatre républiques (Venise, Suisse, Belgique, Italie).

Maximilien de BÉTHUNE, Duc de SULLY

Homme politique français (Rosny, 1560 - Villebon, 1641).

D'une famille protestante, il fut l'un des plus anciens compagnons d'Henri IV. Conseiller écouté, il se rendit d'abord utile par ses talents d'ingénieur militaire, puis fut chargé de superviser les finances, tâche qu'il exerça en fait à partir de 1598.

Sa gestion rigoureuse lui permit de rétablir l'équilibre financier sans innover davantage que dans le domaine économique où il donne une primauté au domaine traditionnel de l'agriculture.

Ecarté à la mort d'Henri IV, il se signala encore sous Louis XIII, pour encourager ses coreligionnaires à l'obéissance.

Il a laissé ses mémoires sous le titre "d'Economie Royale" (1638-1662).
(Le Robert - Dictionnaire Universel des Noms Propres)



Penser déjà l'Europe unie

De l'Europe chrétienne à l'Europe cosmopolite

Du XVI^{ème} siècle à la fin de l'Empire napoléonien

Un ouvrage intitulé "Essai en vue d'une paix présente et future en Europe" par William PENN (1693)

À l'aube du XVIII^{ème} siècle qui voit l'Europe endeuillée et ruinée par des guerres successives, guerre de succession d'Espagne (1701-1713), guerres au nord entre la Suède et la Russie (1700-1721) nombreux sont ceux qui désirent une paix définitive en Europe voire dans le monde sans être pour cela européanistes tels Grotius ou Leibniz, une paix classique des traités, des bons traités diplomatiques qui maintiennent l'équilibre des pouvoirs (balance of power) et ne génèrent pas trop les monarchies absolutistes.

À côté d'eux on peut distinguer :

- Une nouvelle approche pacifiste des relations internationales orientée vers la recherche de la paix universelle pour et par l'Europe (c'est le vœu de William Penn dans son Essai de 1693).
- Une paix perpétuelle pour l'Europe reposant sur des traités plus une structure européenne de concertation telle qu'elle expose dans les traités de l'Abbé de Saint-Pierre des 1713, (année du Traité d'Utrecht auquel il a assisté en tant que secrétaire d'un plénipotentiaire et après avoir lu l'essai de Penn).

Une Assemblée de représentants d'Etats-membres

La vie de William Penn, brièvement résumée dans l'encadré ci-contre, explique une bonne part de ses choix politiques franco-philos tel celui de la langue officielle de la Diète européenne : le français à côté du latin "les langues des gens de qualité".

La diète est diversement qualifiée : souveraine ou impériale, Parlement de l'Europe, ou même Etat de l'Europe. Penn va donc très loin dans l'intégration institutionnelle car il ne s'agit plus là d'une assemblée de Princes ou d'Ambassadeurs mais d'une assemblée de Représentants des Etats-membres en nombre proportionnel à l'importance démographique et économique ("en considérant le revenu des terres, les exportations, les importations, les rôles des contributions") de chacun d'eux.

Il propose d'embler 12 représentants pour l'Empire, 10 pour la France, 10 pour l'Espagne, 8 pour l'Italie, 6 pour l'Angleterre, 4 pour la Suède, la Pologne, les Provinces Unies, 3 pour le Portugal, le Danemark et Venise, 2 pour les 13 Cantons



suisses, 1 pour les duchés de Holstein et Courlande. Il hésite sur la possibilité d'intégrer 10 ottomans et 10 moscovites (plus tard).

Ce parlement à session annuelle ou extraordinaire prendrait ses décisions et ses lois à la majorité des 3/4 ou de la moitié plus 7 selon l'importance des questions, majorités qualifiées plus efficaces que l'Unanimité. Les votes ont lieu à bulletin secret dans une salle ronde avec plusieurs portes d'entrée et de sortie afin d'organiser un véritable ballet des présences et des présidences tournantes.

Désarmement des Etats

Les affaires importantes ont trait à l'acquisition et au maintien de la paix. Arbitrer les conflits inter-membres certes, mais surtout organiser un désarmement progressif des Etats afin d'être en mesure, enfin, de développer l'agriculture, le commerce, l'éducation de tous et les sciences

et techniques. S'il est nécessaire d'avoir une armée européenne ("toutes les souverainetés réunies en une seule force") c'est aussi, au-delà des conflits (qui pourraient d'ailleurs être réglés par de lourds dommages et intérêts), pour faire respecter les mesures de désarmement.

Les nombreux bienfaits que l'on retirerait de cette proposition l'emportent sur les critiques qui lui sont opposées. Quelle commune mesure entre les cinq bienfaits qui sont repris en fin d'Essai :

- la fin d'un christianisme sanglant au profit du retour à la paix des Evangiles,
- la fin du désespoir et des souffrances des hommes et des familles,
- la redistribution des économies ainsi faites,
- "l'aisance et la sécurité du voyage et du trafic en Europe",
- et le fait erroné que la suppression des armées nationales provoquerait la dévitalisation des populations et le chômage !

William PENN

William Penn (1644-1718) est né européen. Fils d'un amiral britannique, il est exclu d'Oxford pour anticléricalisme religieux et va voyager en France et en Italie. On n'oubliera pas de se souvenir qu'il est resté deux ans à Saumur (1662-1664), à l'Université protestante alors très renommée par son principal théologien, Moïse Amyraut (opposé à la théorie calviniste de la prédestination).

En 1667 il se convertit au quakerisme, secte bientôt persécutée. Riche de l'énorme héritage de son père (plus d'un tiers de l'Irlande) il achète un territoire en Amérique pour recueillir les quakers et fonder une communauté pacifique vivant selon les règles quakers : c'est la Pennsylvanie qui deviendra Pennsylvanie et à laquelle il donnera une charte, une constitution pacifique et anti-esclavagiste en 1682.

Il écrit son "Essai en vue d'une paix présente et future en Europe" lors de son retour en Angleterre où il vivra semi-caché, dépossédé de son territoire jusqu'en 1701 malgré, on à cause, du changement de dynastie et ce jusqu'au règne de la reine Anne où il rentrera en grâce.

La paix dans l'Europe cosmopolite

Un projet pour "rendre la paix perpétuelle en Europe" par l'Abbé de SAINT-PIERRE

Moins riche, à notre avis, d'idées neuves et prospectives (et chargé de démonstrations lourdes et répétitives) est le projet de paix perpétuelle en Europe⁽¹⁾ de Charles Irénée Castel de Saint-Pierre (1658-1743).

Pourtant cet auteur s'est fait exclure de l'Académie française pour cause de polysynodie⁽²⁾ et défendait dans des opuscules d'économie politique la liberté du travail et la physiocratie. Il a eu un assez grand nombre de lecteurs mais aussi de détracteurs et de critiques tel Rousseau qui en analyse des extraits en 1761 et en établit un résumé critique qui sera publié en 1782 après sa mort.

L'œuvre commence par la longue dénonciation des ravages connus des guerres européennes successives dont celle de Succession d'Espagne mais aussi celles générées par les conflits coloniaux (principalement américains).

L'auteur cherche à démontrer que s'agrandir c'est au contraire se ruiner, que ce que l'on a gagné là on va le perdre ailleurs ou dans une guerre de revanche. Il tente de chiffrer les dépenses en troupes et armements, les morts et les désastres économiques et culturels (Rousseau lui reprochera de tout évaluer en argent), puis annonce aux souverains qu'ils n'ont aucune sécurité de conserver leurs avantages et leur pouvoir politique, qu'ils sont insécures politiquement et économiquement du fait des guerres.

Une société européenne de 22 Etats

La paix pour l'Europe ne saurait se suffire des moyens politiques actuels, des moyens diplomatiques. Il faut instaurer une "Société européenne", une société puissante permanente et perpétuelle qui comprendra "choix traditionnels" 22 Etats-membres chrétiens remaniés dans leurs frontières après Utrecht (les mahométans ne pouvant être qu'associés... cf. statut de Chypre par exemple vis-à-vis de la Communauté).

Son Sénat ou Assemblée perpétuelle siégera dans une ville libre, une ville de paix qui pourrait être Utrecht (paisible ville, car hollandaise, saine, laborieuse et tolérante).

Chaque souverain nomme (et révoque) un seul mandataire comme sénateur, la proportionnalité paraissant à l'auteur source de ligue hégémonique entre puissants alors que la Société doit avant tout arbitrer.

Le Sénat aura des ambassadeurs avec les Etats et des résidents entretenant la liaison avec les provinces qui devront compter deux millions d'habitants (remodelages). Ces résidents (originaires d'Utrecht ville de paix) s'installeront dans les villes capitales de province et informeront le Sénat de la vie des provinces et proposeront des arbitrages pouvant remonter au Sénat en "appel".

Un budget propre et une armée

La Société européenne aura son budget fourni à proportion des revenus des Etats. De Saint-Pierre s'étend longuement sur le mode de calcul et les montants des prélèvements. Elle aura son armée levée en cas de nécessité. Les Etats les plus peuplés fourniront des soldats aux moins peuplés afin que les forces armées nationales soient égales.

De Saint-Pierre écrit :

"Si la Société européenne peut procurer à tous les souverains chrétiens sûreté suffisante de la perpétuité de la paix au dedans et au dehors de leurs Etats, il n'y a aucun d'eux qui n'y ait beaucoup plus d'avantages à signer le traité pour l'établissement de la Société qu'à ne pas le signer"

C'est une phrase fondamentale. L'ennemi principal est pensé comme intérieur, celui qui fracturerait la Société en ne respectant pas un traité et en s'alliant avec une puissance étrangère. Un souverain belliqueux perdrait toutes les provinces conquises par l'armée de la Société et paierait tous ses frais et destructions de campagne. Quel intérêt trouverait-il à une telle trahison ? D'autant plus que la

Charles Irénée CASTEL, Abbé de Saint-Pierre

Ecrivain français (Saint-Pierre l'Eglise, 1658 - Paris, 1743). Théoricien politique français, auteur d'un projet de paix perpétuelle où il propose la création d'une confédération des Etats européens et d'un discours sur la polysynodie (1716) qui est une attaque contre l'absolutisme de Louis XIV. Académicien français exclu en 1718.

Société elle peut lui porter secours en cas de révolte contre son régime.

De Saint-Pierre cherche donc essentiellement à maintenir Régimes et Princes dans l'équilibre des traités tel qu'il se dessine au début du XVIII^{ème} siècle. Il propose évidemment que l'Institution européenne soit le fruit d'un pacte, puisqu'elle en impulse d'autres en Asie, entre la Moscovie et les Tartares, la Turquie et la Perse en envoyant des contingents européens pour assurer la paix sur ces confins de l'Europe.

(1) le projet a connu deux temps d'écriture et des intenses négociations dilatoires entre 1712 et 1717, conscient sans doute de la lourdeur de son texte, d'en donner une édition abrégée en 1726.

(2) Polysynodie : système de gouvernement dans lequel chaque ministre est remplacé par un Conseil (elle fut appliquée en France de 1715 à 1723).

Le projet de l'Abbé de Saint-Pierre n'est guère plus moderne que ce qui proposait le Pape et les Guelfes. Il perpétue l'ordre établi, fait comme si les intérêts et ambitions personnels des autocrates n'existaient pas et oblitère le fait qu'ils ne pourront jamais saisir l'intérêt général ni se soumettre à un gouvernement supérieur. Cette confédération ne sera jamais qu'un outil pour les souverains pour se maintenir au pouvoir.

De l'Europe chrétienne à l'Europe cosmopolite

Du XVI^{ème} siècle à la fin de l'Empire napoléonien

Le Comte de SAINT-SIMON

«De la réorganisation de la société européenne ou de la nécessité et des moyens de rassembler les peuples en un seul corps politique en conservant à chacun son indépendance nationale».

En octobre 1814 le Comte de Saint-Simon, plus connu pour sa doctrine sur le développement de la grande industrie et de la science productive sur la réorganisation et la redistribution des richesses nouvelles entre producteurs actifs supplantant les propriétaires rentiers oisifs, produit avec l'aide de son secrétaire Augustin Thierry un opuscule de 70 pages "De la réorganisation de la société européenne".

C'est un texte de circonstance dont il souhaite qu'il inspire le Congrès de Vienne et les Parlements de France et de Grande-Bretagne. Au cœur de son développement est en effet cette idée neuve, voire choquante après les guerres napoléoniennes contre l'ennemi héréditaire anglais, d'un rapprochement anglo-français pour faire ensemble une Europe de la production/redistribution de richesses. Un bloc initiateur nous faisant songer au fécond rapprochement franco-allemand de l'après deuxième guerre mondiale. Il se distingue en cela de l'Abbé de Saint-Pierre dont il monte la critique dans le Livre I de son ouvrage.

Une Europe stable...

La deuxième idée importante à souligner est que, pour lui, il n'y aura d'Europe stable qu'entre Etats ayant à peu près le même système politique, le même équilibre interne des pouvoirs et il croit déceler dans la Constitution de la monarchie française restaurée les caractéristiques si bien affirmées depuis longtemps par la meilleure constitution possible, celle du royaume britannique. Il fait montre d'une admiration sans bornes du modèle anglais, politique et industriel, qui le conduit à en faire le moteur du couple fondateur européen que nous dénommons à juste titre anglo-français, puis le moteur de l'Europe elle-même allant s'agrandissant de l'Allemagne lorsqu'elle aura fait son unité et aura adopté la constitution-type.

Un calque du modèle anglais

La nouvelle organisation de la Société européenne sera donc décalquée sur le modèle anglais, ses principes et ses institutions. Plutôt que de décrire ce modèle (livre I, 2^{ème} partie) observons les linéaments de la construction européenne du Livre II.

Une bonne constitution doit permettre de prendre en compte les intérêts généraux et les intérêts particuliers. Trois pouvoirs, incarnés

Claude-Henri de ROUVROY Comte de SAINT-SIMON

Philosophe et économiste français (Paris, 1760 - Paris, 1825). Ami de Cousin du Duc de Saint-Simon. Ses premiers travaux font de lui un précurseur de la philosophie positive et de la science sociale. Avec la création de la revue "L'Industrie" (1810), la publication de "L'Organisateur" s'affirment les thèses de son industrialisme optimiste. Le nouveau Christianisme (publié à titre posthume) formule la morale de cette nouvelle société, tout en développant les thèmes pré-socialistes qui seront la base de l'école Saint-Simonienne fondée par les disciples de Saint-Simon (Enfantin, Bazard, Leroux).

par un Parlement européen à deux Chambres et un Roi, doivent y concourir soit :

- 1 La chambre des Députés du Parlement européen légifère en matière d'intérêts particuliers (cf. Chambre des Communes)

Le choix des hommes doit être réalisé de manière à développer l'esprit de corps, le patriotisme européen. Pour ce faire on appellera à voter pour des négociants, des savants, des administrateurs et des magistrats, des professionnels donc, car tout ce qu'il y a d'intérêts communs à la société européenne peut être rapporté aux arts, à la législation, au commerce, à l'administration et à l'industrie.

Quatre députés par circonscription (une circonscription correspond à un million d'individus alphabétisés), seront désignés par leur corps s'ils sont propriétaires fonciers titulaires d'un revenu d'au moins 25 000 F. par an. Ils seront nommés pour dix ans. Comme il est bon de ne pas écarter de grands esprits du Parlement on dotera les vingt plus talentueux et distingués de chaque corps.

- 2 Le Roi de l'Europe et son premier ministre électif exercent le pouvoir d'intérêt général

L'auteur donne peu de renseignements sur le roi sinon que le choix du premier roi est

important (pourquoi pas celui d'Angleterre ?) puisqu'il doit mettre en place les règles de formation des deux chambres et qu'il doit être héréditaire. Par contre il énumère les compétences internes et externes d'un exécutif européen (premier ministre et ministres).

Internes : grands travaux d'infrastructures, instruction publique, morale générale européenne, liberté de conscience et des cultes, impôts communs.

Externes : contestations entre nationaux, intégration d'états nouveaux, opérations de peuplement du monde par des Européens.

- 3 La chambre des Pairs européens, conciliée, par des propositions de loi, les abus de chaque type d'intérêts afin d'éviter tout glissement soit vers le despotisme soit vers l'Etat populaire. Les premiers pairs sont désignés comme les députés, mais doivent être très riches ou bien dotés (500 000 F. de rentes). Cette pairerie deviendra héréditaire

Ce projet saint-simonien pourrait-il séduire, comme l'auteur l'espère, et les royalistes et les capitalistes industriels et financiers ? Quoi qu'il en soit, comme l'écrit Michel Ganzin (1992) "la thématique fédéraliste et européenne de cette prophétie situe Saint-Simon du côté de la modernité". Il légue au XIX^{ème} siècle deux idées essentielles : l'analogie des régimes politiques et une solidarité politico-économique".

En pratique, la démarche est possible, on connaît des fédérations amphictyoniques⁽¹⁾ antiques, que Koudenhove-Kalergi dans les années 1920 aura pour référence. On connaît des confédérations viables bien avant la Constitution américaine (Confédération suisse, Provinces unies). Ces pré-démocraties antiques ou bourgeoises montrent clairement que la clef d'une union réside non seulement dans une identité approchée des Régimes, mais encore dans une forme politique d'inspiration démocratique (monarchies constitutionnelles ou républiques), admettant des formes de représentation parlementaire, un suffrage proche de l'universel plus qu'un libéralisme économique.

(1) Amphictyonie : Associations de cités, puis de peuples autour d'un sanctuaire commun, dans la Grèce antique.

Avec Saint-Simon précédant le lyrisme hugolien, nous pouvons penser que "il viendra sans doute un temps où tous les peuples d'Europe sentiront qu'il faut régler les points d'intérêt général avant de descendre aux intérêts nationaux ; alors les maux commencent à devenir moindres... les guerres à s'éteindre... L'imagination des poètes a placé l'âge d'or au bureau de l'espace humaine dans la barbarie et l'ignorance des premiers temps ; c'était bien plutôt l'âge de fer qu'il fallait y reléguer. L'âge d'or du genre humain n'est point derrière nous, il est devant, dans la perfection de l'ordre social. Nos pères ne l'ont point vu, nos enfants y arriveront un jour. C'est à nous de leur tracer la route."

Saint-Simon

III. L'idée d'Europe à l'époque contemporaine

XIX^{ème} et XX^{ème} siècle

par Marcel LAUNAY - Professeur d'Histoire contemporaine à l'Université de Nantes

• La montée de l'internationalisme des peuples

Giuseppe MAZZINI

Fondateur du mouvement "Jeune Europe" (1834).

Victor HUGO

"Les Etats-Unis d'Europe".

Napoléon III

Un traité de commerce franco-anglais (1860).

Georges SOREL

pense le XX^{ème} siècle en termes d'Europe.

Romain ROLLAND

évoque "le crime contre l'Europe et la civilisation où les peuples avaient été conduits par la politique de leur gouvernement".

Première guerre civile européenne.

• Le mouvement paneuropéen

COUDENHOVE-KALERGI

Manifeste "La question de l'Europe se résume en deux mots : unification ou écoulement" (1922).

Joseph CAILLAUX

Plusieurs fois ministre et président de la Commission des finances du Sénat écrit : "Les Etats-Unis d'Europe sont la seule tombe dans laquelle on puisse ensevelir les impérialismes et les nationalismes de l'ancien continent" (1922).

Aristide BRIAND

Le pèlerin de la paix. Adresse en 1930 ses projets contenus dans un mémorandum à 27 Etats-membres de l'organisation internationale.

La montée de l'internationalisme des peuples

On a dit de ce siècle qu'il avait été celui de l'épanouissement de l'idée européenne. En réalité si celle-ci n'a cessé d'exister chez les responsables politiques ou chez les intellectuels, elle a emprunté de multiples visages, parfois contradictoires et s'est heurtée à la montée de nationalismes qui, dans leurs rivalités exacerbées, entraîneront le vieux continent à sa perte lors du premier conflit mondial.

L'aventure Napoléonienne

Au lendemain de la chute de l'Empire, la première préoccupation des grandes puissances a été de donner à l'Europe un statut juridique stable par un système de garanties dont témoigne à sa manière, de façon plus formelle que concrète, la Sainte Alliance signée en septembre 1815 entre la Russie, la Prusse et l'Autriche, et ouverte "à tous les princes chrétiens".

Il s'agissait en effet de retrouver un équilibre compromis par l'aventure napoléonienne. La pensée de l'Empereur sur l'Europe, qui d'ailleurs avait évolué dans le temps, s'était située résolument dans la perspective d'ambition universaliste.

S'il devait y avoir une confédération des Etats, celle-ci serait placée sous son autorité, formant un tout en y comprenant même la Russie (mais en y excluant l'Angleterre).

Méditant encore à Sainte-Hélène sur ce thème, Napoléon écrivait dans son Mémorial :

«Je ne pense pas qu'après ma chute et la disparition de mon système il y ait en Europe d'autre grand équilibre possible que l'agglomération et la confédération des grands peuples. Le premier souverain qui, au milieu de la première grande mêlée, embrassera de bonne foi la cause des peuples, se trouvera à la tête de toute l'Europe et pourra tenter tout ce qu'il voudra»

Metternich-Winneburg

Coblence, 1773 - Vienne 1859
Homme d'Etat autrichien, ambassadeur à Paris (1806-1809) puis ministre des Affaires extérieures.

En 1813, il fit entrer l'Autriche dans la coalition contre la France. Aue du congrès de Vienne (1814-1815), il restaura l'équilibre européen et la puissance autrichienne en Allemagne et en Italie. Grâce à la quadruple Alliance (1815) et au système des congrès européens, il put intervenir partout où l'ordre établi était menacé par le libéralisme.

Le concert européen

Le concert européen prôné par les grandes puissances en 1815, va en fait apparaître avec le temps, limité à des conférences au sommet où l'on discutera "des grands intérêts communs", "du repos et de la prospérité" des peuples, en réalité de la manière la plus pratique de lutter contre toutes les formes de subversion et en particulier les mouvements révolutionnaires pour maintenir les pouvoirs en place.

La France sera réintroduite dans ce système en 1818. Ainsi, fonctionnera-t-il lors des congrès de Troppau (1820), Laybach (1821) et Vérone (1822). L'Angleterre qui répugne aux interventions collectives, finira par faire éclater ces structures.



«Ma politique devient tous les jours plus égoïste et plus étroitement autrichienne. Le mot d'Europe m'est devenu objet d'horreur... J'ai perdu toute envie d'être un Européen»

Metternich

L'Europe de la compétition

L'Europe dont il s'agit, est en fait celle de la compétition, de la lutte d'influence et des ambitions.

Metternich n'avait-il pas lui-même écrit : "Ma politique devient tous les jours plus égoïste et plus étroitement autrichienne. Le mot d'Europe m'est devenu objet d'horreur... J'ai perdu toute envie d'être un Européen".

Par la suite et, à défaut de se donner une véritable organisation collective puissante, le vieux continent connaît épisodiquement des conférences diplomatiques qui régleront les questions politiques les plus urgentes au coup par coup.

Les grands imposent leur loi aux petits

Les grands imposent leur loi aux petits et cherchent à sauvegarder en priorité leurs intérêts. La conférence de Paris en 1856, consacra l'entrée de l'Empire Ottoman dans ce concert où les faibles ne sont pas rares, en particulier dans les Balkans. Ceux-ci seront à nouveau à l'ordre du jour à Berlin en 1878.

Les questions coloniales

Les questions coloniales font l'objet d'une nouvelle conférence dans la même ville en 1885. En fait la tension grandissante du début du XX^{ème} siècle, illustrée par la mise en place du système des alliances (Triple-entente, Triple-alliance), marquera les limites d'une telle concertation au sommet.

Il faut également compter durant la première moitié du siècle sur la montée du mouvement des nationalistes avec les flambées révolutionnaires de 1820-21, 1830-31 et 1848.

Pouvait-il y avoir concordance entre ces tendances en apparence irréversibles et l'idée d'Europe, avec en toile de fond un romantisme en pleine effervescence ?

Le rêve romantique ne s'arrête donc pas à la nation. On imagine une Europe harmonieuse.

Exilé d'Italie Giuseppe Mazzini, le créateur de la "Jeune Italie", fondée à Berne en 1834 le mouvement "Jeune Europe" dans le but de réaliser, avec les mouvements révolutionnaires des divers pays "une Europe libre et unie". Celle-ci regrouperait tous ceux qui souhaitent "à la fois l'indépendance et l'unité de leur pays et celle de l'Europe".

Manifestations concrètes de ces idées généreuses, des congrès pour la paix se réunissent à Bruxelles en 1848, à Paris en 1849, à Francfort en 1850. On y dresse de grands projets avec des interventions prophétiques comme celle de Victor Hugo qui évoque "les Etats-Unis d'Europe".

«Un jour viendra où les boulets et les bombes seront remplacés par les votes, par le suffrage universel des peuples, par le véritable arbitrage d'un grand sénat souverain qui sera à l'Europe ce que le Parlement est à l'Angleterre, ce que la Diète est à l'Allemagne, ce que l'Assemblée législative est à la France... Un jour viendra où l'on verra ces deux groupes immenses, les Etats-Unis d'Amérique, les Etats-Unis d'Europe, placés en face l'un de l'autre, se tendant la main par dessus les mers, échangeant leurs produits, leur commerce, leur industrie.»

Victor Hugo

«Si variés que puissent être nos déchirements intérieurs, si différentes et souvent même hostiles nos tendances, nous n'en formons pas moins, par rapport au reste du monde, une unité»

Léopold VON RANKE

En Allemagne, l'historien Leopold von Ranke redoute la montée des nationalismes, rappelant qu'au-dessus des Etats, il y a l'Europe : "Si variés que puissent être nos déchirements intérieurs, si différentes et souvent même hostiles nos tendances, nous n'en formons pas moins, par rapport au reste du monde, une unité".

Son compatriote Friedrich Nietzsche constate que l'enfantelement se fait certes dans la douleur, mais qu'on ne peut ignorer "un énorme processus physiologique dont le mouvement grandit chaque jour : le phénomène de rapprochement des Européens".

Jakob Burckhardt en Suisse, partage une vision assez proche. En Italie, il faudrait citer les noms d'Alberto Mario ou de Tullio Martello...

En France, Philippe Buchez, saint-simonien converti au catholicisme, premier Président de l'Assemblée constituante de 1848, est également un fervent partisan d'une "fédération européenne" à laquelle on accèderait lorsque "l'égalité et la liberté proclamées par la loi chrétienne seront établies de fait et de droit comme base de la société". On retrouvait des développements semblables dans divers courants de la pensée romantique à travers tout le continent.

Le temps des réalités économiques

Après cette vague, vient le temps des réalités économiques. Le terrain a été préparé par les idées libre-échangistes des saint-simoniens.

Napoléon III va les reprendre à son compte dans une France en pleine transformation. Il impose en 1860 un Traité de commerce franco-anglais, dont le modèle sera repris par d'autres pays et qui ouvre de nouvelles perspectives.

Ainsi s'étend à une bonne part de l'Europe un système d'échanges plus faciles (pour la Prusse c'est le Zollverein) dont aurait pu résulter une fusion étroite des économies, si les divergences en politique intérieure n'avaient, au bout du compte, tout bloqué.



une forme plus virulente avec le développement du panslavisme, du pangermanisme, etc. Bientôt suivra la course aux armements contre laquelle se dresseront sans succès les tendances pacifistes et l'internationalisme prolétarien. La paix armée dégènera en une succession de crises graves au Maroc et dans les Balkans.

L'idée d'Europe n'est pas morte

Dans cette Europe libre-échangiste, on s'approche également de l'unité monétaire avec en 1865, la création de "l'unité monétaire latine" à laquelle adhèrent la France, la Belgique, l'Italie, la Grèce, etc. Cependant, le rêve d'une harmonisation plus poussée facilitée par une phase de prospérité se dissipera progressivement après 1873, avec les effets de la crise, les résistances allemandes et le retour du protectionnisme.

A la fin du siècle, la "Real politik" reprend ses droits. Les intérêts coloniaux divergent et les nationalismes prennent

Cependant, l'idée de l'Europe n'est pas morte. Contre vents et mares, des intellectuels, sans doute bien isolés, ne désespèrent pas de faire prendre conscience aux peuples contre les gouvernements d'une nécessaire solidarité continentale. Déjà au lendemain de la guerre de 1870, Ernest Renan avait souhaité la constitution d'un "Congrès des Etats-Unis d'Europe jugeant les nations, s'imposant à elles et corrigeant le principe des nationalités par le principe de la fédération". Mais ce discours pouvait-il être entendu au moment où la France venait de perdre l'Alsace-Lorraine ?

Malheureusement il est déjà trop tard

Le sentiment national, respectable en soi, s'est donc transformé tout au long du siècle en une passion orgueilleuse et exclusive. L'Europe, à laquelle les diplomates du Congrès de Vienne avaient voulu donner une configuration stable, allait craquer de toutes parts pour laisser place à la première guerre civile européenne.

Le mouvement Paneuropéen

Le choc de la grande guerre et les leçons qu'on pouvait en tirer allaient-ils être profitables au progrès de l'idée d'Europe ?

Mais d'ailleurs que pouvait recouvrir celle-ci dans la perspective d'une indispensable réorganisation du continent pour éviter un déclin prévisible ?

Dès 1900, au Congrès des sciences politiques réuni à Paris à l'initiative du juriste et sociologue Anatole Leroy-Beaulieu, il avait été envisagé les modalités pratiques d'une Fédération Européenne.

Le mouvement Paneuropéen animé par l'écrivain et homme politique flamand COUDENHOVE-KALERGI

Le thème fédéraliste promis après la seconde guerre mondiale à un bel avenir est repris en 1922 par un aristocrate austro-hongrois, le Comte Coudenhove-Kalergi dans son manifeste "Paneurope" publié à Vienne : "La question de l'Europe, y écrit-il, se résume en deux mots : unification ou écroulement". Il développait ses idées en 1924 dans une lettre ouverte aux parlementaires français, en démontrant que le continent devait s'unifier pour être à même de faire face à trois grands ensembles : l'URSS, l'Empire Britannique et les Etats-Unis.

"Je veux dire à l'Europe : va vers les destins qu'on a forgés pour toi. Ton destin est fatal : il est écrit dans le grand livre de l'Histoire : c'est l'unité de l'ancien continent"

Joseph Caillaux

Joseph CAILLAUX

Joseph Caillaux plusieurs fois Ministre et Président de la Commission des finances du Sénat de 1933 à 1940, a le mérite d'avoir une approche originale de l'idée européenne. Il la conçoit dans son environnement économique et financier et considère que le processus unificateur exige d'abord une coopération économique graduelle.

« les Etats-Unis d'Europe sont la seule tombe dans laquelle on puisse ensevelir les impérialismes et les nationalismes de l'ancien continent »

Dans ses ouvrages "Mes prisons" (1920) et "Où va la France ? Ou va l'Europe ?" (1922), comme dans de nombreux articles qui suivront dans plusieurs périodiques, il répète inlassablement que "les Etats-Unis d'Europe sont la seule tombe dans laquelle on puisse ensevelir les impérialismes et les nationalismes de l'ancien continent".

La solidarité économique et financière, l'internationalisation des litiges bilatéraux constituent au lendemain de la guerre "la seule méthode qui, assurant la paix en même temps que la reconstruction de l'ancien continent, achèvera par étapes vers l'unité". Le libre-échange européen est l'idéal à atteindre malgré les obstacles

en particulier par la suite et dans les années 1930, aux conséquences de la crise mondiale.

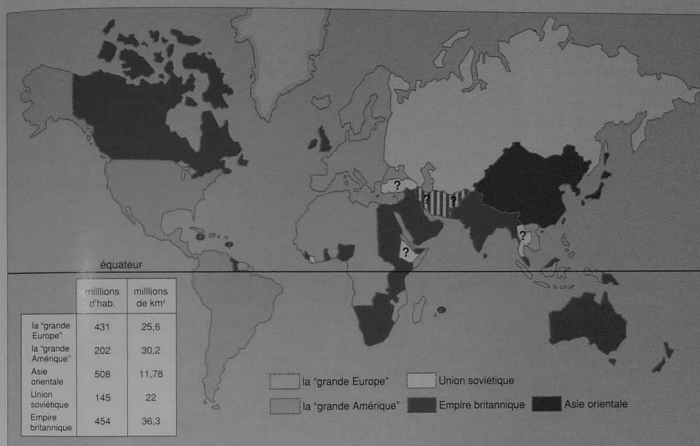
Une Europe de l'Atlantique aux frontières soviétiques

Les limites géographiques sont envisagées dans le cadre de la notion de "segment de planète" pourvu de "tous les éléments de l'être et de la vie économique". Cet ensemble se développera de l'Atlantique à l'ouest jusqu'aux frontières soviétiques à l'est, avec au centre l'axe franco-allemand et franco-italien.

Il est entendu que les petits pays sont des satellites naturels de l'ensemble. L'organisation ne comporte pas le Royaume-Uni qui préside un autre segment de la planète avec le Commonwealth. Le "soubassement" indispensable de l'ensemble est constitué par l'Afrique. On s'achemine ainsi vers la notion préliminaire d'Eurafric qui reprend une vieille conception de J. Caillaux.

Au plan politique, celui-ci est trop lucide, trop conscient de la haute valeur de la souveraineté nationale pour envisager autre chose que des accords multilatéraux de coopération, signés par les gouvernements. La construction de l'édifice ne pourra être que graduelle avec des partenaires librement associés.

Les convictions de l'homme d'état français témoignent, avec d'ailleurs une évolution dans le temps marquée par un certain scepticisme dû à l'avènement du nazisme en Allemagne, d'une ambiance collective qui transcende les frontières. C'est l'époque où fleurissent les projets d'union douanière (avec le Sénateur Le Troquer en France), ou d'unification européenne avec une véritable mystique de la réconciliation franco-allemande. On ne doit cependant pas se cacher que ces réflexions sont celles de milieux soucieux de minoritaires préoccupés de sécurité collective.



Cette carte illustre les idées exprimées par le mouvement paneuropéen

Aristide BRIAND : le pèlerin de la paix

En septembre 1929, Aristide Briand reprend le flambeau dans un célèbre discours devant la 10^{ème} session de l'Assemblée de la Société des Nations : "Je pense qu'entre des peuples qui sont géographiquement groupés comme ceux d'Europe, il doit exister une sorte de lien filial. Ces peuples doivent avoir la possibilité, à tout moment d'entrer en contact, de discuter leurs intérêts, de prendre des résolutions communes, d'établir entre eux un lien de solidarité qui leur permette de faire face, au moment voulu, à des circonstances graves si elles venaient à naître".

Le "pèlerin de la paix" précisera la teneur de ses projets dans le mémorandum qu'il adressera en mai 1930 à 27 Etats-membres de l'organisation internationale. On constatera d'abord "le manque de cohésion dans le groupement des forces matérielles et morales de l'Europe".

Par rapport au discours de l'année précédente l'ordre des priorités, compte-tenu de la crise, est inversé : le politique d'abord, l'économique ensuite. Il faut mettre sur pied une conférence européenne composée de représentants de tous les gouverne-

ments avec un organe exécutif, le "Comité politique" et un secrétariat. Les perspectives sont en réalité modestes : il n'est nullement fait mention d'une assemblée élue ou désignée par les Parlements.

Ces projets ne sont pas sans ambiguïtés. La nature du lien fédéral, si lien fédéral il y a, n'est pas précisé. De même est soulignée la nécessité de ne pas porter atteinte à la souveraineté nationale. Ainsi, le dilemme de l'Europe transnationale et de "l'Europe des patries" est déjà en place à l'orée des années 30.

Un memorandum rejeté

L'idée d'un "fédéralisme" européen, même amputée de toute conséquence politique, souleva en effet de très nombreuses objections dans les milieux gouvernementaux. Le mémorandum de Briand fut donc rejeté par la plupart des destinataires. Les uns, comme l'Angleterre ou l'Espagne, jugèrent le projet trop continental. Les autres, comme l'Italie ou l'Allemagne, considérèrent qu'il gelait les situations fixées par les Traités de paix. D'autres, enfin, lui reprochèrent de ne pas être suffisamment supranational. Seules la Yougoslavie et la Bulgarie l'acceptèrent sans réserve.

Aristide BRIAND

Homme politique français (Nantes 1862 - Paris 1932).

Avocat et journaliste, il fut rédacteur à l'Humanité, membre, puis Secrétaire Général du Parti Socialiste français. Il fut élu député et contribua à faire adopter la loi de séparation de l'église et de l'Etat.

Il connut une des plus longues carrières ministérielles de la III^{ème} République. Il fut plus de 20 fois ministre en particulier des Affaires Etrangères et 11 fois Président du Conseil.

Il fut l'un des plus ardents partisans de la politique de paix et de collaboration internationale, signant le pacte de LOCARNO (1925), le pacte BRIAND-KELLOGG mettant la guerre hors la loi, proposant un régime d'Union Fédérale Européenne et soutenant les travaux de la Société Des Nations. Prix Nobel de la Paix, 1926.

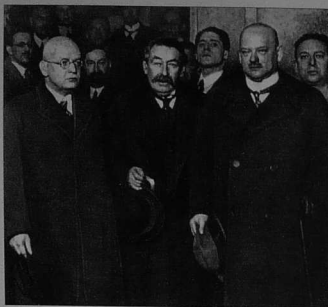
L'idée d'Europe à l'époque contemporaine XIX^{ème} et XX^{ème} siècle

Ces perspectives vites enterées, ne devaient guère survivre à la disparition de Briand. Il est vrai qu'à cette époque le contexte européen s'était profondément modifié. La crise avait commencé à déferler sur le continent.

En Allemagne, les élections de septembre 1930 avaient été celles des premiers succès d'Hitler. L'édifice de paix, que Briand et Stresemann avaient difficilement mis en place, apparaissait fortement lézardé. S'envolaient également les paroles prononcées onze ans plus tôt par Konrad Adenauer à l'occasion de la renaissance de l'Université de Cologne : "Elle doit montrer qu'il y a entre tous les peuples européens, en fin de compte, beaucoup plus de choses communes que de choses qui les séparent ; que ce soit sa sainte vocation que de servir la véritable Ligue des Nations, de servir au progrès des peuples, allant au devant d'une étape plus élevée de leur développement".

Hitler allait faire d'autres choix.

Après 1933, le pessimisme est de règle. Durant les années troubles qui ont précédé la guerre, le courant en faveur de l'unification européenne semble régresser.



Les hommes du rapprochement : Briand et Stresemann

Chez Caillaux lui-même les illusions se sont évanouies, le nazisme les a laminées. Les allusions aux projets des années folles se raréfient et s'accompagnent d'une nostalgie lyrique ou de constatations amères : "Quel rapprochement espérer entre deux peuples voisins, auxquels non seulement la raison, le bon sens mais la nature même ordonnent tout au moins de se connaître, quand l'un d'eux s'enfoncé dans une caverne où il interdit

au jour de pénétrer ?". Cependant, ce frémissement de colère s'épanouira dans l'espoir, dans un avenir plus lointain.

Que dire des intellectuels ?

A la veille de l'époque où l'Europe va sombrer dans la barbarie et le chaos, la République des Lettres fait entendre sa voix qui n'a d'ailleurs pas manqué durant la période précédente. Les écrivains ont été très sensibles à la décadence du continent. Le philosophe J. Maritain n'avait-il pas évoqué "le crépuscule de la civilisation" et le géographe A. Demangeon "le déclin de l'Europe", titre d'un ouvrage publié en 1920 ? A ces auteurs, il faudrait ajouter les noms de Paul Valéry, Jules Romains, Karl Jaspers, G. Ferrero, etc.

Mais on veut encore croire pour un temps à l'idéologie pacificatrice de la Société des Nations, à "l'esprit de Genève", malgré leurs limites. En France, la contagion du modèle autoritaire est dénoncée par le Comité de vigilance des intellectuels antifascistes. En Allemagne, Thomas Mann lance en 1937, un solennel appel : "L'humanisme européen est-il devenu incapable d'une résurrection ?".

Pendant toute cette période l'idée d'Europe passe par un européocentrisme certain. L'Europe n'est pas une civilisation, elle est la civilisation. D'où la nécessité de la sauver malgré elle et ses nouveaux barbares.

La voie de l'unification est un des chemins possibles pour ce salut. Mais comment rassembler des peuples et des régimes si différents sous un même toit dans une coopération réaliste ?

Au-delà des ambiguïtés ou des contradictions les utopistes des années 20 comme les romantiques du siècle précédent, ont eu le mérite de méditer sur ce thème en ouvrant des perspectives constructives. La génération des Pères fondateurs de l'Europe communautaire de l'après-guerre reprendra cet héritage pour le mener à bien.

Un Comité paneuropéen britannique ?

Les militants ne désarment pas

Le "mouvement Paneurope" poursuit son action. Une conférence agraire paneuropéenne s'est tenue à Vienne en 1936. La revue "Etats-Unis d'Europe" continue de paraître. Coudenhove-Kalergi publie en 1939 : "L'Europe Unie". Cette unification ne pourra évidemment se réaliser tant que les dictateurs seront au pouvoir.

L'alliance entre la France, l'Angleterre et la Pologne a valeur de symbole.

Ainsi l'opinion anglaise reconnaîtra un jour dans l'unification européenne "le seul moyen de garantir la paix continentale, l'indépendance et la sécurité de la Grande-Bretagne".

D'ailleurs, au mois de juin de cette année, s'est constitué sous la Présidence de Duff Cooper, un Comité paneuropéen britannique. Ainsi l'opinion anglaise reconnaîtra un jour dans l'unification européenne "le seul moyen de garantir la paix continentale, l'indépendance et la sécurité de la Grande-Bretagne".

L'idée sera reprise en 1942 par Winston Churchill dans son mémorandum sur les "Etats-Unis d'Europe" adressé à Anthony Eden. Mais là encore de quelle Europe s'agit-il ?

"Elle doit montrer qu'il y a entre tous les peuples européens, en fin de compte, beaucoup plus de choses communes que de choses qui les séparent ; que ce soit sa sainte vocation que de servir la véritable Ligue des Nations, de servir au progrès des peuples, allant au devant d'une étape plus élevée de leur développement"

Konrad Adenauer



Robert Schuman



Dates d'adhésion à la C.E.E.

- 25 mars 1957 (France, Italie, Belgique)
- 1^{er} janvier 1973
- 1^{er} janvier 1981
- 1^{er} janvier 1986
- 3 octobre 1990 (République fédérale d'Allemagne)



Jean Monnet

Pour en savoir plus

Ouvrages généraux

- Albonetti Achille - **Préhistoire des États-Unis d'Europe** - Sire - 1963 - 223 p.
- Duroselle Jean-Baptiste - **L'idée d'Europe** - Denoël - 1965
- **Europe et État I** - Actes du Colloque de Toulouse - avril 91 - Association française des historiens des idées politiques - Coll. Histoire des idées politiques - Dir. M.Ganzin - tome VIII - P.U. d'Aix-Marseille - 1992 - 350 p.
- **Europe et État II** - Actes du Colloque de Nice - septembre 92 - Association française des historiens des idées politiques - Coll. Histoire des idées politiques - Dir. M.Ganzin - tome IX - P.U. d'Aix-Marseille - 1993 - 667 p.
- Im Hof Ulrich - **Les Lumières en Europe** - Faire l'Europe - Seuil - 1993 - 316 p.
- **L'Europe entre deux tempéraments politiques : idéal d'unité et particularismes régionaux**. Études d'histoire des idées politiques - Centre d'Études et de Recherches d'Histoire des idées politiques - Collection d'Histoire des idées politiques - Dir. M.Ganzin - tome VII - P.U. d'Aix-Marseille - 1994
- Langson A. - **William Penn et les précurseurs du mouvement européen** - La pensée universelle - 1973 - 223 p.
- Lecerf Jean - **Histoire de l'unité européenne** - Gallimard - 1965
- **Les États-Unis d'Europe** - Congrès des Sciences politiques - 1900 - Société française d'Imprimerie - 1905.
- **Les Europe des Européens** - sous la direction de René Girault et la collaboration de Gérard Bossuat - publications de la Sorbonne - 1993 - 156 p.
- Mairet Gérard - **Discours d'Europe** - Agalma-La Découverte - 1989 - 140 p.
- Renouvin Pierre - **L'idée de fédération européenne dans la pensée politique du XIX^{ème}** - Oxford - 1949
- Rezler A. - **L'intellectuel contre l'Europe** - de Montaigne à Sartre - PUF - 1976
- de Rougemont Denis - **28 siècles d'Europe** - La conscience européenne à travers les textes - préface de Jacques Delors - rééd. Christian de Bartillat - 1990 - (1^{ère} éd. 1960)
- Teigne P. - **Les étapes de l'idée européenne** - Études et documents du Conseil d'État - 1963
- Voyenne Bernard - **Histoire de l'idée européenne** - Petite Bibliothèque Payot - 1964
- P. Gerbet - **La construction de l'Europe** - Imprimerie Nationale 1982
- Ch. Zorgbibe - **Histoire de la construction européenne** - Paris 1993

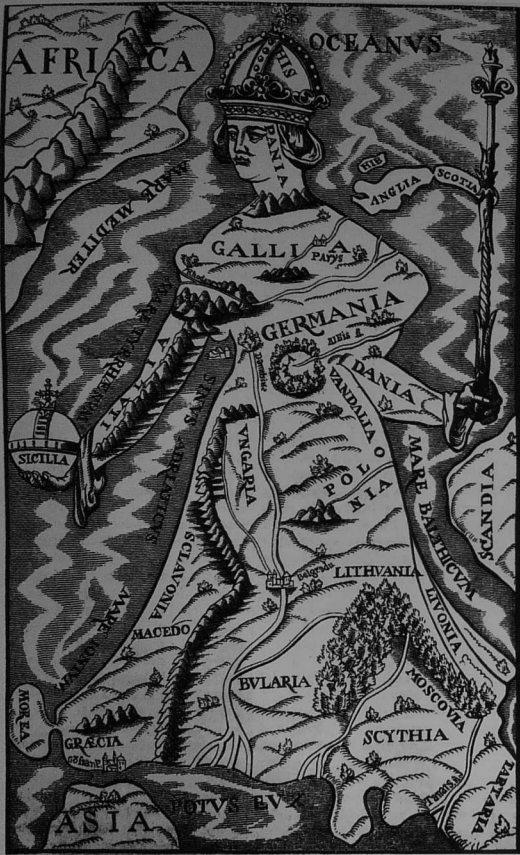
Références des œuvres portant projet européen

(dans l'ordre chronologique des auteurs cités)

- Pierre Dubois - **De recuperatione terrae sanctae** - (1306) - Paris - (présenté par Ch. Langlois) - Picard - 1891
- Aymeric Crucé - **Le nouveau Cynée** - Discours d'État représentant les occasions et les moyens d'établir une paix générale et la liberté du commerce par tout le monde - (1623) - Paris - J. Vallery
- Sully (Maximilien de Béthune - Duc de) - **Mémoires des sages et royales oeconomies d'Etat, domestiques, politiques, et militaires d'Henry le Grand** - (1^{ère} édition - Amsterdam -1638), Ed. Michaud et Poujoulat - Paris - 1837
- William Penn - **Essay towards the present and future peace of Europe by the establishment of an european Diet** - Parliament of Estates (1693)
- Charles Irénée Castel - Abbé de Saint-Pierre - **Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe** - (1713-1718) - Corpus des œuvres philosophiques - Fayard - 1986
- Claude Henry de Rouvroy - Marquis de Saint-Simon - **De la réorganisation de la société européenne, ou de la nécessité de rassembler les peuples de l'Europe en un seul corps politique en conservant à chacun son indépendance nationale** - (1814) - rééd. Presses Françaises - Paris - 1925 - 100 p. Cf. aussi Œuvres complètes - Tome 1 - p.150 à 248 - Anthropos - 1966
- Koudenhove-Kalergi Richard - **Pan-Europe** - Paris - Ed. Paneuropéennes - 1927 ; réédition - Paris - PUF - 1990

Crédit photographique

- page 27 - Université de Bologne - Dagli-Orti
- page 32 - Venise - Diathem
- page 33 - Sully - Evelyne Brochard
- page 37 - Napoléon - Photothèque Hachette
- page 39 - Victor Hugo - Evelyne Brochard
- page 42 - Aristide Briand - Photothèque Hachette
- page 46 - Figuration allégorique de l'Europe - Jean-Loup Charmet



La figuraton allégorique de l'Europe a couronnée jusqu'aux contours géographiques du continent, présenté sous les traits d'une souveraine couronnée, tenant un sceptre, et dans la main droite (l'Italie), le globe impérial (la Sicile). Sébastien Münster-Cosmographie universelle - 1544

Ce dossier a été réalisé avec la participation de :

- **Jean-René JANNOT** - Professeur d'Histoire ancienne à la Faculté de lettres de Nantes "Trois regards sur l'Antiquité"
- **Michèle BORDEAUX** - Professeur à la Faculté de Droit de Nantes - Responsable de l'URA CNRS 1154 Droit et changement social ; "Penser déjà l'Europe Unie" et la rubrique "Pour en savoir plus".
- **Marcel LAUNAY** - Professeur d'Histoire contemporaine à l'Université de Nantes "L'idée d'Europe à l'époque contemporaine"

Coordination : Annaick LE BOSSÉ et Florence TRICHET-BROSSET

Les Initiatives communautaires nouvelles sont arrivées

Au cours de la période 1994-1999, 13,45 milliards d'Ecus provenant des Fonds Structurels Européens (Feder, FSE et Feoga) seront destinés à la mise en œuvre de 13 Initiatives communautaires. Le 16 février dernier, la Commission Européenne a arrêté ses orientations pour les futures Initiatives communautaires : leurs objectifs, les types de zones bénéficiaires, les mesures éligibles ainsi que le montant des crédits affectés. Le 1^{er} juillet ces orientations ont été publiées au JOCE (n°C180 du 1/07/94).

Qu'est-ce qu'une Initiative communautaire ?

Une Initiative communautaire est un instrument spécifique de la politique structurelle de la Communauté que la Commission propose aux Etats-membres, de sa propre initiative, pour soutenir des actions qui contribuent à résoudre des problèmes ayant une incidence particulière au niveau européen.

Trois éléments caractérisent les Initiatives communautaires et participent à leur plus-value par rapport aux autres actions financées par les Fonds Structurels :

- le soutien au développement de coopérations transnationales, transfrontalières et interrégionales,
- leur méthode de mise en œuvre "bottom-up",
- la visibilité sur le terrain qu'elles apportent à l'action communautaire.

L'histoire des Initiatives communautaires

De 1989 à 1993, une première génération d'Initiatives communautaires a vu le jour dans des domaines variés tels que la reconversion des zones affectées par le déclin des chantiers navals, de la sidérurgie, le développement des zones rurales, la protection de l'environnement, la coopération transfrontalière et bien d'autres...

En juin 1993, la Commission a présenté dans un Livre vert, ses orientations sur l'avenir des Initiatives communautaires (Document COM'93 282 final - Chronique Européenne n°11 p. 36-37).

Celui-ci envisageait un recentrage des Initiatives sur cinq thèmes prioritaires :

- la coopération et réseaux transfrontaliers, transnationaux et interrégionaux,
- le développement rural,
- les régions ultra-périphériques,
- l'emploi et développement des ressources humaines,
- la gestion des mutations industrielles.

7 thèmes et 13 Initiatives

Sur base de la consultation du Livre vert, la Commission a décidé d'ajouter aux cinq thèmes envisagés, le développement des quartiers urbains en crise et la restructuration de la pêche. L'insertion de ces deux nouveaux thèmes répond en par-

ticulier aux préoccupations du Parlement Européen.

Le 16 février 1994, la Commission a présenté son approche globale des Initiatives communautaires pour la période 1994-1999. Celle-ci prévoit 13 Initiatives. Certaines sont entièrement nouvelles (Emploi, Youthstart, Adapt, Textile-habillement au Portugal, Urban, Pesca). Les autres prolongent, développent ou intègrent des actions déjà engagées.

Avis favorables et adoption définitive

Les propositions d'orientations pour chacune des 13 Initiatives ont été adoptées par la Commission entre le 16 février et le 6 avril 1994. L'ensemble des Initiatives a été bien accueilli par le Parlement Européen, le Comité des régions, le Comité économique et social et le nouveau Comité de gestion des Initiatives communautaires, qui a donné son avis favorable à une très large majorité. Le 15 juin 1994, suite à quelques amendements suscités par ces consultations, la Commission a adopté ses orientations définitives relatives aux Initiatives communautaires.

Les règlements des Fonds Structurels amendés en juillet 1993 indiquent que 9% des crédits d'engagement des Fonds

Structurels peuvent être consacrés au financement des Initiatives communautaires.

Pour les 13 Initiatives décidées à ce jour, un engagement de 11,85 milliards d'Ecus est prévu. Reste donc une réserve de 1,6 milliard d'Ecus (soit environ 12% du montant disponible) qui sera allouée au cours de la période 1994-1999 en fonction de l'expérience de mise en œuvre, l'évolution des événements et l'équilibre financier entre les Etats-membres.

Mise en œuvre des Initiatives communautaires

Le 1^{er} juillet, les orientations de la Commission ont été publiées au Journal Officiel des Communautés Européennes (n°C180 du 1/07/1994). Les Etats-membres disposent d'un délai de quatre mois, soit jusqu'au 1^{er} novembre 1994, pour soumettre leurs propositions de programmes à la Commission. Celle-ci les instruit en concertation avec les Etats-membres avant de les adopter.

Chaque Etat-membre désigne les autorités chargées de la mise en œuvre de chaque Initiative. C'est à ces autorités que les porteurs de projets doivent s'adresser pour connaître l'état d'avancement des programmes qui les concernent ou y faire intégrer leurs actions particulières.



Certaines Initiatives communautaires de la période précédente sont reconduites...

Interreg II (1994-1999)

Cumulant les fonctions d'Interreg I et de Regen, l'Initiative Interreg II est constituée de deux volets :

- développer la coopération transfrontalière et aider les zones frontalières intérieures et extérieures à surmonter les problèmes spécifiques de développement découlant de leur isolement relatif dans les économies nationales et dans l'Union Européenne dans son ensemble (2,4 milliards d'Ecus),
- compléter les réseaux énergétiques pour les rattacher à de plus vastes réseaux européens (500 millions d'Ecus).

Interreg II concerne les zones de niveau Nuts III (en France, les départements) situées le long des frontières intérieures et extérieures de l'Union, ainsi que certaines frontières maritimes.

Resider II (1994-1999)

Objet

Soutenir la reconversion économique et sociale des bassins sidérurgiques de la Communauté.

Resider II accorde la priorité à l'environnement, aux nouvelles activités économiques et aux ressources humaines, afin d'accélérer l'adaptation des zones concernées au bouleversement de leurs conditions économiques.

Dotation

500 millions d'Ecus.

Outre les subventions communautaires, des prêts de la BEI ou de la CECA sont possibles.

Regis II (1994-1999)

Objet

Soutenir une meilleure intégration dans la Communauté des régions les plus éloignées, à savoir les départements français d'Outre-mer, Madère, les Açores et les îles Canaries.

Dotation

600 millions d'Ecus.

Des prêts de la Banque Européenne d'Investissement sont également envisageables.

Rechar II (1994-1997)



Objet

Soutenir la reconversion économique des zones les plus affectées par le déclin de l'industrie charbonnière et de l'emploi dans ce secteur.

Rechar II accorde la priorité à l'environnement, aux nouvelles activités économiques et aux ressources humaines, afin d'accélérer l'adaptation des zones concernées au bouleversement de leurs conditions économiques.

Dotation

400 millions d'Ecus.

Outre les subventions communautaires, des prêts de la BEI ou de la CECA sont possibles.

Emploi et valorisation des ressources humaines (1994-1999)

Objet

Soutenir la relance de l'emploi, promouvoir la solidarité sociale dans toute la Communauté et l'égalité des chances en faveur des femmes sur le marché du travail.

L'Initiative comprend trois volets aux objectifs interdépendants :

- **Emploi-now** vise à assurer l'égalité des chances en faveur des femmes en matière d'emploi, en particulier à travers des mesures de formation et d'accès à des emplois d'avenir et de cadre,
- **Emploi-Horizon** vise à faciliter l'accès au marché de l'emploi pour ceux qui s'en trouvent exclus ou risquent de l'être : personnes handicapées, personnes défavorisées, groupes à risque : toxicomanes, personnes marginalisées, isolées ou sans domicile fixe, immigrés, réfugiés, nomades, détenus et anciens détenus, chômeurs de longue durée,
- **Emploi-Youthstart** vise à promouvoir l'intégration dans le marché du travail des jeunes de moins de 20 ans, notamment sans formation ou qualification suffisante.

Dotation

1 400 millions d'Ecus (Emploi-now : 370, Emploi-Horizon : 730, Emploi-Youthstart : 300). L'ensemble du territoire de l'Union est couvert, mais la priorité sera accordée aux régions d'Objectif 1 (800 millions d'Ecus).



Leader II (1994-1999)

Décidée en 1991, l'Initiative communautaire Leader a permis d'expérimenter des approches locales souvent innovatrices de développement rural. Pour la période à venir, Leader II continuera à soutenir des projets portés par des acteurs locaux. L'accent sera mis sur le caractère innovateur et démonstratif des actions menées, l'échange d'expériences et la coopération transnationale.

Objet

Permettre aux acteurs et aux territoires ruraux de valoriser leurs propres potentialités.

Zones éligibles

Les zones rurales des régions éligibles aux objectifs 1 et 5b.
Les zones rurales limitrophes situées hors des régions éligibles aux objectifs 1 et 5b (dans la limite de 10% des crédits alloués aux régions éligibles à l'objectif 5b).

Catégories bénéficiaires

- les groupes d'action locale, comme définis par l'Initiative Leader I, à savoir des groupes de partenaires publics et privés établissant en commun une stratégie et des mesures novatrices pour le développement d'un territoire rural de dimension locale,
- d'autres acteurs collectifs publics ou privés du milieu rural (collectivités locales, Chambres de commerce ou d'agriculture,

associations coopératives...) à condition que leur action plus thématique s'inscrive dans une logique de développement d'un territoire local.

Mesures éligibles

- acquisitions de compétences,
- programme d'innovation rurale démonstratif et transférable,
- coopération transnationale,
- mise en réseau.

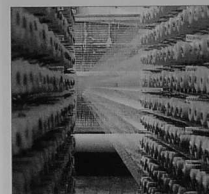
Mise en œuvre

Ces programmes et ces subventions auront été élaborées au niveau régional ou, quand cela s'avère impossible, au niveau national. Après leur négociation et leur adoption par la Commission, ils seront mis en œuvre, également de préférence au niveau régional. La Commission n'interviendra plus directement dans la sélection des projets et des bénéficiaires.

Dotation

1 400 millions d'Ecus, dont 900 pour les régions de l'Objectif 1.
Un montant indicatif maximum de 35 millions d'Ecus, soit 2,5% de la contribution totale, sera destiné à financer les activités du réseau communautaire et éventuellement soutenir les réseaux nationaux. Les zones éligibles de l'Objectif 5b dans les Pays de la Loire sont donc concernées par cette Initiative mais ne pourront bénéficier que d'une faible part de crédits européens.

Retex (1994-1997)



Objet

Diversification économique des zones concernées, en vue de les rendre moins dépendantes du secteur textile-habillement et de faciliter l'adaptation des entreprises viables de tous les secteurs industriels sans exclure le textile-habillement.

Zones éligibles

- sont d'office éligibles à Retex pour la période 1994-1997, les zones déclarées éligibles dans les orientations de la Commission de 1992,
- les Etats-membres qui le souhaitent peuvent proposer à la Commission d'intégrer à la liste des régions éligibles à Retex d'autres zones Nuts III.

Dotation

500 millions d'Ecus.

Dotation de 430 millions d'Ecus décidée en 1992 et 70 pour les nouvelles zones éligibles à Retex.

Konver (1993-1997)

Objet

Diversification économique de zones fortement tributaires du secteur de la défense, notamment par la reconversion d'activités économiques liées à ce secteur en vue de les rendre moins dépendantes, et par l'encouragement d'activités commercialement viables dans tous les secteurs industriels, à l'exclusion d'activités pouvant avoir une application militaire. Mise en œuvre en 1993 comme un programme annuel, l'Initiative se poursuit sur une base pluriannuelle jusqu'à la fin de 1997.

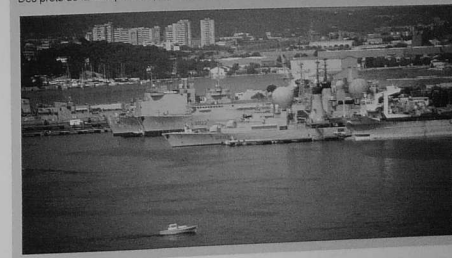
Zones éligibles

- zones ayant perdu depuis le 1^{er} janvier 1990, au moins 1 000 emplois dans les activités de la défense,
- les Etats-membres peuvent en outre proposer d'intégrer à la liste des régions éligibles d'autres zones dépendant fortement d'activités de défense.

Dotation

500 millions d'Ecus pour la période 1994-1997, dont au moins 250 pour les régions relevant des Objectifs 1, 2 ou 5b.

Des prêts de la Banque Européenne d'Investissement sont également possibles.



De nouvelles Initiatives communautaires seront mises en œuvre

Adapt (1994-1999)

Objet

Fondé essentiellement sur le Livre blanc "Croissance, compétitivité, emploi", Adapt vise à mettre en œuvre un important programme d'actions transnationales en relation avec le nouvel Objectif 4 des Fonds Structuels.

Adapt a pour but :

- l'adaptation des travailleurs au changement,
- l'amélioration de la compétitivité des entreprises par la formation,
- la prévention du chômage par l'amélioration des qualifications,
- la création de nouveaux emplois et de nouvelles activités.

Mesures éligibles

- formation, conseil et orientation,
 - anticipation, promotion des réseaux et des nouvelles possibilités d'emplois,
 - adaptation des structures et systèmes d'aide,
 - information, diffusion et sensibilisation,
- Pour être cofinancées par Adapt, ces mesures doivent en outre :**
- être innovatrices,
 - être dotées d'une dimension transnationale,
 - viser en priorité l'efficacité des systèmes et services de formation, ainsi que leur transparence,
 - encourager une approche active impliquant tous les acteurs concernés.

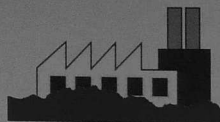
Dotation

1 400 millions d'Ecus, dont 400 seront attribués aux régions de l'Objectif 1.



Le Fonds social pour la formation et le recyclage

PME (1994-1999)



Objet

Entre 1990 et 1993, trois Initiatives communautaires avaient déjà contribué à la modernisation des entreprises : **Stride, Prisma et Télématique**. La nouvelle Initiative PME a pour objectif d'aider les petites et moyennes entreprises, industrielles ou de services, particulièrement dans les régions de l'Objectif 1, à s'adapter au Marché Unique et à acquérir une compétitivité sur le plan international.

Mesures éligibles

- amélioration du système de production et d'organisation (qualité totale, innovation technologique, gestion et organisation, systèmes avancés de télécommunication),
- prise en compte de l'environnement et utilisation rationnelle de l'énergie,
- renforcement de la coopération entre centres de recherche, centres de transfert de technologie, universités, centres de formation et PME à des fins de Recherche et Développement,
- accès à de nouveaux marchés, privés et publics, dans la Communauté et ailleurs,
- développement de la coopération et des réseaux entre les PME, leurs donneurs d'ordre, leurs sous-traitants et leurs clients,
- renforcement des qualifications professionnelles à l'intérieur des PME,
- amélioration de l'accès des PME aux financements et aux crédits (capital-risque, participation au capital, bonification des prêts de la BEI et du FEI),
- amélioration de l'environnement économique des PME.

Dotation

1 000 millions d'Ecus, dont 800 seront alloués aux régions de l'Objectif 1. Les 200 millions d'Ecus restants seront consacrés aux régions éligibles aux Objectifs 2 et 5b. Des prêts de la Banque Européenne d'Investissement sont également accessibles.

Pesca (1994-1999)

Objet

Aider le monde de la pêche à supporter les conséquences sociales et économiques de cette crise, permettre de surmonter celle-ci et contribuer à la diversification des régions concernées, à travers le développement d'activités créatrices d'emplois.

Zones éligibles

Les zones dépendantes de la pêche situées dans les régions éligibles aux objectifs 1, 2 et 5b (15% des moyens alloués à Pesca pourront être utilisés dans les régions ne relevant d'aucun objectif régional).

Les bénéficiaires finaux de Pesca sont des :

- acteurs collectifs ou privés (communes, Chambres de commerce),
- acteurs individuels contribuant à la diversification (PME),
- acteurs publics ou privés concernés par la mutation du secteur de la pêche (coopératives de pêche, associations sans but lucratif),
- marins pêcheurs et autres travailleurs du secteur.

Mesures éligibles

- diversification des activités dans les zones éligibles,
- services aux entreprises,
- maintien ou création d'emplois,
- ingénierie financière,
- projets concrets de caractère général et/ou transnational dans le secteur de la pêche,
- investissements productifs dans le secteur.

Dotation

250 millions d'Ecus, dont 125 pour les régions de l'Objectif 1.



Urban (1994-1999)

Objet

Aider les zones urbaines défavorisées à améliorer de façon durable le niveau de vie de leurs habitants.

Zones éligibles

La Commission prévoit de cofinancer un nombre limité d'environ 50 projets urbains concernant des agglomérations comptant plus de 100 000 habitants (à titre exceptionnel des villes plus petites).

Mesures éligibles

- lancement de nouvelles activités économiques,
- emploi et formation au niveau local,
- amélioration des équipements dans le domaine social, de la santé et de la sécurité,
- amélioration des infrastructures et de l'environnement en liaison avec les mesures précédentes.

Dotation

600 millions d'Ecus, dont 400 pour les régions d'Objectif 1 et 200 pour les autres régions, avec une préférence pour l'Objectif 2. Quand cela est possible et utile, les mesures devront être mises en œuvre en tenant compte d'autres actions et programmes communautaires (Paupreté IV, Leonardo, actions bénéficiant du concours du Fonds de Cohésion Aela et prêts de la Banque Européenne d'Investissement).

Textile-habillement au Portugal (1994-1999)

Objet

Promouvoir la modernisation des entreprises textile-habillement du Portugal en vue de faciliter leur adaptation à l'évolution de la concurrence internationale.

Dotation

400 millions d'Ecus, dont 100 pourront servir à des bonifications d'intérêt sur les prêts.

Les contacts

LEADER II

• **Préfecture de la Région des Pays de la Loire**
Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
1, rue de la Loire - 44067 NANTES cedex 02
M. BUSNEL
Tél : (33) 40 41 63 40

• **Conseil Régional des Pays de la Loire**
Hôtel de la Région
1, rue de la Loire - 44066 NANTES cedex 02
M. MATHIEU
Tél : (33) 40 41 40 80

NOW - HORIZON - YOUTHSTART

• **Délégation Régionale à la Formation Professionnelle**
1, rue de la Loire - 44067 NANTES cedex 02
Franck LOHEAC
Tél : (33) 40 41 36 75

• **Conseil Régional des Pays de la Loire**
Hôtel de la Région
1, rue de la Loire - 44066 NANTES cedex 02
Direction de la Formation Professionnelle
M. ABJEAN
Tél : (33) 40 41 41 20

• **Délégation Régionale aux droits de la femme**
6, quai Calvaire - 44035 NANTES cedex
Mme LARGILLIERE (programme NOW)
Tél : (33) 40 41 21 31

RETEX

• **DRIF**
CAP 44
3, rue Marcel Sambat - 44049 NANTES cedex 04
M. PERDREAU - Délégué Textile
Tél : (33) 40 73 74 70

ADAPT

• **Délégation Régionale à la Formation Professionnelle**
1, rue de la Loire - 44067 NANTES cedex 02
Franck LOHEAC
Tél : (33) 40 41 36 75

• **Conseil Régional des Pays de la Loire**
Hôtel de la Région
1, rue de la Loire - 44066 NANTES cedex 02
Direction de la Formation Professionnelle
M. ABJEAN
Tél : (33) 40 41 41 20

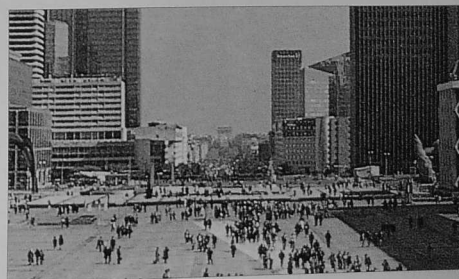
PME

• **Conseil Régional des Pays de la Loire**
Hôtel de la Région
1, rue de la Loire - 44066 NANTES cedex 02
Direction Développement Economique
M. MORISSET
Tél : (33) 40 41 40 50

PESCA

• **Conseil Régional des Pays de la Loire**
Hôtel de la Région
1, rue de la Loire - 44066 NANTES cedex 02
Direction Développement Economique
M. MORISSET
Tél : (33) 40 41 40 50
Direction de la Formation Professionnelle
M. ABJEAN
Tél : (33) 40 41 41 20

• **Direction Régionale des Affaires Maritimes**
2, boulevard Allard - 44049 NANTES cedex 04
Tél : (33) 40 73 56 51



Ergo II : pour ceux qui agissent contre le chômage de longue durée

Ergo II, qu'est-ce que c'est ?

Ergo II (1993-1996) est la seconde phase d'un programme communautaire d'action, de recherche et de communication sur le chômage de longue durée qui a débuté en 1989. Ce programme pilote fait partie du groupe d'activités "Emploi en Europe" de la Direction générale V (Emploi, relations industrielles et affaires sociales) de la Commission des Communautés européennes.

Ses objectifs sont :

- de renforcer la prise de conscience, notamment des décideurs, des problèmes rencontrés par les chômeurs de longue durée et par les personnes exclues du marché du travail ;
- d'étudier, afin de permettre de les améliorer, les actions engagées par les Etats ainsi que les initiatives locales en matière de chômage de longue durée.

ERGO

Au cœur de l'action : le transfert des savoir-faire

C'est l'activité de transfert de savoir-faire qui représente le cœur de l'action Ergo II. Partant du constat que les initiatives de lutte contre le chômage de longue durée sont nombreuses en Europe, il s'agit de permettre à certaines d'entre-elles de pouvoir être développées à une plus large échelle et transférées dans d'autres régions ou d'autres Etats-membres. Pour ce faire, une "bourse du partenariat" est à la disposition des acteurs de terrain à la recherche de contacts au niveau local dans les autres pays de la Communauté européenne.

Si vous désirez soumettre une action transnationale dans le cadre d'Ergo II, adressez celle-ci à :

Bureau ERGO II
37, rue Van Campenhout
B-1040 Bruxelles
Tél : 19 (32) 2 736 79 22

Pour recevoir la lettre trimestrielle d'information Ergo II, manifestez votre intérêt pour le programme auprès du :

Groupe TEN
93, rue Jonquière
75017 Paris
Tél : (33) 1 40 25 39 00

Europe 2010

La coopération pour le développement territorial européen

La Commission Européenne a adopté sans débat le 27 juillet dernier, un nouveau rapport intitulé "Europe 2010" avec pour sous-titre "La coopération pour le développement territorial Européen".

Ce rapport contient une analyse approfondie des tendances et perspectives au sein de l'Union. Il attire l'attention sur le fait que les disparités régionales dans l'Union Européenne pourraient s'accroître davantage si les Etats-membres ne se concertent pas pour parvenir à une organisation territoriale.

En 1991, la Commission avait déjà élaboré un document appelé "Europe 2000" visant à développer un cadre de référence pour les décideurs au niveau européen, national et local.

Aujourd'hui, le rapport "Europe 2010" examine le développement du territoire européen et les facteurs déterminants de ce développement selon quatre perspectives :

- horizontale de tendance générale,
- territoriale centrée sur les zones urbaines,
- transnationale divisant l'Union Européenne en huit régions,
- institutionnelle.

A partir des principes directeurs préconisés par le Traité de Maastricht, le Livre blanc de Jacques Delors sur la croissance, la compétitivité et l'emploi et les points soulignés au Conseil Européen de Corfou, **Europe 2010 élabore une stratégie autour de trois axes.**

Un territoire Européen plus compétitif

La stratégie préconise la souplesse sur le marché de l'emploi, les projets de recherche et de développement et les investissements dans les réseaux transeuropéens.

Ces derniers constituent un aspect important car ils permettent de mettre en œuvre les avantages offerts par le Marché Unique et l'ouverture des frontières.

La stratégie prévoit l'adoption systématique de décisions aux niveaux appropriés en les accompagnant, le cas échéant, de réseaux de distribution alimentant les régions traversées.

Un territoire pour le développement durable

Ce deuxième axe de la stratégie implique une organisation territoriale fondée sur une gestion prudente des ressources naturelles, la conservation de



l'environnement et l'organisation d'un style de vie de qualité élevée.

La aussi, le rapport préconise une coopération transnationale, voire au-delà des limites de l'Union Européenne.

De plus, des mesures particulières de protection doivent être prises dans les zones écologiquement fragilisées par un tourisme excessif ou dans des zones touchées par la désertification (le document parle de nouvelle catégorie de l'objectif 6 pour les pays scandinaves).

Un territoire caractérisé par une solidarité accrue

Le document "Europe 2010" interroge sur les retombées à long terme des transferts de ressources et souligne que les aides ainsi distribuées devraient être utilisées par les régions bénéficiaires comme bases de développement.

L'objectif du document est de faire en sorte que les aides ne se fassent pas de manière dispersée, mais être intégrées dans une stratégie globale.

Le dernier point évoqué par "Europe 2010" concerne les nouveaux centres de gravité à l'Est (accords d'association avec les pays d'Europe centrale et orientale) et note le fait que la Pologne et la Hongrie ont déjà présenté leurs demandes d'adhésion.

Le rapport préconise la mise en place de coopérations transfrontalières par exemple entre les nouveaux Länder allemands et la Pologne et la Tchéquie, entre la Finlande (si elle adhère) et la Russie. Il prévoit également, vis-à-vis de ces pays, la mise en place de politiques coordonnées de restructuration des réseaux de communication et de gestion commune des problèmes environnementaux.

Quand la Banque de France analyse la façade atlantique française

Pour faciliter la lecture de la situation conjoncturelle des cinq Régions atlantiques françaises, établir des bases comparatives et mieux appréhender la réalité économique de l'Arc Atlantique au plan national, les secrétariats régionaux de la Banque de France avaient pris l'initiative, l'année dernière, de regrouper et d'échanger chaque semestre, leurs analyses et leurs études.

Ainsi synthétisées dans les "Cahiers Régionaux" de la Banque de France, ces informations permettent désormais aux Régions de disposer d'un véritable baromètre de la vie économique littorale, de mesurer les évolutions ou les tendances et d'anticiper autour de projets communs.

Les premiers résultats à noter pour 1993

La Basse-Normandie est marquée par un repli de son activité industrielle, notamment dans le secteur des biens intermédiaires. Sur le plan des investissements, les achats d'équipements semblent chuter très rapidement en comparaison avec les programmes exceptionnels menés en 1992. Dans le bâtiment et les travaux publics, l'activité s'est également dégradée, l'emploi régresse, seuls les investissements stagnent. Les prévisions pour cette Région sont assez pessimistes.

La Bretagne s'est trouvée, en cette année 1993, dans une position privilégiée, principalement en ce qui concerne sa production industrielle. Ces résultats positifs sont le fait du poids de l'agro-alimentaire moins pénalisé que les autres secteurs industriels et de l'évolution atypique de l'industrie automobile. Le secteur du bâtiment et des travaux publics est lui aussi en croissance.

Les prévisions 1994

Cependant, les prévisions pour 1994 sont pessimistes. Les industriels craignent un fort recul de l'activité, provoquant inévitablement un allègement des effectifs.

Les Pays de la Loire affichent pour leur part une conjoncture légèrement mieux orientée. Grâce aux exportations toujours dynamiques de l'agro-alimentaire, la production industrielle maintient son niveau d'activité.

Dans le bâtiment et les travaux publics, l'emploi régresse alors que la contraction de l'activité reste limitée. Les chefs d'entreprises font état d'anticipation relativement faibles.

La Région Poitou-Charentes ne se trouve pas dans une position privilégiée. Sa production industrielle n'a enregistré aucune amélioration et le secteur du bâtiment et des travaux publics accuse une forte dépression. La dégradation de

l'emploi constatée en 1992 s'est accentuée de façon considérable.

Malgré ces signes de morosité, les industriels envisagent une légère reprise.

En Aquitaine, l'activité industrielle ne présente aucun signe de bonne santé. En dépit d'une évolution moins défavorable de ses ventes à l'étranger, l'Aquitaine a conservé la dernière place pour son chiffre d'affaires total à l'export. Le secteur du bâtiment et des travaux publics accuse lui aussi une forte dépression, avec un mouvement de baisse des effectifs accentué. Les chefs d'entreprises restent toutefois optimistes et envisagent une légère reprise pour 1994.

Conclusion

Les premières données de 1993 ne sont pas porteuses de beaucoup d'espoir.

En dépit de la morosité affichée par ce diagnostic, tout porte à croire que les chiffres et tendances vont lentement s'inverser pour laisser place en 1994 à une amorce de reprise d'activité. La publication des prochains "Cahiers Régionaux" de la Banque de France nous en dira plus long sur les nouvelles orientations de la conjoncture économique des cinq Régions littorales françaises de l'Arc Atlantique.

CAHIERS REGIONAUX DE LA BANQUE DE FRANCE
Secrétariat Régional des Pays de la Loire
14 rue Lafayette
BP 1111
44007 Nantes cedex 01
Tél : (33) 40 42 53 53



Réseau Handynet : un 6^{ème} CD-ROM répertoriant les aides techniques pour les personnes handicapées

Handynet : un réseau européen de collecte de données

Intégré dans le cadre du programme Hélos par la Direction Générale V (Emploi, relations industrielles et affaires sociales) de la Commission des Communautés Européennes, le réseau Handynet a pour mission de collecter et de valider les données sur les aides susceptibles de faciliter la vie quotidienne des 30 millions de personnes handicapées en Europe.

Une base de données sur disque optique compact

Disponible dans les 9 langues de la Communauté, le 6^{ème} édition du CD-Rom Handynet rassemble, présentées sous la forme de fiches techniques (texte, photo, caractéristiques techniques, prix...), près de 50 000 données sur les produits ainsi que sur les organisations commerciales et non-commerciales dans chaque Etat-membre.

La base de données Handynet est structurée en quatre sous-modules qui proposent respectivement des informations sur :

- les aides techniques pour handicapés moteur ;

- les logiciels d'éducation spécialisée ;

- les aides techniques pour déficients visuels ;

- les aides à la communication

Le CD-Rom Handynet peut-être consulté en France dans l'un des 16 centres-relais du réseau de collecte coordonné par le Comité National Français de Liaison pour la Readaptation des Handicapés (CNFLRH).

Pour obtenir de plus amples informations sur ce réseau ou sur le disque optique compact Handynet contactez :

Equipe Handynet
Centre National de Coordination
CNFLRH
38, Bd Raspail
75007 Paris
Tél : (33) 1 45 48 38 00

Deux régions partenaires

Visite de Madame Heide Simonis

Ministre-Président du Land du Schleswig-Holstein

L'accord de coopération bilatérale liant la Région des Pays de la Loire au Land du Schleswig-Holstein a été signé à Kiel, le 3 décembre 1992, par les Présidents Olivier Guichard et Björn Engholm. Succédant à ce dernier au poste de Ministre-Président du Land, Madame Heide Simonis a découvert son partenaire privilégié, à l'occasion d'une visite officielle, les 2, 3 et 4 juin derniers.

Les principaux acquis de la coopération ont été passés en revue :

Echanges de fonctionnaires

Conduits dans le cadre du programme d'échange d'expériences Cedre, permettant un financement à 50% par l'Union Européenne, six fonctionnaires de chacune des deux Régions ont accompli un stage d'une semaine dans différents services de la Région partenaire.

Echanges d'élèves et de professeurs

Un séminaire de formation au français-langue étrangère a permis à quinze enseignants du Schleswig-Holstein d'effectuer un séjour d'une semaine dans différents établissements des Pays de la Loire.

Douze professeurs d'allemand des Pays de la Loire ont effectué un stage de trois jours à Kiel. L'Ecole Nationale d'Application des Cadres Territoriaux (ENACT) a accueilli, pour un séminaire d'une semaine, sept élèves et un accompagnateur de la Verwaltungshochschule de Kiel. Cet organisme de formation a reçu de son côté un nombre égal de stagiaires des Pays de la Loire en formation initiale au CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Formation des formateurs

Cinq responsables de centres de formation des Pays de la Loire ont accompli une mission portant sur la formation professionnelle continue au Schleswig-Holstein. A la suite de cette première prise de contact, sept formateurs du secteur agricole de chacune des deux régions ont effectué un stage d'une semaine organisé par les deux partenaires, la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique d'une part, et la Landwirtschaftskammer de Kiel d'autre part.

Dans le cadre du programme Lingua (financement communautaire à hauteur

de 50%), quinze professeurs de langue de chacune des deux Régions ont participé à une semaine de formation commune suivie de trois semaines de remplacements réciproques.

Recherche

Deux missions réciproques d'experts ont eu lieu en 1993, afin d'identifier les possibilités de coopérations et de partenariats entre des laboratoires privés et des universités des deux Régions.

Les organismes Euroouest-Formation et Euromatériaux ont envoyés des représentants au séminaire organisé conjointement par la Fachhochschule de Lübeck et l'AUFEF ASH en mai dernier.

Tourisme et environnement

Les spécialistes du tourisme des deux Régions ont organisé des visites réciproques sur le thème du tourisme littoral.



Economie

Le Conseil Régional des Pays de la Loire a financé, en octobre 1993, une opération de promotion des produits agro-alimentaires régionaux par le canal d'une entreprise de grande distribution implantée à Kiel, Lübeck, Flensburg et Berlin : **Citti Grossmarkt**. Un chiffre d'affaires de 1,5 million de francs a été réalisé par les douze entreprises référencées pour cette semaine promotionnelle et quatre d'entre elles ont établi des relations commerciales durables avec ce distributeur.

Politiques régionales

A l'initiative du Land, un groupe de travail a été chargé de mettre en place une conférence des régions périphériques de la mer Baltique en avril dernier. Son but étant de déterminer des objectifs de coopérations entre ces régions et de trou-

ver les meilleurs moyens pour sa mise en œuvre, la Région des Pays de la Loire a été invitée par le gouvernement du Land, en raison de son expérience réussie dans la mise en œuvre de la Commission Arc Atlantique.

Ces 18 premiers mois de coopération ont conforté les partenaires dans le bien-fondé de leur décision d'association et dans leur désir de voir s'approfondir et s'étendre les actions déjà engagées. Les échanges initiés en 1993 et 1994 seront donc poursuivis dans tous les secteurs impliqués, et de nouvelles initiatives concrètes ont été décidées.

Perspectives

A l'initiative de la Région des Pays de la Loire, une opération concernant les secteurs de l'économie, du sport de haut niveau et du tourisme sera montée en juin 1995 à l'occasion de la semaine de Kiel, événement sportif de renom international dans le domaine de la voile.

Un partenariat entre le Comité Régional du Tourisme et l'Institut de Tourisme Nord Européen (NIT) sera recherché.

Les **Cercles Europe**, créés dans les établissements scolaires de la Région des Pays de la Loire en octobre dernier, seront introduits dans certains établissements du Land, afin de déboucher sur des projets communs d'élèves des deux régions, avec l'apport de financements communautaires.

Un projet de concours destiné à encourager la mobilité des jeunes des deux régions sera prochainement mis en œuvre dans le cadre du programme TOPE Partenaire.

Un vaste chantier culturel prenant ses racines dans l'histoire commune des deux régions, sera ouvert. Il s'agira d'inventorier dans chacune des deux régions - d'autres régions partenaires de la Région des Pays de la Loire et du Schleswig-Holstein pouvant y être associées (Galice, Pays de la Baltique) - les richesses des patrimoines maritimes, côtiers et terriens, pour en tirer matière à des expositions itinérantes.

A l'occasion du dîner de gala offert par le Président Olivier Guichard, à l'Hôtel de la Région, pour clôturer la partie officielle de cette visite, Madame Heide Simonis a séduit son auditoire par la tournure spontanée et sincère des propos constructifs et prometteurs contenus dans son discours de remerciements.

Contact :
Pascal REY
Direction des Affaires Européennes,
Service des Coopérations
Tél : (33) 40 41 36 07

TOPE-PARTENAIRE ou la mobilité européenne

Depuis 1989, la Région des Pays de la Loire accorde des bourses individuelles aux jeunes, désireux de poursuivre leur formation à l'étranger, tant estudiantine que professionnelle.

Cette aide était jusqu'alors accordée par l'intermédiaire des programmes TOPE (Ticket Ouest pour l'Europe) au nombre de huit, dont sept réservés à des bourses individuelles.

Le Conseil Régional a donc décidé d'amplifier son action pour la mobilité en Europe et d'aider ainsi un plus grand nombre de jeunes à effectuer des poursuites d'études ou des stages professionnels à l'étranger.

Une aide régionale pour vos séjours à l'étranger

Vous êtes étudiant, apprenti, stagiaire de la formation continue et vous souhaitez poursuivre vos études ou acquérir une expérience professionnelle à l'étranger, TOPE-PARTENAIRE répond à votre attente.

■ Avant toute démarche, vous devez être inscrit dans un établissement de formation des Pays de la Loire, lequel établissement doit avoir conclu un contrat TOPE-PARTENAIRE avec la Région.

■ Cette possibilité de séjour à l'étranger peut revêtir deux formes :

• Ce peut être une poursuite d'études dans un établissement d'enseignement supérieur en Europe Occidentale dès lors que vous possédez une formation qualifiante.

Une fois votre projet retenu par votre établissement d'origine, la Région peut vous apporter une aide financière pour mener à bien ce projet, pendant un an.

• L'autre possibilité est d'effectuer un stage professionnel dans une entreprise étrangère.

Ce stage doit être d'une durée minimale de trois mois pour être vraiment bénéfique à vous comme à l'entreprise.

Seuls les stagiaires de la formation continue peuvent effectuer un séjour professionnel de 4 à 6 semaines, compte tenu de l'expérience qu'ils ont déjà acquise.

Un engagement de qualité

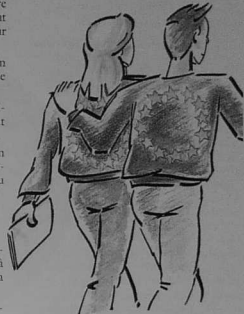
Un séjour à l'étranger, qu'il soit professionnel ou étudiant, doit se préparer à l'avance. Chacun doit s'engager sur la qualité de sa prestation.

Il s'agit tout d'abord d'adapter sa mobilité à sa formation, choisir une voie en accord avec ses compétences.

L'autre facette est de faciliter sa propre insertion professionnelle dans le tissu économique.

Cette insertion peut être facilitée par le "parrainage régional".

Ce parrainage nécessite de rencontrer un professionnel, acteur économique régional, avant son départ et de lui exposer son projet de séjour long à l'étranger.



Mettre en valeur ses compétences, lui apporter des idées d'études à l'étranger, de prospection ou toute autre possibilité d'ouverture vers le pays que vous avez choisi comme lieu de séjour permettra à ce "parrain" de connaître votre action et ses raisons, mais aussi de cautionner moralement ou matériellement votre départ.

Un parrain régional, c'est un professionnel de la Région qui s'intéresse à votre mobilité.

Les retombées peuvent être intéressantes pour votre future carrière et pour la constitution d'une véritable Europe.

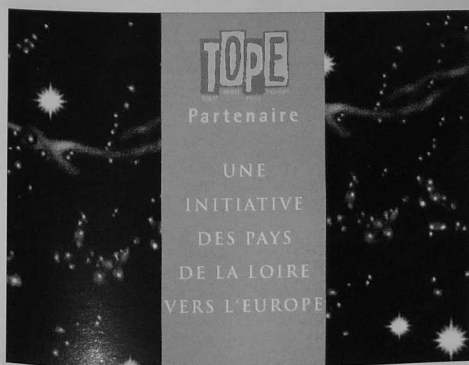
Des bourses de mobilité.

Celles-ci sont accordées en fonction de la nature de votre séjour et de sa durée.

Un dossier doit être retourné à votre établissement, qui transmettra les demandes à la Région.

En conclusion, TOPE-PARTENAIRE souhaite ouvrir la mobilité européenne à un public de plus en plus large, véritable ambassadeur de la Région des Pays de la Loire à l'étranger.

Contacts :
EUROQUEST
Hélène LAVERGNE
Tél : (33) 40 41 40 26
Cécile CORNET
Tél : (33) 40 41 36 12



Jeunesse pour l'Europe III

Le Conseil des Ministres, réuni à Luxembourg le 6 juin 1994, a adopté la 3^{ème} phase du programme "Jeunesse pour l'Europe" qui débutera le 1^{er} janvier 1995 et se terminera le 31 décembre 1999.

Un budget de 105 millions d'Ecus pour un programme destiné à favoriser les échanges de jeunes à l'intérieur de l'Union Européenne, mais aussi avec des pays non-membres de l'Union.

Les actions prévues dans ce programme s'ajoutent à celles déjà établies par le programme Tempus : "C'est un message d'espoir que l'Union Européenne lancée aux 60 millions de jeunes Européens, reconnaissant l'importance du rôle qui leur échoit pour l'avenir de l'Europe" a commenté le Commissaire Européen, responsable de la jeunesse, Monsieur Antonio Ruberti.

Les acteurs principaux de la mise en œuvre du programme sont les 400 000 jeunes de 15 à 25 ans et les animateurs de

jeunesse qui vont pouvoir effectuer, par le biais d'échanges, des stages dans un autre pays ou retrouver d'autres jeunes autour de projets communs.

Rappelons que ce programme d'action "Jeunesse pour l'Europe" avait été établi en juin 1988 et que la deuxième phase

entamée en janvier 1992 s'achèvera le 31 décembre 1994.

Ce programme est donc le troisième programme communautaire pour la jeunesse. Il a donc été profondément remanié pour rassembler sous un seul titre, une série d'initiatives dispersées dans d'autres programmes (Jeunesse pour l'Europe, Petra, Tempus, etc.).

Le programme est basé sur cinq actions

- Activités intra-communautaires impliquant les jeunes (échanges, mobilité, stages, initiatives, projets-pilote, etc.).
- Soutien aux animateurs de jeunesse et à leur formation.
- Coopération entre les structures des Etats-membres (responsables d'associations et fonctionnaires nationaux, régionaux ou locaux).
- Echanges avec les pays tiers.
- Information des jeunes et des médias et études sur la jeunesse liées aux objectifs du programme.



Comenius

Le primaire et le secondaire à l'heure européenne



Le 21 juin dernier à Luxembourg, les Ministres de l'Education des Douze ont trouvé un accord pour une position commune sur le programme Socrates (voir Chronique Européenne n° 13 p. 17 et 18).

Le nouveau programme d'action communautaire dans le domaine de l'Education, qui couvrira la période 1995-1999,

est doté d'un budget de 760 millions d'Ecus.

Dans les cinq années qui viennent, les échanges d'étudiants et d'enseignants vont se multiplier dans l'Union Européenne et s'étendre au niveau du primaire et du secondaire.

Pour la première fois, des actions communautaires seront menées à tous les niveaux d'enseignement. Dans le primaire

et le secondaire, les activités européennes sont en effet une nouveauté. Elles sont regroupées sous le nom latin d'un professeur tchèque du XVII^{ème} siècle : Comenius. Environ 10 à 20% du programme Socrates seront destinés à Comenius.

Ce programme a pour objectif d'encourager les échanges d'enseignants et la constitution de partenariats entre établissements scolaires d'Etats-membres différents pour la réalisation conjointe de projets éducatifs, notamment dans le domaine des langues, du patrimoine culturel, de la protection de l'environnement ou d'autres thèmes d'intérêt commun.

Comenius

Nom latin de Jan Amos Komenský
Humaniste tchèque né à Nivnice (Moravie) en 1592. Mort à Amsterdam en 1670. Il dut s'exiler en Pologne.
C'est un des précurseurs de la pédagogie active.

Les programmes de recherche du Programme Cadre Recherche et Développement Technologique 1994-1998

Le conseil adopte actuellement les uns après les autres les programmes spécifiques, véritables instruments de la mise en œuvre de la politique de recherche de la Commission des Communautés Européennes. Ce qui suit présente succinctement les raisons d'être et les thématiques (scientifiques et technologiques) de chacun des 13 programmes de la première action du PCRD 1994-1998 (cf. CE n°14 ; hors Energie Nucléaire), et des actions 2, 3 et 4.

Première action

Technologies de l'information et des communications

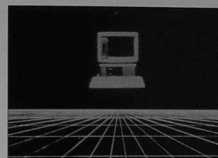
Les activités de RDT proposées dans ce domaine ont pour but de doter l'Union Européenne d'une infrastructure performante qui constituera la base de la société de l'information du futur.

1. Télématique

Les applications télématiques, fruit du mariage des technologies de l'information et des télécommunications, représentent un marché relativement neuf, à fort potentiel de croissance, dans lequel une action de RDT peut contribuer à soutenir l'emploi. Par rapport au troisième programme cadre, priorité sera donnée à la "télématique multimédia" et aux besoins des utilisateurs, particulièrement les personnes âgées et les handicapés.

Le programme Télématique soutiendra des activités de RDT en relation avec les trois thèmes suivants :

- "Télématique pour les services d'intérêt public" (administrations, soins de santé, transports) où les recherches, qui absorberont près de 50% du budget total du programme, porteront notamment sur les échanges d'information entre administrations, la "télé-médecine", la réalisation de dossiers médicaux multimédias et les systèmes de gestion des transports.
- "Télématique pour la connaissance" (chercheurs, bibliothèques, éducation et formation à distance), afin de permettre aux acteurs du savoir de consulter, partager voire modifier certaines catégories de connaissances.
- "Télématique pour l'emploi et l'amélioration des conditions de vie" (catégories sociales désavantagées, zones urbaines et rurales, protection de l'environnement), où les activités porteront notamment sur la réalisation d'aides audiovisuelles et d'interfaces permettant aux personnes âgées ou handicapées de participer pleinement à la vie économique et sociale, le développement du



télétravail et des télé-services et la mise au point de systèmes de surveillance et d'alerte au service de l'environnement.

Des recherches seront également consacrées à faciliter l'accès des utilisateurs aux bases de données et à améliorer la reconnaissance des langues parlées et écrites ainsi que la présentation d'informations.

Afin d'assurer le succès du programme, des mesures d'accompagnement sont prévues : diffusion des résultats, promotion de la télématique, initiatives internationales (conférences, études, etc.) et actions de formation.

Budget : 843 M€

2. Technologies des communications

Le développement de systèmes et de services de communication avancés contribue à l'émergence d'une véritable "Europe de l'Intelligence". Avec pour objectif la convergence entre télécommunications, télévision et média, la RDT est, dans ce domaine, un pilier essentiel du développement des réseaux transeuropéens et des services.

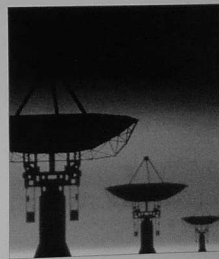
Ces activités sont donc cruciales non seulement pour toutes les activités économiques mais aussi pour la cohésion sociale et le développement culturel. Par rapport au troisième programme cadre, les efforts seront consacrés davantage aux applications des technologies. Dans ce but, six thèmes ont été identifiés :

- "Services multimédias numériques interactifs" où les recherches auront pour but de développer des systèmes et des services combinant son, images et données numériques.

- "Technologies photoniques", afin d'installer des réseaux "tout optique" d'ici l'an 2000.
- "Mise en place de réseaux à grande vitesse", afin de développer, grâce à des réseaux intégrés performants, des services tels que visio-phonie, télétravail et assistance sociale.
- "Mobilité et réseaux de communications personnelles", où l'objectif est d'offrir au citoyen une nouvelle génération de systèmes de transmission sans fil, flexibles et sûrs.
- "Intelligence dans les réseaux et ingénierie des services", dont le but est de réaliser des systèmes de communication "intelligents", et permettre aux usagers de faire évoluer eux-mêmes les services proposés.
- "Qualité, sécurité et fiabilité des services et des systèmes de télécommunications", afin d'assurer la fiabilité et la sécurité des informations transmises (notamment par le concept de "signature électronique").

Les conséquences socio-économiques des communications avancées et l'impact de la relation télécommunications/transports sur l'environnement seront prises en considération. Des actions de coopération internationale (suivi le développement des télécommunications à l'échelle planétaire) et de diffusion des résultats sont également prévues.

Budget : 630 M€



Les programmes de recherche du Programme Cadre Recherche et Développement Technologique 1994-1998

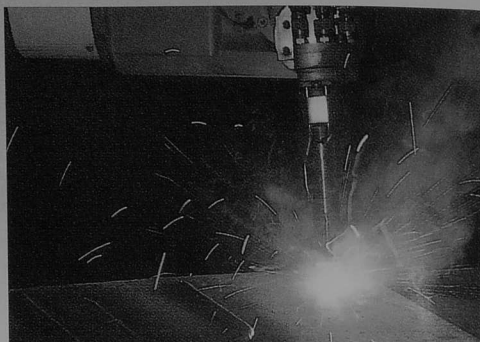
3. Technologies de l'information

La "société de l'information" et "l'industrie numérique" se mettent en place. Impliquées dans la plupart des secteurs de l'activité humaine, les "TI" contribuent à améliorer la qualité de la vie et la compétitivité des entreprises européennes. D'importants efforts de RDI et de coopération transnationale sont cependant encore nécessaires, étant donné la rapidité de l'évolution technologique, l'ampleur des investissements et les risques technico-économiques. Tenant compte du contexte actuel, le programme "Technologies de l'information" est axé moins sur le "technology push" que sur les besoins des utilisateurs et du marché, et tout particulièrement ceux des entreprises et des PME de l'Union Européenne. Dans ce but, trois thèmes de recherche ont été identifiés :

- "Technologies des logiciels", dont le but est de doter l'Union d'une forte capacité de production de logiciels (qui représentent l'essentiel du coût des systèmes informatiques), grâce à des recherches sur les nouvelles méthodes de programmation, la conception de systèmes "intelligents", etc.
- "Technologies destinées aux composants et sous-systèmes TI", où la recherche sur les composants (semi-conducteurs, micro-systèmes intégrés, périphériques, écrans plats, etc.), doit permettre d'anticiper les prochaines mutations technologiques des ordinateurs.
- "Technologies multimédias", dont l'objectif est de développer les technologies permettant de créer, de manipuler et de stocker des informations multimédias (compression d'images, stockage optique, logiciels, etc.).

Des "réseaux d'excellence" seront mis sur pied afin d'initier des recherches à long terme. Une nouveauté consiste en la mise en œuvre de "faisceaux d'activités ciblées", qui regroupent différentes actions autour de quatre objectifs bien définis : "microprocesseurs ouverts", "calcul et réseaux à haute performance", "technologies destinées aux processus commerciaux" et "intégration dans la fabrication". Ces initiatives contribueront à développer en Europe une expertise reconnue dans les domaines prometteurs que sont les technologies des microprocesseurs, les super-ordinateurs et réseaux neuronaux, les nouveaux modes d'organisation des entreprises, la fabrication assistée par ordinateur, etc.

Budget : 1 932 MEcus



Technologies industrielles

4. Technologies industrielles et technologies des matériaux

L'environnement, l'emploi et les moyens de transport : trois sujets d'intérêt des Européens. Trois thèmes qui sont au centre du programme "Technologies industrielles et technologies des matériaux". L'objectif global de ce programme est de contribuer à concrétiser la notion de "développement durable" - l'un des défis majeurs du siècle. Il s'agit donc de préparer l' "usine du futur", qui réalisera une intégration optimale des nouvelles technologies, notamment des technologies "propres", et offrira un cadre de travail de qualité, de stimuler l'innovation de produits - et donc l'emploi - et de réduire les nuisances des transports. Ces recherches doivent améliorer la compétitivité des entreprises et stimuler la croissance économique en développant le marché des technologies "propres".

Dans ce contexte, trois domaines de recherches ont été identifiés :

- "Technologies de production pour l'industrie du futur", où les activités concernent l'intégration des nouvelles technologies dans les systèmes de production, le développement de technologies "propres", la gestion rationnelle des matières premières et des déchets, la sécurité des procédés et des sites de production, ainsi que l'amélioration des modèles d'organisa-

sation des entreprises et des conditions de travail (sécurité, ergonomie, facteurs culturels, etc.).

- "Technologies pour l'innovation de produits", où les recherches sur les matériaux traditionnels et avancés, ainsi que les technologies associées (génie moléculaire, technologies à l'échelle atomique, recyclage, etc.), favoriseront la mise au point de nouveaux produits.
- "Technologies pour les moyens de transport", avec pour objectif de développer, à l'intention des industries aéronautique, automobile, ferroviaire et maritimes, les outils de conception des véhicules, les systèmes de contrôle et de gestion du trafic, ainsi que d'améliorer les capacités de transport, les conditions de sécurité, de qualité, de vitesse, de confort et le respect de l'environnement.

L'accent est mis sur les approches globales, intégrant les considérations technologiques, économiques et environnementales. Des mesures d'accompagnement seront mises en place, afin d'amplifier les retombées du programme, notamment grâce à une procédure spécifique (octroi d'une prime couvrant la phase exploratoire d'un projet) destinée à augmenter la participation des PME, et tout particulièrement celles qui n'ont pas la capacité de réaliser une recherche propre. Cette procédure, basée sur l'expérience réussie de l'initiative CRAFT, sera également mise en place dans tous les autres programmes concernés par cet aspect.

Budget : 1 707 MEcus

5. Mesures et essais

Définir des normes et des mesures fiables est essentiel pour le bon fonctionnement de la société. Sans elles, les industries ne peuvent travailler ensemble, les soins de santé deviennent empiriques et l'environnement ne peut être protégé de façon efficace. Les actions de RDT menées dans ce domaine ont pour objectif d'harmoniser les systèmes de mesure, normes et étalons, ceci afin de faciliter la mise en œuvre des autres politiques de l'Union Européenne, notamment en ce qui concerne les domaines alimentaires, la politique agricole commune, l'environnement et la sécurité sur le lieu de travail. Cette harmonisation est également l'une des clés du succès du Marché Unique.

Le programme "Mesures et Essais" soutiendra des activités de RDT dans les trois domaines suivants :

- "Mesures pour les produits européens de qualité", dont l'objectif est de faciliter l'émergence de nouvelles générations de produits, notamment par des recherches sur les méthodes de mesures et d'instrumentation, sur les matériaux de référence, ainsi que sur les matières premières et les produits finis.
- "Recherche prénormative et soutien technique au commerce", afin de produire les données scientifiques ou techniques nécessaires à l'établissement de normes et, ainsi, à la définition de législations appropriées en vue de faciliter le commerce mondial tout en assurant la protection du consommateur et de l'environnement.
- "Mesures au service de la société", où les recherches contribuent à améliorer la santé et la sécurité des individus, ainsi que la qualité de l'environnement (santé de la population et des animaux, hygiène des denrées alimentaires, développement et harmonisation des mesures utilisées lors d'enquêtes criminologiques, sécurité des produits, sécurité sur les lieux de travail et sauvegarde du patrimoine culturel européen).

Des actions de RDT seront également menées en collaboration avec le CCR (Centre Commun de Recherche). Diverses mesures de soutien (promotion des résultats, évaluation, conférences, etc.) faciliteront la mise en œuvre du programme, notamment pour encourager la participation des PME et des régions les moins avancées.

Budget : 288 MEcus

Environnement

L'un des défis les plus importants du siècle prochain réside dans l'intégration de l'ensemble des activités humaines dans le cadre d'un développement économique durable et respectueux de la planète. Les actions de RDT menées par l'Union ont pour objectif de comprendre les processus fondamentaux du climat et des systèmes naturels (continental, océanique et atmosphérique), ainsi que d'évaluer et traiter les effets des activités humaines sur ceux-ci. Ces actions facilitent la mise en place, par l'Union Européenne, d'une véritable politique de l'environnement. A terme, celle-ci doit améliorer la compétitivité des entreprises et développer l'emploi.



6. Environnement et climat

Le programme "Environnement et climat" poursuit l'effort de structuration de la recherche européenne en environnement, et ceci grâce à la mise en place de réseaux d'excellence et à une action de RDT dans les trois domaines suivants :

- "Recherche sur l'environnement naturel, la qualité de l'environnement et le changement global", dont l'objectif est, d'une part, de comprendre les mécanismes fondamentaux du climat et des systèmes naturels et, d'autre part, d'évaluer l'impact des activités humaines sur ces systèmes, ainsi que sur les ressources naturelles (eau, forêts, agriculture, menaces de désertification, zones côtières).
- "Technologies pour l'environnement", afin de développer des technologies pour la surveillance et la protection de l'environnement (biosenseurs, traitement des déchets, etc.), la restauration de milieux dégradés et la gestion des risques naturels (feux de forêts, risques sismiques et volcaniques, inondations, etc.).

En outre, des recherches seront effectuées sur les facteurs sociaux et économiques liés aux changements environnementaux, afin d'intégrer ceux-ci dans la formulation des politiques environnementales de l'Union et faciliter ainsi leur mise en œuvre. Pour optimiser les efforts consentis, les participations des États membres dans les programmes internationaux concernant le changement global sont coordonnées via le réseau ENRICH (European Network for Research in Global Change). Des mesures de support au programme seront également mises en place, notamment afin de développer les échanges d'information, la coopération internationale et la participation des PME.

Budget : 852 MEcus

Les programmes de recherche (ou Programme Cadre Recherche et Développement Technologique 1994-1998



7. Sciences et technologies marines

Les mers et les océans constituent aujourd'hui la "nouvelle frontière" du savoir et de l'activité humaine. Ils jouent également un rôle essentiel dans la régulation du climat. Ces deux éléments sont à l'origine du programme "Sciences et Technologies", qui a pour objectif de développer les bases scientifiques et technologiques, afin d'assurer l'exploitation durable des systèmes marins et déterminer leur rôle exact dans les changements globaux. Les quatre domaines de recherche suivants sont pris en compte :

- "Sciences marines", afin de comprendre les processus fondamentaux qui régissent les systèmes marins, y compris les milieux marins extrêmes (grands fonds, mers couvertes de glace, etc.) et certaines zones européennes particulières (Mer Baltique, Méditerranée, etc.).
- "Recherche marine stratégique", où les recherches seront destinées à rendre compatibles l'exploitation des ressources du milieu marin et la protection de celui-ci. Dans cette optique, des travaux identifieront les risques et impacts négatifs susceptibles d'affecter le milieu marin.
- "Technologies marines", dont le but est de développer les technologies génériques requises pour la surveillance, l'utilisation et la protection du milieu marin (observation océanographique, communication et vision sous-marines, analyse des substances naturelles, mise au point d'instruments de mesure, de véhicules télécommandés et de laboratoires bentiques pour l'exploration en mer profonde et dans l'Arctique).
- "Initiatives de soutien", afin d'améliorer la coordination des efforts et développer la coopération européenne (formation, actions auprès des PME, accès aux installations expérimentales de pointe, etc.).

Budget : 228 M€

Sciences et technologies du vivant

Les sciences et technologies du vivant constituent l'un des moteurs économiques de demain. Mais, c'est aussi un domaine où, par rapport aux Etats-Unis et au Japon, l'Union Européenne a quelques difficultés à franchir le cap des applications, en raison notamment d'un manque de concentration des efforts, du coût élevé des investissements, de l'existence de nombreuses réglementations et de certaines réticences du public. Trois programmes de RDT seront mis sur pied, afin de renforcer la position stratégique de l'Europe dans les secteurs les plus prometteurs. Ils ont pour triple objectif de développer les connaissances scientifiques, de répondre à l'attente industrielle, ainsi que de prendre en considération les préoccupations des citoyens vis-à-vis de certains développements.

8. Biotechnologie

Evénement unique sur le plan historique, les biotechnologies, ces "technologies du vivant" qui existent depuis plusieurs millénaires, sont sur le point d'ouvrir de vastes et nouveaux marchés dans des secteurs économiques comme l'agriculture, l'agro-alimentaire, la pharmacie, la chimie et les équipements industriels. Afin de récolter les bénéfices, notamment sociaux, du développement de la croissance, de la compétitivité et de l'emploi qui sont attendus, le programme "Biotechnologie" couvrira en priorité les quatre domaines de recherche suivants :

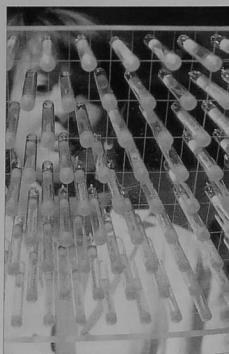
- "Lusine cellulaire", où l'objectif est de passer de la "bioscience" (biochimie, génétique, bioinformatique, etc.) aux "bioprocédés" (fermentation et culture cellulaires, etc.).
- "Analyse des génomes", dont le but est de mettre au point des méthodologies permettant le séquençage de génomes et l'identification des fonctions biologiques des gènes.
- "Biotechnologie des plantes et des animaux", afin de développer les techniques d'"ingénierie moléculaire" des plantes, d'ingénierie des protéines, de cartographie des génomes animaux, etc.
- "Communication cellulaire en neurosciences", où l'objectif est de stimuler les recherches pluridisciplinaires sur la physiologie et la communication des cellules nerveuses, afin de promouvoir les neurosciences.

En relation avec ces objectifs, des réseaux de concertation mobiliseront la communauté scientifique sur les quatre thèmes suivants : immunologie et vaccinologie générique, biologie structurale, recherches pré-normatives, biodiversité et acceptabilité sociale, et infrastructures (bioinformatique, etc.). Le programme encouragera également les activités de démonstration, l'analyse des aspects juridiques, éthiques et sociaux, les études

portant sur la perception du public et l'évaluation des effets indirects de nature socio-économique.

Budget : 552 M€

9. Biomédecine et santé



Même si l'hygiène et l'espérance de vie sont dans nos pays parmi les plus développées au monde, les Européens font de la santé l'une de leurs préoccupations majeures. L'ampleur des investissements (intellectuels et financiers) et la dimension transnationale des problèmes justifient une action de RDT, afin d'accroître l'effort de recherche sur des thèmes jugés prioritaires et sur des projets tournés vers le long terme, et limiter ainsi la charge sociale imposée par les systèmes de santé.

Le programme "Biomédecine et santé" développera également les interactions avec les PME, ainsi que le transfert de la recherche vers l'application clinique. Les priorités suivantes ont été définies :

- "Recherches liées aux maladies majeures" : le cancer, le sida, la tuberculose et autres maladies infectieuses.
- "Recherche pharmaceutique", afin d'évaluer les nouvelles générations de médicaments.
- "Recherche sur le cerveau", afin d'améliorer notre compréhension et le traitement des maladies du système nerveux (mécanismes de la douleur, toxicomanies, lésions cérébrales et sciences cognitives).
- "Recherche sur le génome humain", afin de participer à la cartographie génétique et à l'analyse du génome humain, d'identifier les fonctions des gènes, de diagnostiquer les maladies génétiques et de développer les techniques de thérapie génétique (uniquement sur cellules somatiques).

D'autres activités seront abordées par le biais d'une coopération des efforts réalisées par les Etats-membres. Ces activités couvrent notamment les maladies cardiovasculaires, les maladies chroniques et liées à l'âge, ainsi que les maladies "rares", la recherche en santé publique et la recherche sur la technologie et l'ingénierie biomédicales.

Parallèlement à la RDT, des études seront réalisées, afin de prendre en compte les opinions des Européens sur les différents problèmes de bioéthique. Les recherches qui doivent permettre le remplacement des expérimentations animales par des tests in vitro ou autres seront en outre encouragées.

Budget : 336 M€



Budget : 684 M€

10. Agriculture et pêche

(y compris l'agro-industrie, les technologies alimentaires, la sylviculture, l'aquaculture et le développement rural).

L'enjeu de ce programme est d'optimiser, via la RDT, la production et l'utilisation des matières biologiques en Europe, qu'il s'agisse d'améliorer la qualité des aliments et des boissons, de répondre à la demande de l'industrie, de développer des méthodes de production agricole plus respectueuses de l'environnement ou encore de permettre une gestion et un développement harmonieux des forêts. Ainsi, la RDT contribue à soutenir les politiques de l'Union concernant notamment l'agriculture, la pêche, le développement rural et côtier.

Les activités de recherche couvriront les domaines suivants :

- Agriculture (utilisation industrielle des cultures, développement et diversification des productions, etc.).
 - Pêche et aquaculture (développement et diversification des productions, étude des écosystèmes marins, aspects socio-économiques, etc.).
 - Sylviculture (développement durable des forêts, etc.).
 - Technologies alimentaires (production et conversion de la biomasse, qualité et sécurité des produits alimentaires, etc.).
 - Développement rural (santé animale et végétale, aspects socio-économiques du développement rural, etc.).
- A cet ensemble viennent s'ajouter des activités horizontales (activités de démonstration et étude des aspects juridiques, éthiques et sociaux), ainsi que des mesures destinées à faciliter la participation des PME.

Energie

Les actions de RDT doivent permettre à l'Union Européenne d'aborder la problématique de l'énergie dans sa globalité, afin de stimuler à la fois la croissance économique et la protection de l'environnement. Aussi, "parce que la technique n'est pas tout", les programmes de RDT proposés couvrent-ils le cycle complet, depuis l'amélioration des technologies utilisées et la recherche sur les énergies du futur jusqu'aux aspects socio-économiques et aux activités de démonstration, et ceci en relation avec les différentes politiques de l'Union (énergie, transports, environnement, etc.).

11. Technologies énergétiques propres et efficaces

Dans l'optique du développement durable, le programme "Technologies énergétiques propres et efficaces" comprend deux axes prioritaires : la réduction de l'impact de l'utilisation de l'énergie sur l'environnement et la recherche sur les énergies renouvelables, appelées à compléter les combustibles fossiles. Le programme comprend des activités de recherche, d'une part, et des actions de démonstration, d'autre part.

- Pour ce qui concerne la RDT sur l'amélioration de la conversion et de l'utilisation de l'énergie, le but est essentiellement de réduire les émissions polluantes et d'accroître l'efficacité de la conversion et de l'utilisation de l'énergie des combustibles fossiles (conversion du charbon en électricité par combustion pressurisée et gazéification, utilisation des piles à combustibles, réduction des émissions polluantes, mise au point de batteries pour véhicules électriques et de nouveaux carburants pour le transport, économies d'énergie, exploration et exploitation des sites d'hydrocarbures).
- En ce qui concerne la RDT sur les énergies renouvelables (qui manquent encore de maturité mais pourraient connaître un développement substantiel si, comme l'ont montré plusieurs études, un important effort de recherche est réalisé dans ce domaine),

Les programmes de recherche du Programme Cadre Recherche et Développement Technologique 1994-1998

Les activités couvriront différentes formes d'énergie (conversion de la biomasse, électricité photovoltaïque, intégration de l'énergie solaire active et passive dans les bâtiments, énergie géothermique, nouvelle génération d'éoliennes, etc.) et traiteront aussi, en marge des aspects recherche, de l'impact sur le tissu social et économique (conséquences pour les régions et les villes, l'agriculture, l'industrie, les réseaux de distribution, etc.).

Les activités de démonstration, situées en aval de la recherche et plus proches du marché, se regrouperont autour de trois axes qui sont : utilisation rationnelle de l'énergie, énergies renouvelables et combustibles fossiles.

Si l'intérêt des différentes parties le justifient, des coopérations pourront également être initiées au niveau international, national ou régional, afin notamment de promouvoir les technologies de l'énergie.

Budget : 1 002 M€

12. Transports

Le secteur des transports a connu, et pas seulement dans l'Union Européenne, une croissance spectaculaire au cours de ces dernières années. Pour satisfaire à la fois l'accroissement de la demande en matière de transports, l'amélioration de la qualité de la vie des citoyens, ainsi que la protection de l'environnement, l'Union met en place une politique des transports qui doit permettre à chaque moyen de transport de trouver sa place dans un ensemble cohérent. La mise en place d'un tel réseau, performant et trans-européen, doit faciliter le déplacement des biens et des personnes et, partant, contribuer à la croissance économique et au développement de l'emploi. Dans ce but, les actions de recherche porteront à la fois sur le réseau global et sur chacun de ses composants :

- "Recherche stratégique pour un réseau multimodal trans-européen", dont le but est de favoriser l'émergence d'un "réseau" (en améliorant la compatibilité des différents modes de transport entre eux et entre pays, en anticipant l'évolution de la mobilité en Europe et en assurant le développement d'infrastructures) tout en prenant en compte les contraintes socio-économiques.
- "Optimisation des réseaux", où l'objectif est de contribuer au développement de chaque mode de transport pris individuellement. Les travaux envisagés devront notamment permettre d'améliorer l'efficacité et la sécurité des différents modes de transport



(ferroviaire, aérien, urbain, routier, maritime et fluvial), ainsi que de développer de véritables "chaînes de transport".

Dans ce contexte général, l'impact socio-économique et les risques technologiques seront évalués afin de mettre en place en Europe des transports performants. Par ailleurs, la participation des PME au programme est tout particulièrement encouragée.

Budget : 240 M€

13. Recherche socio-économique finalisée

Le programme "Recherche socio-économique finalisée" est l'une des nouveautés du quatrième programme-cadre. Son objectif est, d'une part, de favoriser l'intégration des technologies dans la société et, d'autre part, d'anticiper les priorités de demain. Ceci afin de réussir l'entrée de l'Union Européenne dans le XXI^e siècle. Dans cette perspective, le programme couvrira les trois domaines suivants :

- "Évaluation des options de politique scientifique et technologique", dont l'objectif est de doter l'Union d'une véritable politique de la science et du développement technologique, notamment en renforçant le système de prévision et d'évaluation des technologies et en développant des aides à la décision. En s'appuyant sur le réseau ETAN (European Technology Assessment Network) qui sera financé par le programme, les analyses stratégiques examineront les enjeux économiques, industriels et socio-culturels.

- "Recherche sur l'éducation et la formation", en vue d'améliorer les systèmes d'éducation et de formation et d'assurer que ceux-ci restent en phase avec les évolutions technologiques - condition sine qua non d'un développement économique et social à long terme. Les recherches porteront notamment sur les bases cognitives des nouvelles technologies de l'éducation et de la formation, la qualité des systèmes et les nouvelles formes d'interaction enseignants-enseignés, ceci afin qu'émerge, en Europe, une véritable "société de l'apprentissage".

- "Recherches sur l'intégration sociale et les phénomènes d'exclusion sociale en Europe", afin de développer des connaissances et des outils communs permettant de lutter contre l'exclusion sociale, problème particulièrement grave dont les grandes villes sont le thermomètre le plus visible. Il s'agira d'analyser les causes et les mécanismes, notamment économiques, de l'exclusion sociale et de procéder à une comparaison des différentes politiques d'intégration menées en Europe. Une attention toute particulière sera accordée aux expériences d'intégration réussies, dans le but d'identifier les solutions possibles.

A noter encore que des recherches économiques et sociales seront réalisées dans tous les autres programmes spécifiques, que ce soit sous la forme, par exemple, d'études d'impact socio-économiques, d'analyses socio-économiques du transfert des résultats de la RDT ou encore de la formation-mobilité des chercheurs en sciences économiques et sociales.

Budget : 138 M€

Deuxième action

14. Coopération avec les pays tiers et les organisations internationales

Face à certains problèmes scientifiques et technologiques actuels, l'Union Européenne peut avoir intérêt à établir des coopérations qui dépassent ses frontières, que ce soit avec des nations industrialisées, avec des pays en développement ou encore avec des organisations internationales. Ces coopérations génèrent en outre d'autres effets, indirects et à long terme, tant sur le plan de la compétitivité industrielle que celui de la position stratégique de l'Union dans le reste du monde. Une nouveauté du quatrième programme-cadre est que ces coopérations sont regroupées au sein d'un programme unique, qui doit permettre d'optimiser les relations des États-

membres avec les pays tiers. Trois lignes d'action ont été définies :

- "Coopération scientifique et technologique en Europe", dont l'objectif est de renforcer les liens avec le cadre COST, l'initiative EUREKA et certaines organisations internationales. En liaison avec les initiatives PHARE et TEMPUS, des actions sont également destinées aux pays de l'Europe Centrale et Orientale et aux nouveaux États indépendants de l'ancienne Union soviétique, afin notamment de sauvegarder leur potentiel scientifique et technique.
- "Coopération avec les pays tiers industrialisés non-Européens", afin d'optimiser les efforts de RDT de l'Union Européenne tout en assurant, à long terme, l'adéquation entre les orientations de sa politique de RDT et les marchés internationaux potentiels. Ces collaborations concernent par

exemple la mise en œuvre de projets sur les "frontières humaines" ou sur les systèmes intelligents de production.

- "Coopération scientifique et technologique avec les pays en développement", afin de permettre aux pays en développement de tirer des solutions aux problèmes qui les frappent directement (ressources naturelles, santé, production agricole, etc.) mais aussi de participer à l'évolution du savoir sur des thèmes d'importance globale (protection de l'environnement, maladies transmissibles, désertification, etc.). Dans l'autre sens, il s'agit aussi de préserver l'excellence des chercheurs européens dans les disciplines pertinentes pour les pays en développement (développement de l'agriculture, de la pêche, etc.).

Budget : 540 M€



Les programmes de recherche du Programme Cadre Recherche et Développement Technologique 1994-1998

Troisième action

15. Diffusion et valorisation des résultats

La science Européenne dispose d'un potentiel considérable mais elle a quelques difficultés à traduire en applications les résultats de la recherche. Le programme "Diffusion et valorisation des résultats" a précisément pour but de favoriser l'exploitation industrielle des résultats de la RDT (menée tant par l'Union que par les Etats-membres), et tout particulièrement à l'intention des PME, qui constituent l'essence du tissu industriel Européen, et des régions les moins favorisées. Trois thèmes d'activités ont été identifiés :

- "La diffusion et l'exploitation des résultats de la recherche", afin de développer différents services appropriés (centres relais "VALUE" pour promouvoir les activités de RDT menées par l'Union et leurs résultats, élargissement du service d'information CORDIS, actions de diffusion et de



sensibilisation, assistance à l'exploitation des résultats de la recherche et à la protection industrielle et intellectuelle des connaissances).

- "La diffusion des technologies vers les entreprises", destinée principalement aux PME industrielles qui n'ont pas elles-mêmes un potentiel de R&D mais qui doivent cependant avoir accès aux développements technologiques. Les actions prévues concernent le

soutien à l'innovation et au transfert de technologies, la promotion de la coopération université-entreprise et entreprise-entreprise, la mise en place de réseaux de diffusion technologique dans les régions les moins favorisées, l'organisation de sessions de formation, de rencontres, l'information sur de bonnes pratiques de gestion de l'innovation et de la diffusion des technologies, etc.

- "L'environnement financier de la diffusion des technologies", où les activités poursuivies contribueront à encourager les expériences de financement de la technologie, améliorer la communication entre les milieux financiers et les promoteurs de projets technologiques, et permettre, grâce à une assistance technique et de gestion, aux intermédiaires financiers d'évaluer ces projets et d'exploiter leurs résultats.

Budget : 330 MEcus

Quatrième action



16. Stimulation de la formation et de la mobilité des chercheurs

Dans la droite ligne du "Livre blanc sur la compétitivité, la croissance et l'emploi", stimuler la mobilité des chercheurs et la création de réseaux de recherche à l'échelle du continent est l'un des moyens qui contribue à doter l'Union Européenne d'un potentiel scientifique et technique de haut niveau. Le programme "Stimulation de la formation et de la mobilité des chercheurs" a pour but de répondre aux initiatives de formation et de coopération

proposées par les chercheurs eux-mêmes (stratégie dite "bottom-up"). En mettant l'accent sur la communication et la coopération université-entreprise, ce programme joue aussi un rôle important dans la promotion de l'innovation, notamment au niveau des régions les moins favorisées. Quatre types d'activités seront couverts :

- "Réseaux de recherche", où le but est de mettre en place des "Laboratoires Européens sans murs", destinés à mobiliser les efforts d'au moins cinq équipes de recherche autour d'un thème commun et d'y réaliser des travaux de haute qualité. La dotation attribuée est destinée à faciliter les

rencontres, la réalisation d'expériences, l'échange de résultats, etc. Ces réseaux devront assurer la diffusion de leurs résultats, en particulier vers les PME et les régions moins favorisées.

- "Accès aux grandes installations", afin de faciliter l'accès aux équipements de pointe des chercheurs universitaires et industriels, et notamment ceux provenant des régions les moins favorisées.
- "Formation par la recherche", permettant aux chercheurs Européens d'effectuer un stage de formation, de trois mois à trois ans en dehors de leur pays d'origine.
- "Mesures d'accompagnement", qui comprendront notamment l'organisation d'Euroconférences, la réalisation de cours et l'évaluation du développement du programme.

Il est important de noter que ce programme est ouvert à toutes les disciplines, des sciences exactes et appliquées aux sciences économiques et sociales. Aucune priorité n'étant définie, l'approche "bottom-up" suivie garantira, sur la base de la qualité des propositions, que les projets retenus seront le reflet fidèle de la demande réelle.

Budget : 744 MEcus

l'Office National des Forêts

"La nature, c'est notre métier"

La France est le pays le plus boisé des pays européens avec un taux de boisement de 25%. La gestion des forêts publiques et des espaces naturels (montagnes, tourbières, dunes...), d'une très grande diversité, est confiée à l'Office National des Forêts. Il a en charge 4,4 millions d'hectares en Métropole, soit environ 495 milliers d'hectares pour les régions de l'Arc Atlantique.

La gestion forestière constitue le fondement de son savoir-faire. L'Office assure ainsi la pérennité des massifs boisés par la pratique d'une sylviculture de pointe lors des coupes d'éclaircie, des reboisements, ou de tous autres travaux sylvicoles. De même, il veille à maintenir les différents équilibres, notamment sylvo-cynégétique quand il réalise des travaux, en particulier ceux d'infrastructure et d'accueil du public. L'Office est également un élément moteur de la politique forestière nationale et celle de la filière-bois, notamment lorsqu'il mobilise la ressource forestière et commerciale du bois.

L'ONF développe une approche multi-services

Fort de cette expérience, l'ONF a pour objectif de fournir, à tous les responsables de milieux naturels une approche "multi-services". Cette approche globale traduit le souci de l'Office de préserver, de sauvegarder, et de valoriser le patrimoine naturel des propriétaires publics. Les compétences que l'ONF a développées dans ce but couvrent de nombreux domaines :

- Politique de protection de la nature, législation et réglementation et surveillance du territoire par ses personnels assermentés.
- Etude, surveillance et préservation des écosystèmes fragiles : telle l'étude sur le dépérissement du pin maritime sur le littoral Nord-Atlantique, relatée dans l'article ci-joint, ou telle la mise en place d'un réseau européen de placettes (dont 28 sont installées et suivies par les agents de l'Office dans les régions de l'Arc Atlantique, dont plusieurs dans les forêts littorales), afin de surveiller l'état phytosanitaire des forêts.
- Etude, réalisation et gestion d'aménagements paysagers et d'espaces périurbains.
- Protection des sites fragiles, et en particulier du milieu dunaire.
- Réhabilitation des sites dégradés (tel le reboisement des périmètres sensibles autour des parcs en Bretagne, ou telle la participation à la politique du



Conseil Régional des Pays de la Loire - programme ARBOR - pour reboiser les délaissés agricoles).

- Gestion de la faune sauvage et notamment développement d'une sylviculture adaptée à la protection des espèces animales menacées (ours, grand tétras...).
- Aménagement de sites et d'aires d'accueil (aires de stationnement...) dans les forêts ou auprès des dunes.
- Création de sentiers sportifs ou pédagogiques... notamment dans le cadre de l'opération "A l'école de la forêt" (Ministère Agriculture ONF - Ministère Education Nationale), valorisation touristique des espaces naturels.
- Animation de journées de découverte du milieu naturel. Ainsi, dans les régions de l'Arc Atlantique, un programme de visites guidées estivales est proposé au grand public.
- Formation au milieu naturel des responsables d'espaces naturels, ou des scolaires... ou échanges.

Des échanges d'expériences sont développés avec nos voisins des régions de l'Arc Atlantique

Dans ce cadre, les forestiers normands en 1991 et bretons en 1993, ont pu découvrir la politique "environnement-agro-forestière" pratiquée en Grande-Bretagne. De même, les représentants anglais ont été ensuite accueillis, notamment en mai 1994 en Bretagne. Ceci permet des échanges d'idées sur la façon de protéger et de valoriser le patrimoine naturel européen.

A travers son expérience, son savoir-faire et ses compétences, l'Office intervient de plus en plus dans la gestion des espaces naturels. Il développe une volonté de se tourner davantage vers l'Europe, notamment en travaillant ou en échangeant ses expériences avec les régions de l'Arc Atlantique.

Contact :
Office National des Forêts
Ghislaine TURQUET
Tél : (33) 99 36 26 07
Fax : (33) 99 63 41 52

LIFE : ou au sauvetage du lac de Grand Lieu

Le Comité de gestion LIFE qui devait se prononcer les 5 et 6 juillet 1994 sur les dossiers présentés pour 1994 a été reporté aux 13 et 14 octobre prochains. Mais le Comité de gestion "nature" de LIFE qui s'est réuni les 6 et 7 juillet a sélectionné un projet ligérien : celui du sauvetage du lac de Grand Lieu.

Pour 1995, LIFE disposera d'un budget d'environ 100 MEcus. La date limite fixée par la Commission Européenne pour les projets LIFE sera février ou mars 1995.

Contacts :
Martine ALLAIS
Bureau de Bruxelles
Tél : 19 (32) 2 231 00 10
Hervé de BELLOY
Euronorm
Tél : (33) 40 41 36 80

Tourisme rural

Femmes, actrices du développement

Même si les hommes y prennent goût lorsque les activités sont mises en place, les projets touristiques privés sont souvent initiés par les femmes.

Avec une majorité de femmes accueillies en formation (80%), le COFRAT (Comité de Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme) relette cette situation.

Par sa participation au Programme d'Initiatives Communautaires NOW, le COFRAT a voulu intégrer les attentes, valoriser la créativité, cristalliser les énergies de ces femmes, actrices d'un nouveau développement.

Formation et réseaux

Des formations d'accompagnement et d'appui à la création de projets professionnels ont été mises en place. Outre l'aspect technique et économique, on a favorisé l'émergence des motivations personnelles, sociales, culturelles, l'approche linguistique en utilisant des supports pédagogiques innovants.

Parallèlement, et au-delà des stages, des réseaux se sont constitués entraînant les intervenants, professionnels, techniciens,

élus dans la dynamique portée par les femmes.

Des projets qui participent à l'aménagement et au développement régional

Les femmes deviennent ainsi "acteurs" du développement à travers la concrétisation de leur projet.

Elles deviennent également membres des réseaux locaux, régionaux, nationaux et aussi transnationaux, puisque certaines d'entre elles ont participé à des échanges inter-culturels.

Le partenariat transnational

Le partenariat développé entre les Pays de la Loire et la région de Murcia en Espagne a permis l'échange de groupe. C'est ainsi qu'après avoir été reçu en Espagne en 1992, nous avons accueilli des femmes de Murcia en octobre 1993.

A travers les visites, elles ont pu découvrir les Pays de la Loire, rencontrer des porteurs de projets, des élus, échanger leurs expériences, points de vue, sentiments avec les professionnels et leurs hôtes.

Ces échanges ont aussi permis des échanges pratiques entre formateurs.

Le travail réalisé en commun permet la concrétisation d'une approche européenne du tourisme rural dans les formations.

Un succès émaillé de quelques difficultés

Même si la conduite de stages avec échanges dans d'autres pays très éloignés est parfois contraignante, l'intérêt et le succès de ces rencontres sont évidents.

Le plus difficile est de consolider ce partenariat afin qu'il dure assez longtemps pour que l'investissement du début soit pleinement rentabilisé.

Il faut poursuivre malgré les contraintes et le temps passé. Les échanges, les rencontres sont indispensables et donnent une nouvelle dimension à la formation, ainsi qu'au projet réalisé.

Contact :
Roger POINGT
COFRAT
61, avenue José
49100 Angers
Tél : (33) 41 34 76 02
Fax : (33) 41 34 79 31

Le cinéma européen à La Baule

«Le leadership du cinéma mondial appartenant aux films américains et français, il semble que le cinéma européen soit en perte de vitesse. Or, un cinéma a besoin de toutes ses différences et de toutes ses inspirations pour progresser.

Cela est d'autant plus vrai que l'on assiste périodiquement à des modes pour des cinémas qui ont fait plus que leurs preuves comme le cinéma anglais ou italien. Mais comment oublier également l'importance du cinéma allemand dont la plupart des créateurs ont été à l'origine du cinéma américain ? Comment ignorer aussi le cinéma suisse et ses coups d'éclair, le cinéma suédois qui, grâce à un chef de file comme Bergman, s'imposa très vite en Europe ?...

Tous ces pays-là et d'autres, grâce à leur personnalité et à leur créativité, susciteront un cinéma européen de qualité. Puis ce furent quelquefois la passivité, la résignation, le manque de combativité, la paralysie des pouvoirs publics qui engendrèrent une sorte de grand sommeil du cinéma européen. Le Festival de La Baule du cinéma européen souhaite renouer le cours des choses, prouver que rien n'est perdu et qu'il suffit de faire de beaux films et d'avoir une politique commerciale pour remonter le courant.

Il faut donc montrer le plus grand nombre de films européens. Et les montrer dans un cadre agréable.»

André HALIMI - Directeur Général
du Comité d'Organisation du Festival - Extrait

Organisé avec le soutien de la Commission de la Communauté Européenne et du Conseil de l'Europe, le 5^{ème} Festival de La Baule du Film Européen se déroulera cette année du 1^{er} au 5 octobre 1994.

De nombreuses manifestations durant ces cinq jours

- Une exposition sur le cinéma européen
 - Un colloque sur le thème "producteur de cinéma, producteur de télévision confrontés à l'Europe"
 - Une exposition itinérante organisée suite au concours lancé dans les écoles d'arts graphiques de la région (Le Croisic, Saint-Nazaire, Nantes et La Baule)
- Pendant ces cinq journées consacrées au cinéma européen se dérouleront à La Baule des animations, des spectacles de rues, un jeu concours, des hommages à des acteurs et réalisateurs en scène français ou étrangers.

4^{ème} édition du challenge à la voile de l'Arc Atlantique

Du 12 au 16 octobre 1994 aura lieu, à Royan, en Charente-Maritime, la 4^{ème} édition du challenge à la voile de l'Arc Atlantique.

L'an dernier, la course qui se déroulait à Falmouth, en Cornouailles (R.U.) avait vu la victoire des Asturies (Espagne). Néanmoins, compte tenu de l'organisation d'une manifestation d'envergure en Charente-Maritime intitulée Voiles 94, il a été convenu que la 4^{ème} édition revendrait en France.

Cette course se déroulera selon les règles de courses internationales pour voiliers 93/96 sur des bateaux monotypes d'un peu plus de 9 mètres, les "Figaro Bénéteau".

Pour tout contact en Pays de la Loire :
Isabelle Joly
Direction de la Communication
Hôtel de la Région
1 rue de la Loire
44066 Nantes cedex 02
Tel : (33) 40 41 36 11



Kaleïdoscope

A l'instar des années précédentes, et dans le cadre de son action culturelle, la Commission organise pour l'année 1995, le programme "Kaleïdoscope".

Ce programme ayant pour but la promotion de la connaissance des différentes cultures dans les Etats-membres, ainsi que la sensibilisation à l'héritage culturel commun, s'articule, pour l'année 1995, autour des trois types d'actions suivantes :

- Soutenir des projets de manifestations culturelles de nature novatrice et de dimension européenne.
- Encourager la création artistique et culturelle, notamment à travers le soutien à la mobilité et au perfectionnement des artistes créateurs ou interprètes ou autres opérateurs du secteur culturel.
- Favoriser la coopération culturelle sous forme de réseaux.

Candidatures

Les formulaires des candidatures peuvent être obtenus, à partir du 1^{er} septembre 1994, auprès de :

Association EUROUEST
Région des Pays de la Loire
Hervé de BELLOY
Tél : (33) 40 41 36 80

Date limite de dépôt des candidatures :
1^{er} décembre 1994 (cachet de la poste faisant foi) pour les initiatives se déroulant en 1995.

Les formulaires doivent parvenir, en trois exemplaires, à l'adresse suivante :

"Action Culturelle"
Programme Kaleïdoscope
Bureau 4/42
DG X / C-1
Rue de Trèves 120
B 1049 Bruxelles

Agenda

Du 1^{er} au 5 octobre 1994 - La Baule

5^{ème} Festival du film européen

Contact :

Festival de La Baule - c/o Promoscience
97, rue Réaumur - 75002 Paris
Tél : (33) 1 40 41 04 54
Fax : (33) 1 40 26 54 78

6 et 7 octobre 1994 - Angers

Colloque international "La Communauté Européenne et l'environnement"

Contact :

Université d'Angers - UFR Droit, Economie et Sciences Sociales
M. BACHELET
Tél : (33) 41 23 23 02
Fax : (33) 41 23 23 00

13 et 14 octobre 1994 - Lille

Grand Palais

1^{er} Forum européen de la création d'activités

Contact :

Bernard BRASSARD
Tél : (33) 20 63 78 00
Fax : (33) 20 74 82 58

Du 19 au 22 octobre 1994 - Nantes

Salon Promer

Dans le cadre de ce salon, des rencontres d'entreprises du secteur maritime sont organisées par le Conseil Général de Loire-Atlantique.

Contact :

Société EDIT EXPO
Jacques TIREL
Tél : (33) 40 69 27 22

Du 20 au 22 octobre 1994 - Saumur

Les Institutions et les réseaux culturels européens

Contact :

Centre Joachim du Bellay
ISMP / EMERGENCE
Tél : (33) 41 51 36 36
Fax : (33) 41 51 34 47

30 novembre 1994 - Nantes

Hôtel de la Région

1^{ère} Rencontre des Cercles Europe des Pays de la Loire

Contact :

Annaïck LE BOSSÉ
Hôtel de la Région
Direction des Affaires Européennes
Tél : (33) 40 41 36 28

Du 23 au 27 octobre 1994 - Paris

Parc des Expositions de Villepinte

16^{ème} édition de la manifestation biennale

Salon International de l'Alimentation

Du 3 au 5 novembre 1994 - Nantes

L'Atlantique - Cité des Congrès

Juristia

4^{ème} Salon de la documentation, de l'information et de la bureautique juridiques (voir article page 19)

8 et 9 novembre 1994 - Bruxelles

Euro Aid'94

"European Union Aid for Development" - Conférence

Contact :

Secrétariat Euro Aid'94
Société Générale de Développement SA
Rue de Stassart 57
1050 Bruxelles
Tél : (19) 32 2 512 46 36
Fax : (19) 32 2 512 46 53

11 et 12 novembre 1994 - Bucarest

Séminaire de coopération hospitalière en Europe - "Le rôle des hôpitaux dans les systèmes de santé en évolution et en transformation"

Organisé par le Comité Hospitalier de la Communauté Européenne (CHCE) et le Bureau Régional pour l'Europe de l'OMS, avec le soutien du Conseil de l'Europe et du Ministère roumain de la Santé.

Présentation d'expériences concrètes de coopération hospitalière entre pays d'Europe occidentale, centrale et orientale pour dépasser la dichotomie traditionnelle Est-Ouest.

Contact :

COFRAHOPE
François-Xavier CORBIN
5, allée de l'Île Gloriette
44035 Nantes Cedex
Tél : (33) 40 08 42 46 ou (33) 40 08 42 93
Fax : (33) 40 08 46 57

Du 15 au 19 novembre 1994 - Bilbao

Salon Eurofishing

Salon des produits de la mer et de la construction navale.

Contact :

M. DUBUS
Tél : (33) 1 42 23 13 50

21 et 22 novembre 1994 - Bilbao

Europartenariat

Contact :

Secrétariat permanent
Feria Internacional de Bilbao
Apartado 468 - 48080 Bilbao
Tél : (19) 34 4 427 69 01 05
Fax : (19) 34 4 427 69 91

Du 23 au 26 novembre 1994 - Budapest

Salon Foodapest

Salon de l'agro-alimentaire.

Contact :

Conseil Régional des Pays de la Loire
Mme MAHE-O'CHINAL
Tél : (33) 40 41 40 52

Conseil Général des Pays de la Loire
M. CHAUMIE
Tél : (33) 40 99 10 46

25 et 26 novembre 1994 - Orléans

5^{ème} Colloque ALMOREAL

(Angers, Le Mans, Orléans, Relations Europe Amérique Latine)

Contact :

Univristé d'Angers
M. DURNERIN
Fax : (33) 38 41 73 25



7 novembre 1994 - Nantes - Hôtel de la Région

EUROPROJETS

EUROQUEST vous invite à dynamiser vos projets et ambitions en Europe. Des spécialistes de la Commission Européenne, de l'Etat et de la Région apporteront un éclairage sur l'évolution des politiques et des programmes européens de formation, de recherche et d'environnement

Contact :

Hervé de BELLOY - Euroquest
Tél : (33) 40 41 36 80

TOUTE CORRESPONDANCE
EST À ADRESSER À :

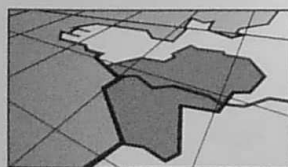
RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE
CHRONIQUE EUROPÉENNE

Annaïck LE BOSSÉ

44066 NANTES CEDEX 02

Tél. : (33) 40 41 36 28

E
U
R
O
U
Q
U
E
S
T



Région des Pays de la Loire

Directeur de la Publication :

Olivier GUICHARD

Co-Directeur :

Jean CUVELIER

Rédacteur en chef :

Michel DUTHILLEUL

Assistante de rédaction

Annaïck LE BOSSÉ

Avec la collaboration de Martine ALLAIS

Bureau de représentation des Régions

Bretagne et Pays de la Loire à Bruxelles

Réalisation : Axelles

Photos : Commission Européenne - Diaouest - Diathem - Beautru
Couverture : Boucher - L'Enlèvement d'Europe - Agence Photographique
de la Réunion des Musées Nationaux